



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(115^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 8 décembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres.** - Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence. (p. 6189).

M. Jean-François Delahais, rapporteur de la commission de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.

Question préalable de M. Lajoinie : MM. Jacques Rim-bault, Guy-Michel Chauveau. - Rejet par scrutin.

Discussion générale :

MM. Jean-Jacques Weber,
Arthur Paecht,
Jean Auroux,
Jean-Claude Lefort,
Christian Cabal, le président,
Claude Miqueu,
Jean-Pierre Philibert,
François Hoilande, le président,
Franck Borotra,
Claude Gaits,
Robert Loïdi,
Alain Calmat,
Pierre Forgues.

Clôture de la discussion générale.

M. le ministre.

Passage à la discussion des articles.

Article 1^{er} (p. 6218)

Amendement n° 1 de la commission de la défense : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Adoption de l'article 1^{er} modifié.

Article 2. - Adoption (p. 6218)

Article 3 (p. 6218)

Amendement n° 2 de la commission : MM. le rapporteur, Arthur Paecht, le ministre. - Adoption.

Amendement n° 5 de M. Paecht : MM. Arthur Paecht, le rapporteur, le ministre. - Retrait.

Adoption de l'article 3 modifié.

Articles 4 et 5. - Adoption (p. 6219)

Article 6 (p. 6219)

Amendement n° 3 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Adoption de l'article 6 modifié.

Articles 7 et 8. - Adoption (p. 6219)

Après l'article 8 (p. 6219)

Amendement n° 4 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre, Arthur Paecht. - Adoption.

Article 9. - Adoption (p. 6220)

Vote sur l'ensemble (p. 6220)

Explications de vote : MM. Guy-Michel Chauveau, Arthur Paecht.

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

2. **Surendettement des particuliers et des familles.**
- Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 6220).

3. **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 6221).

4. **Ordre du jour** (p. 6221).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

TRANSFERT À UNE SOCIÉTÉ NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DÉPENDANT DU GROUPEMENT INDUSTRIEL DES ARME- MENTS TERRESTRES

**Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat
après déclaration d'urgence**

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) (nos 984, 1056).

La parole est à M. Jean-François Delahais, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-François Delahais, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, rapporteur du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels du groupement industriel des armements terrestres, j'ai procédé à l'audition des représentants des syndicats représentatifs, des principaux responsables du G.I.A.T., de la direction des armements terrestres et de la délégation générale de l'armement.

Par ailleurs, j'ai visité les établissements de Tarbes, de Roanne et de Bourges, où j'ai pu rencontrer les dirigeants de ces établissements, mais aussi les salariés et leurs organisations syndicales. A cette occasion, j'ai été frappé par l'attachement spécifique qui lie les personnels ouvriers à leur site et à leurs usines. Souvent, leurs grands-pères et leurs pères les ont précédés dans ces établissements, et nombre d'entre eux souhaiteraient que leurs fils ou leurs petits-fils soient leurs continuateurs.

Le projet soumis à notre approbation doit ouvrir pour ces personnels, et pour le G.I.A.T. en général, une nouvelle perspective.

Un constat s'impose en effet. Depuis des années, le G.I.A.T. s'affaiblit ; il cristallise sur lui un faisceau de difficultés qu'il est urgent de contrer, de contrecarrer. Contraction du marché international due à la baisse de solvabilité des clients traditionnels, comme ceux du Proche-Orient en raison de la baisse des revenus du pétrole. Baisse aussi des exportations ; à cet égard, l'évolution entre 1984 et 1989 est frappante puisque, au cours de cette période, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est passée de 40 à 20 p. 100 alors que, dans le même temps, ce chiffre d'affaires chutait de 8 400 à 6 800 millions de francs et que la charge résultant de ces commandes passait de 3 400 millions de francs en 1984 à 2 000 millions en 1988.

A la contraction du marché international s'ajoute la diminution progressive des commandes de l'armée de terre. Cette diminution, avant tout structurelle, traduit l'impossibilité qu'a eue le G.I.A.T. de s'adapter aux nouveaux marchés nationaux. La part du G.I.A.T. en tant que fournisseur de l'armée de terre a progressivement diminué. L'armée de terre, qui achetait 80 p. 100 de ses matériels au G.I.A.T. en 1985, ne se fournit plus auprès de lui qu'à hauteur de 60 p. 100.

La vocation du G.I.A.T. est par essence industrielle. Or, s'il veut faire valoir ses atouts, s'intégrer dans la compétition internationale et, avant toute chose, conserver la place prédominante qu'il occupe sur le marché français, le G.I.A.T. doit évoluer, se débarrasser de son statut actuel, inscrire son activité dans un statut adapté. Il doit se libérer du véritable carcan qui l'enserme et qui l'a empêché d'évoluer comme il l'aurait fallu pour devenir une entreprise performante sur tous les plans. Pour cela, il faut commencer par changer le statut juridique du G.I.A.T. C'est ce qui vous est proposé dans le projet de loi que nous examinons maintenant.

Cette réforme était donc inéluctable et indispensable. Il vous a fallu beaucoup de courage, à vous-même et au Gouvernement, monsieur le ministre, pour l'entreprendre. Je vous en félicite.

Elle contient des mesures exceptionnelles en faveur des personnels, en particulier des personnels ouvriers dont l'ensemble des droits et avantages acquis seront maintenus.

Je souhaiterais maintenant développer les réflexions contenues dans mon rapport. Elles s'articulent autour de deux axes. D'abord, je ferai un bref rappel de la situation juridique et de l'évolution du G.I.A.T. Ensuite, je montrerai l'urgence de la réforme proposée et j'examinerai ses modalités d'application.

Le G.I.A.T. est le premier industriel français du secteur de l'armement terrestre. Il a pour vocation principale la maîtrise d'œuvre de systèmes d'armes complexes, principalement dans deux domaines : les véhicules blindés et les matériels d'artillerie ; il réalise également les munitions et les armements qui y sont associés.

Il possède d'incontestables atouts : sa capacité à assurer la maîtrise d'œuvre de systèmes d'armes complexes, son potentiel humain hautement qualifié et ses capacités industrielles d'envergure.

En dépit de ces atouts, le constat est unanime et sévère : le G.I.A.T. traverse une grande crise. Son statut de service en régie directe est trop contraignant et les avis ont convergé vers la même conclusion.

Que l'on se reporte au rapport d'information sur les établissements industriels du ministère de la défense de notre collègue Jean-Michel Boucheron, au rapport remis en 1986 par l'ingénieur général Engerand à M. André Giraud, alors ministre de la défense, au plan stratégique du G.I.A.T., aux différents rapports de la Cour des comptes depuis 1983 ou aux discours des ministres de la défense successifs, le G.I.A.T. apparaît bien comme le grand malade de l'industrie d'armement. Tous les avis, toutes les conclusions ont convergé pour dénoncer les trop lourdes contraintes que faisait peser sur le G.I.A.T. le statut de régie directe, pour souligner l'impérieuse nécessité d'y remédier énergiquement.

La nécessité de séparer les missions étatiques de la direction des armements terrestres de ses missions industrielles, c'est-à-dire de distinguer l'Etat client de l'Etat fournisseur et fabricant, est apparue dès 1971. Elle a abouti, à l'époque, à la création du G.I.A.T., qui a regroupé l'ensemble des établis-

sements industriels, le principe du service en régie directe restant la règle. Cette transformation n'a pas apporté la souplesse nécessaire à un véritable outil industriel. C'est pourquoi elle a dû être complétée par des tentatives d'amélioration progressive de la gestion du G.I.A.T.

Celui-ci a en effet subi, depuis sa création, une évolution, mais timide et insuffisante. A partir de 1970, plusieurs sociétés furent créées autour du G.I.A.T. pour pallier la quasi-inexistence de sa fonction commerciale, inhérente à son statut : ce sont les sociétés auxiliaires, parmi lesquelles on trouve la SOFRAMTEM, la SOFRESA, la COFRAS, la SOFMA. Enfin, en 1988, le ministre de la défense de l'époque, M. Giraud, créait la société PROGIAT, en même temps que la société D.C.N.

La création de cette société anonyme de droit privé, au capital de 95 millions de francs entièrement détenu par l'Etat, devait compenser l'impossibilité pour le G.I.A.T.-PROGIAT de mener une action commerciale. Dans le couple G.I.A.T.-PROGIAT, le G.I.A.T. aurait produit les matériels, tandis que PROGIAT devait assurer la commercialisation, tenter les opérations de diversification et embaucher les personnels de haut niveau. Nul ne peut dire aujourd'hui si cette création, qui était le type même de la demi-mesure, aurait eu ou non des résultats positifs.

Les efforts entrepris ont été louables, mais malheureusement d'une portée limitée. Ils ont mis en lumière l'échéance irrémédiable vers laquelle s'achemine le G.I.A.T., c'est-à-dire la transformation de son statut juridique et non une évolution par petites touches successives comme ce fut jusqu'à présent le cas.

Le G.I.A.T. se compose de neuf établissements répartis sur dix sites à travers le territoire. Au 30 juin 1989, ses effectifs s'élevaient à 14 650 personnes travaillant sous quatre régimes juridiques différents.

Le corps militaire de l'armement comprend 300 personnes, parmi lesquelles des ingénieurs de l'armement, des ingénieurs des études et techniques de l'armement, des officiers du corps technique et administratif de l'armement. Ce corps est composé de personnels hautement qualifiés - les ingénieurs de l'armement représentent le sommet de la hiérarchie et sont issus pour la plupart de l'Ecole polytechnique - destinés par leur formation aux tâches techniques et scientifiques. En réalité, ils sont obligés de remplir, pour la majeure partie de leur temps, des tâches de gestion et d'administration.

Puis vient le corps des fonctionnaires qui compte 3 100 personnes. On y trouve les ingénieurs d'études et de fabrication et les techniciens supérieurs d'études et de fabrication qui encadrent les études et la fabrication.

Une troisième catégorie est constituée par les agents sous contrat, au nombre de 850. Pour remplir les tâches très spécifiques auxquelles ne préparent pas les écoles de la D.G.A., le G.I.A.T. a adopté la formule des personnels qualifiés sous contrat. Ces personnels sont issus des professions les plus diverses et les plus courantes. Par définition, les agents sous contrat n'ont pas nécessairement vocation à faire carrière.

Enfin, le personnel ouvrier du G.I.A.T. sous statut a l'effectif de loin le plus élevé : 10 400 personnes sur un total de 14 650. Ce sont des professionnels hautement qualifiés qui constituent une élite consciente d'être dépositaire d'un savoir de grande valeur et de techniques irremplaçables.

Les règlements qui régissent le personnel ouvrier des établissements de l'Etat constituent un véritable statut et placent ces travailleurs dans une catégorie juridique particulière qui n'est ni celle des fonctionnaires, ni celle des ouvriers du secteur privé. Juridiquement, il s'agit d'une « situation statutaire et réglementaire de droit public ». La tendance historique les a conduits d'une situation proche de celle des militaires à une situation voisine de celle des ouvriers du secteur privé. Ils combinent de la sorte une évolution de salaire calculée non par rapport à celle de la fonction publique, mais par rapport à celle de la métallurgie de la région parisienne, avec, en revanche, une stabilité d'emploi comparable à celle des fonctionnaires.

Ce rapide aperçu me conduit à évoquer les difficultés actuelles du G.I.A.T. J'ai déjà parlé des raisons externes spécifiques au contexte international, qui est responsable pour une grande part de la dégradation de la situation du G.I.A.T. Les exportations lui permettaient bien sûr de diminuer le coût des matériels grâce aux effets de série, mais aussi de dégager d'importants bénéfices, réinjectés ensuite pour financer les exigences accrues de la recherche et développe-

ment. Ces contrats à l'exportation, du type du contrat Sawari avec l'Arabie saoudite, ont une caractéristique : ils sont peu nombreux mais de montants très élevés, de sorte qu'un échec ou une réussite sur un contrat se répercute fortement sur le plan de charge du G.I.A.T., et cela durant plusieurs années.

Je ne reviendrai pas en détail sur la modification du contexte international. Tous, bien sûr, nous nous réjouissons des tendances qui font progresser le désarmement, mais il faut noter, par exemple, que dans le cadre des négociations sur les forces conventionnelles en Europe, appelées C.F.E. 1, l'accord qui devrait être signé au début de 1990 conduira à une réduction de 10 à 15 p. 100 des matériels conventionnels majeurs, à la suite de quoi les négociations C.F.E. 2 pourraient amener une réduction de 25 p. 100.

Les conséquences pour le G.I.A.T. ne seront pas négligeables. La limitation quantitative des armements entraînerait-elle un déplacement de la compétition sur le plan qualitatif, induisant ainsi une sophistication encore plus poussée des matériels et nécessitant un effort encore plus grand de recherche et de développement ? Dans cette hypothèse, le G.I.A.T. pourrait trouver, à partir de son nouveau statut, les ressources qui lui permettraient de faire face à de tels enjeux.

Je parlais du contexte international. Il me faut à présent souligner les causes structurelles et internes qui sont responsables au premier chef de l'évolution négative qui affecte le G.I.A.T. En effet, si l'on peut difficilement et d'une façon limitée agir sur les contraintes du marché international, il est possible, en revanche, de travailler aux réformes, dès lors qu'on identifie les causes structurelles responsables du déclin.

Ainsi le G.I.A.T. est-il un service du ministère de la défense sans autonomie ni personnalité juridique et financière. Sa gestion est soumise aux règles budgétaires et comptables de l'administration, c'est dire qu'il se voit imposer des contraintes en matière de gestion. Il est ainsi tenu d'établir une comptabilité administrative dont l'utilité pour un service industriel est quasiment nulle. On peut noter, par exemple, que près du tiers de son personnel administratif se trouve employé à des tâches qu'une entreprise normale n'aurait pas à assumer.

A cela s'ajoutent des contraintes en matière de personnel. La loi de finances détermine chaque année les effectifs par catégorie de personnel du G.I.A.T., ce qui interdit tout ajustement pour répondre aux nécessités industrielles.

Ainsi, lorsqu'un projet nouveau comme le L.R.M. se profile à l'horizon, le G.I.A.T. ne peut pas embaucher rapidement le personnel qualifié nécessaire pour le mener à bien.

De plus, la rigidité des statuts et l'application des grilles de rémunérations de la fonction publique, qui ne peuvent être modulées, empêchent une gestion dynamique des carrières. Les personnels d'encadrement sont rémunérés à un niveau inférieur à celui que connaissent leurs homologues du secteur privé ou nationalisé. On enregistre avec regret des départs massifs d'ingénieurs vers le privé.

Je voudrais à présent évoquer l'impossible diversification du G.I.A.T.

Ce dernier est spécialisé dans le seul domaine des armements terrestres classiques. L'obstacle majeur qui interdit la diversification est la loi d'Allarde qui remonte à 1791 ! Cette loi interdit à un service public de faire concurrence à une entreprise industrielle et commerciale sur le marché intérieur français. A chaque tentative de diversification, le G.I.A.T. s'est vu opposer la loi d'Allarde.

Le régime juridique du G.I.A.T. lui interdit de prendre des participations dans des sociétés industrielles. Le G.I.A.T. ne peut pas non plus négocier des droits de propriété industrielle, passer des accords de coopération avec des sociétés françaises ou étrangères. Cette situation est intenable alors qu'on assiste actuellement à des regroupements des divers partenaires industriels de la défense au sein de conglomerats, consortiums, et autres alliances.

La tendance est à la coopération et aux alliances. Il est donc vital pour le G.I.A.T. de pouvoir nouer des accords avec les industriels français et s'intégrer ainsi dans la nouvelle donne qui s'ébauche peu à peu.

Si le G.I.A.T. peut participer à des G.I.E. sans y être majoritaire, il faut noter qu'il s'agit pour lui d'une procédure très lourde et très difficile à mettre en œuvre.

Enfin, il faut relever également que son fonctionnement apparaît déconnecté du marché. Si le G.I.A.T. peut faire des profits sur les ventes qu'il réalise à l'étranger et en réinvestir

la moitié, il doit, en revanche, obligatoirement vendre à l'armée de terre française des matériels à leurs prix de revient sans prélever de marges bénéficiaires.

Depuis plusieurs années, son plan de charge décroît, ce qui est fort préoccupant pour l'avenir.

Pour compenser cette insuffisance de charges des réductions d'effectifs ont été entreprises depuis plusieurs années. En 1986, le rapport Engerand estimait le sureffectif entre 2 800 et 3 600 personnes à l'horizon 1990. Le précédent ministre de la défense avait donc décidé la suppression de 2 800 postes entre 1987 et 1990. Cette déflation se poursuit actuellement. Elle s'opère par dégagement de cadres et mutations internes. Elle est réalisée à 70 p. 100, puisque près de 2 000 emplois ont été supprimés. Il reste encore 800 emplois à faire disparaître pour achever ce premier mouvement.

En outre, une autre déflation d'effectif, s'élevant à 1 200 postes, est envisagée pour la période allant du 1^{er} janvier 1990 à la fin de 1992. Elle respectera les mêmes bases que la précédente, c'est-à-dire qu'elle sera réalisée par les départs en retraite anticipée volontaire et des mutations volontaires vers des établissements de la D.G.A. ou du ministère de la défense.

Au total ce sont donc 2 000 postes excédentaires qui seront supprimés d'ici à la fin de 1992. Il est bien clair, et le ministre l'a confirmé à plusieurs reprises, que cela se fera sans fermeture de site.

Un dispositif important est créé pour accompagner ce mouvement de déflation. Les ouvriers acceptant une mutation se verront verser une indemnité de 70 000 francs et les fonctionnaires toucheront 30 000 francs. Des aides spécifiques seront en outre allouées : aide à l'acquisition d'un logement, dont le montant pourra atteindre 30 000 francs. Enfin les agents qui souhaiteraient quitter leur emploi percevront une indemnité se modulant de 100 000 francs à 200 000 francs.

Pour conclure ce premier volet, nous sommes donc amenés à tirer les conséquences du tableau rapidement brossé, tableau qui dépeint le lent et progressif déclin du G.I.A.T.

Sa vocation industrielle et commerciale exige souplesse, adaptation, mobilité. Or son statut lui impose des réglementations, un cadre d'activité limité et le confine dans un isolement industriel.

Différents statuts furent envisagés pour répondre à la situation. J'ai parlé de la formule G.I.A.T.-PROGIAT, envisagée entre 1986 et 1988. Tôt ou tard des conflits de compétences auraient opposé le groupement et la société.

Une autre formule a été évoquée, celle de l'établissement public à caractère industriel et commercial. Ces entreprises publiques sont régies par des textes qui sont propres à chaque établissement. Elles jouissent de la personnalité juridique et financière et sont des personnes morales de droit public. Cependant, l'absence de capital limite les possibilités de coopération industrielle et d'association.

Seule la société nationale présente les garanties capitales pour maintenir les avantages du personnel tout en dotant le G.I.A.T. d'un nouveau cadre juridique lui permettant enfin de développer sa mission non seulement industrielle, mais aussi commerciale.

Ce n'est ni la privatisation souhaitée par certains ni le démantèlement suggéré par d'autres, lesquels auraient envisagé la scission du G.I.A.T. en branches d'activités intégrées à des groupes existants français ou étrangers.

Grâce à cette réforme l'Etat possédera un industriel d'armement terrestre performant et dynamique, sur lequel il maintiendra son contrôle.

Ce projet de loi est le résultat d'un long processus de concertation mené par le ministère de la défense. Lors d'une première phase, commencée en décembre 1988, un plan stratégique du G.I.A.T. a été élaboré, puis présenté aux syndicats le 30 mars 1989. On peut dire que ce plan formalise le diagnostic émis sur le G.I.A.T. et trace déjà les voies à suivre.

Après quoi s'est ouverte une phase de concertation le 30 mars 1989. Elle a donné lieu à l'envoi d'une lettre du ministre à chacun des employés du G.I.A.T. Le plan stratégique a été largement diffusé auprès des personnels. Enfin des fiches de questions-réponses ont été envoyées aux employés et de nombreuses réunions d'information se sont déroulées. La seconde phase a débouché sur l'annonce, le

18 mai dernier, de la décision du ministre. Toute idée de transfert des activités du G.I.A.T. au secteur privé a été rejetée avec force.

Le 16 août 1989 le conseil des ministres a adopté ce projet de loi.

Parallèlement à ce processus, le ministre de la défense a chargé le délégué général pour l'armement de négocier avec les organisations syndicales un projet de protocole. Il y a eu quatre journées de travail du 22 juin au 22 septembre 1989 au cours desquelles la C.G.T., F.O., la C.F.T.C. se sont retirées de la négociation. La C.F.D.T., la F.A.D.N. et la C.G.C. ont participé à la négociation et apporté ainsi une collaboration très constructive pour l'élaboration du protocole d'accord.

Le protocole d'accord, aujourd'hui ouvert à la signature de toutes les organisations syndicales, qu'elles aient ou non participé à la négociation, complète le projet de loi en apportant au personnel les garanties et informations qui ne ressortissent pas à la compétence du Parlement, et ne peuvent donc figurer dans le texte de loi.

Une fois signé le protocole d'accord s'imposera à la future société nationale, la signature de l'Etat valant naturellement engagement de sa part. Une convention sera d'ailleurs signée entre l'Etat et la société nationale, de sorte que nous pourrions dire que ce projet se décompose en deux volets : le projet de loi en tant que tel et le protocole d'accord qui l'accompagne, mais qui ne figure pas dans le texte de loi.

Le dispositif retenu offre toutes les garanties en assurant le maintien du G.I.A.T. au sein du secteur public. Cela est clair puisque l'article 1^{er} indique que la société ainsi créée relèvera du régime prévu au paragraphe 3 de l'article 1^{er} de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Il y est fait explicitement référence aux sociétés dans lesquelles l'Etat détient directement plus de la moitié du capital.

Le ministre de la défense a d'ailleurs affirmé à la commission de la défense nationale de l'Assemblée que l'Etat souscrira directement la totalité du capital lors de la constitution de la société. L'exemple de la S.N.P.E. dont le statut a été modifié dès 1971 devrait rassurer ceux qui doutent encore. Toute forme de privatisation directe ou indirecte est donc exclue.

Cette réforme est nécessaire, mais elle ne se suffit pas à elle-même. Elle ouvre néanmoins la voie à la modernisation en lui donnant un cadre propice pour l'avenir. La transformation du G.I.A.T. passera nécessairement par un certain nombre d'axes privilégiés.

Pour assurer un service de qualité et performant, le G.I.A.T. devra accroître l'effort de recherche et développement, créer des équipes dynamiques hautement qualifiées chargées de concevoir de nouveaux systèmes. En particulier la société nationale devra se former aux récents acquis et progrès en matière d'électronique et de matériaux composites.

Plusieurs défis l'attendent déjà dans ces domaines, en particulier le véhicule blindé modulaire et l'industrialisation de l'AMX-Leclerc.

Le char AMX-Leclerc constitue un atout majeur pour la future société. Il surclassera tous les chars concurrents dans le monde. Il reste à la future société nationale à assumer cette tâche exigeante, mais facilitée par son nouveau cadre d'action : à savoir réussir l'industrialisation de l'AMX-Leclerc à un prix compétitif, en particulier par la maîtrise des coûts de réalisation des principaux sous-ensembles du char.

Le deuxième axe de son action sera une politique de diversification.

Le nouveau statut n'aura certes pas d'effets mécaniques et immédiats. Cette diversification se mettra en œuvre progressivement. A moyen terme, l'objectif serait que le G.I.A.T. puisse réaliser de 10 p. 100 à 15 p. 100 de son chiffre d'affaires sur des produits non militaires : mécanique aéronautique, robotique, machines-outils, optique.

Comme troisième axe, la société nationale devra mener une politique de gestion commerciale et industrielle en mettant en place un outil de gestion performant, en offrant à ses clients, notamment à l'importation, un véritable service après vente.

Mener une véritable politique commerciale, c'est également réaliser des études de marketing sérieuses et poussées, s'ouvrir à la coopération internationale et s'intégrer dans les restructurations de l'industrie européenne de l'armement.

Dans ce dispositif, l'Etat aura, lui aussi, un véritable rôle à jouer. Il assurera une double mission : il sera Etat actionnaire et Etat client.

En qualité d'Etat actionnaire, il devra assurer la tutelle de la nouvelle société, c'est-à-dire accompagner son passage vers ce nouveau statut. Cette mission implique un effort financier important pour asseoir la nouvelle société sur des bases financières solides.

Le principe en est retenu. Une dotation sera donc versée à la nouvelle société, mais sans que le budget de la défense ait à la supporter en tout ou en partie. C'est le budget général de l'Etat qui devra assurer le financement de cette dotation en capital ; celle-ci s'élèvera à un milliard de francs.

Mais l'Etat est aussi client. Il devra privilégier les commandes d'armements terrestres passées au G.I.A.T., afin de soutenir son plan de charge.

Des dispositions ont d'ores et déjà été arrêtées dans la loi de programmation militaire. Les commandes de char AMX-Leclerc ont été privilégiées et le programme de canons de 155 millimètres tractés qui devait être stoppé, sera finalement poursuivi.

Au cours de la période couverte par la loi de programmation, il est prévu que la part de la section Forces terrestres destinée au G.I.A.T. passe de 15 p. 100 à 20 p. 100.

Pour terminer, je voudrais insister sur les dispositions prises en faveur du personnel.

Les articles 2 à 7 du projet de loi adopté par le Sénat présentent les options et les garanties en faveur du personnel du G.I.A.T. Une idée simple domine : aucun employé du G.I.A.T. ne sera contraint d'entrer au service de la nouvelle société.

On a vu que les établissements du G.I.A.T. employaient des personnels relevant de quatre régimes juridiques différents. Tous ces personnels sont mis de plein droit, à la date de réalisation des apports, envisagée pour le 1^{er} juillet 1990, à la disposition de la nouvelle société jusqu'à ce qu'il soit donné effet au choix qu'ils auraient opéré.

En effet, cela est très important, les personnels sont libres de choisir d'intégrer la société nationale ou de rester dans le ministère de la défense ou dans la D.G.A.

Les fonctionnaires et les militaires choisiront soit d'être affectés dans un service ou un établissement relevant du ministère de la défense ; soit d'être recrutés par la société après avoir accepté le contrat de travail qui leur aura été proposé. Dans ce cas, ils pourront être placés dans les positions prévues par leur statut, c'est-à-dire qu'ils opteront pour le détachement, pour la mise en position hors cadre, ou pour la disponibilité.

Par la suite, s'ils reviennent sur leur décision, ces fonctionnaires pourront réintégrer un établissement de la défense nationale.

En ce qui concerne les ouvriers, trois options s'offrent à eux.

Soit recevoir une affectation dans un établissement au service du ministère de la défense.

Soit être recrutés par la société sous régime de droit commun du travail et de la convention collective applicable, en l'occurrence celle de la métallurgie. Dans ce cas, et pendant le délai de dix ans prévu par les dispositions régissant le congé sans salaire, ils conserveront la possibilité de postuler pour un emploi vacant leur permettant de retourner au sein d'un service ou établissement relevant du ministère de la défense.

Soit, enfin, troisième et dernière option, ils pourront être placés sous un régime réglementaire leur assurant le maintien des droits et la garantie de leur ancien statut : salaires, primes, indemnités, droit à l'avancement, congés de maladie et régime disciplinaire. Un amendement n° 3 adopté par la commission de la défense nous propose d'ajouter à cette liste les garanties de l'ancien statut en matière de droit au licenciement, des accidents du travail et de cessation progressive d'activité. Pour ce qui concerne les congés annuels, et l'organisation du travail, ils relèveront du droit du travail.

J'ajoute que l'on maintiendra des prestations de pensions identiques à celles qui sont servies aux ouvriers sous statut du ministère de la défense. Le taux de cotisation vieillesse à leur charge sera également identique à celui des ouvriers sous statut du ministère de la défense.

Quant aux ouvriers qui rejoindront la société nationale, la rémunération nette qui leur sera offerte ne pourra être inférieure à la rémunération nette qui sera la leur la veille du jour où ils seront recrutés.

Enfin, les agents contractuels pourront choisir entre, d'une part, recevoir une autre affectation dans un service ou établissement relevant du ministère de la défense ; et, d'autre part, être recrutés par la société. Par souci d'équité, en raison du fait qu'ils ne peuvent bénéficier des possibilités offertes aux fonctionnaires à cause de leur statut, il est prévu de leur conserver durant cinq ans la faculté de revenir sur un emploi correspondant à leur qualification dans un établissement du ministère de la défense.

Pour terminer, il faut rappeler qu'un effort de formation est indispensable puisque le succès de la réforme passe par la mise en œuvre d'une réelle politique de promotion engagée en faveur de tous les personnels, et en priorité des ouvriers.

Un effort a déjà été entrepris dans ce sens en 1987.

L'évolution actuelle des techniques exige de plus en plus un personnel formé à l'électronique, à l'informatique des microprocesseurs et aux nouveaux matériaux. L'évolution exige aussi que l'on prenne en compte dans la formation tous les autres aspects, y compris la formation sociale des relations de travail.

Le Gouvernement met en place un plan de formation très ambitieux, qui sera intégré au protocole : formation des agents spécialisés à des tâches hors production ; recyclage des ouvriers professionnels de trente-cinq ans et plus ; formation des ouvriers professionnels jeunes, avec pour objectif l'ouverture de l'accès au grade de technicien à statut ouvrier ; formation des employés à la bureautique ; perfectionnement des cadres de toutes spécialités et catégories.

Par ailleurs, pour permettre la poursuite du dialogue social, en attendant la création d'un comité d'entreprise, une instance provisoire sera mise en place, une instance locale : la C.I.E.S., commission d'information économique et sociale.

L'instance nationale, quant à elle, sera composée de dix-huit membres, chaque organisation syndicale représentative désignant trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Enfin, vous noterez que la commission de la défense nationale de l'Assemblée a adopté un amendement n° 4 qui instaure un article 8 bis nouveau instituant dans chaque établissement de la société nationale une commission consultative composée de représentants de la commune, du conseiller général du canton, des parlementaires territorialement intéressés. Réunie au moins une fois par an, l'ordre du jour portera sur les conséquences de l'implantation de l'établissement sur l'environnement et la vie locale, ainsi que sur l'harmonisation des actions culturelles et sociales.

Pour conclure, je résumerai la perspective générale de ce rapport en deux idées forces.

D'abord, la transformation du G.I.A.T. en société nationale est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Elle n'est pas suffisante, car une fois libéré de ses entraves juridiques, le G.I.A.T. devra fournir d'importants efforts pour devenir un véritable industriel. Pour cela, il lui faudra impulser une nouvelle politique de gestion commerciale et industrielle. Il lui faudra également renforcer son encadrement pour pallier une de ses faiblesses qui est fréquemment soulignée, mais aussi pour faire face aux nouveaux enjeux qui l'attendent.

Cette réforme est donc nécessaire et inéluctable. Elle marque aujourd'hui une étape indispensable sans laquelle le G.I.A.T. poursuivrait irrémédiablement un déclin depuis trop longtemps engagé.

Enfin, d'aucuns accusent ce projet de conduire, à terme et de façon masquée, à la privatisation du G.I.A.T. Or, je le répète, il ne s'agit ni d'une privatisation ni d'un démantèlement. En changeant de statut, le G.I.A.T. pourra rejoindre sa place auprès des grands industriels français du secteur de l'armement, tout en conservant la protection et le contrôle de la tutelle étatique.

Je sais que le changement suscite toujours de légitimes appréhensions, mais je vous demande à tous d'offrir sa chance au G.I.A.T. et d'adopter le projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au début de l'actuelle session parlementaire, je vous ai présenté le projet de loi de programmation militaire propre à moderniser à un rythme raisonnable l'équipement de nos armées. Il y a tout juste un mois, je vous ai présenté le projet de budget du ministère de la défense pour 1990, qui témoigne du même souci : la modernisation générale et à long terme de notre outil militaire. Il est bien venu qu'au cours de la même session intervienne le débat qui porte sur la transformation en société nationale du groupement industriel de l'armement terrestre, le G.I.A.T., actuellement régie de l'Etat : ce débat est ainsi mis en perspective, tant il est vrai que cette transformation n'est qu'un des volets du programme général de modernisation, qui porte le nom de plan Armées 2000.

Le G.I.A.T. regroupe, vous le savez, les moyens industriels de la direction des armements terrestres. C'est un vaste ensemble industriel employant 14 600 personnes. Son activité principale est la maîtrise d'œuvre de systèmes d'armes complexes : véhicules blindés ou pièces d'artillerie et de leurs munitions, etc.

Ses établissements sont, parfois depuis leur création, exploités par l'Etat lui-même, en régie directe. En 1952, le Parlement a décidé de les placer sous le régime des comptes de commerce. Cette situation ne va pas sans poser moult problèmes, longtemps masqués, dans la vie quotidienne des établissements, par une forte croissance des marchés à l'exportation.

Il apparaît désormais clairement, aujourd'hui, que la santé du groupement se dégrade, dégradation qui, si elle devait s'accélérer, pourrait faire naître les plus grandes inquiétudes quant à sa pérennité même. Je n'insisterai pas sur ce qu'a fort bien développé votre rapporteur, M. Delahais.

Le G.I.A.T. possède pourtant de nombreux atouts. Il faut donc le redresser en le débarrassant de ses handicaps et du poids de plus en plus lourd de son long passé, c'est-à-dire en le modernisant. J'insiste sur ce point : mon objectif est de redresser le G.I.A.T. ; ma préoccupation est de rétablir sa santé à long terme, en modernisant notamment sa forme juridique, qui est un préalable, une condition nécessaire pour toute action future.

L'état d'esprit étant ainsi clairement fixé, voyons à présent plus en détail, mesdames, messieurs les députés, si vous le voulez bien, les problèmes tels qu'ils se posent actuellement au G.I.A.T., avant d'examiner la solution que le Gouvernement vous propose.

Les problèmes vous les connaissez ; ils ont été rappelés à l'instant.

C'est, d'abord, le déséquilibre du plan de charge.

Après plusieurs années d'expansion, le G.I.A.T. connaît un net recul de son activité. Ses ventes à l'exportation ont diminué. Le G.I.A.T. n'a pu suivre pleinement l'évolution de toutes les techniques du combat terrestre et aéroterrestre. En particulier, il n'a jamais pu prendre pied, durablement, ni solidement, dans le domaine de l'électronique ou dans celui des missiles.

Depuis quelques années, le surdimensionnement du G.I.A.T. par rapport à son plan de charge est devenu patent. Il faut adapter son potentiel à la charge réelle de travail. Les premières mesures de réduction d'effectifs décidées en 1987, dans le cadre desquelles 800 départs doivent encore intervenir aujourd'hui restent insuffisantes pour assurer le retour du G.I.A.T. à une situation de charge normale.

On ne peut raisonnablement plus laisser se prolonger le déséquilibre existant : c'est le contribuable qui en fait les frais et, de proche en proche, l'avenir même du groupement qui se trouve menacé. Il apparaît donc nécessaire de prévoir une déflation supplémentaire de 1 200 postes avant la fin de l'année 1992.

Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur, vous vous en doutez bien, que je me suis résolu à ces réductions. Mais prétendre que l'on va supprimer un emploi sur deux au G.I.A.T., comme je l'ai entendu dire ici ou là, est tellement excessif que ceux qui répandent ce genre de rumeurs révèlent ainsi leurs arrière-pensées véritables.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Bravo !

M. le ministre de la défense. J'apporte ici le démenti le plus catégorique à tout autre chiffre que celui de 2 000 postes - 800 plus 1 200 - dans les trois années qui viennent sur un effectif total qui est, je le rappelle, de 14 600.

Vous savez par ailleurs que je me suis engagé à ce que la déflation soit réalisée par des départs anticipés à la retraite et par l'appel à la mobilité professionnelle, notamment vers les autres établissements du ministère de la défense, qui bénéficient d'un plan de charge favorable. Sur ce sujet, la concertation va être engagée avec les organisations syndicales dans les tout prochains jours.

Afin de réduire au minimum cette mobilité, je veille attentivement, croyez-le, à ce que des instances particulières soient mises en place pour favoriser la mobilité interne au G.I.A.T. et la mobilité au sein du même bassin d'emploi. Dans tous les cas, je le répète, les droits des personnels seront préservés.

Le dossier du G.I.A.T. est l'un des premiers sur lesquels je me suis penché et auquel je me suis consacré pendant un an avec constance. Dès l'automne 1988, j'ai ouvert des discussions avec les organisations syndicales et l'ensemble du personnel. J'ai réuni leurs représentants à plusieurs reprises, au ministère de la défense, pour leur présenter les mesures que je préconisais pour enrayer le déclin de cet ensemble industriel et pour recueillir leur avis. Puis une négociation a été engagée afin de mettre au point un protocole relatif notamment à la situation des agents, aux conditions de mobilité et à l'effort de formation. Par ailleurs, les élus intéressés ont été tenus régulièrement informés des modalités du changement de régime juridique envisagé. Je puis dire que j'ai reçu un grand nombre de ceux qui sont aujourd'hui présents sur ces bancs.

M. Jean-Pierre Philibert. Pas tous !

M. le ministre de la défense. Tout se fait donc dans le plus grand esprit de concertation.

L'inadaptation du régime juridique est le second handicap, bien relevé par votre rapporteur, M. Delahais. La très grande majorité des partenaires consultés se rejoignent pour mettre en avant son isolement industriel, sa spécialité exclusive dans le domaine de l'armement, l'impossibilité de maîtriser complètement sa gestion financière comme ses activités commerciales et l'impossibilité de mener une politique du personnel dynamique.

Certes, la création du compte de commerce a permis de mettre en place une comptabilité industrielle et de dégager des ressources d'autofinancement pour le renouvellement des investissements. La constitution du G.I.A.T. elle-même, qui a été réalisée par la suite, a permis de reconnaître la complémentarité et l'unité de l'outil industriel de la direction des armements terrestres. Ultérieurement, des efforts considérables ont été consentis pour atténuer les rigidités d'un statut mal adapté à l'exercice d'activités non seulement industrielles mais aussi commerciales.

Soyons clairs : il faut bien constater que les résultats obtenus sont, dans l'ensemble, très limités, hors de proportion avec la gravité de la situation réelle du G.I.A.T., et sans cesse en retard sur l'évolution rapide du contexte des industries de défense aujourd'hui.

En réalité, nul ne peut plus se cacher, de correctif en correctif, que c'est l'absence d'une personnalité juridique, distincte de celle de l'Etat, qui est d'abord en cause. Elle entrave considérablement le développement de coopérations avec des organismes ou des sociétés de droit commun et interdit pratiquement toute prise de participation en France ou à l'étranger.

Partie intégrante de l'Etat, le G.I.A.T. ne peut pas non plus s'affranchir des procédures des marchés publics, conçues pour défendre le bon emploi des crédits budgétaires, mais dont la rigidité et la lourdeur sont inadaptées aux types de relations contractuelles que ces établissements sont conduits à nouer dans le cadre de leurs activités à l'exportation. Précisément, dans ce domaine des ventes et du financement des ventes à l'exportation, la Cour des comptes a plusieurs fois souligné que seul un changement de régime juridique pouvait résoudre correctement les problèmes posés par la complexité et la déficience des procédures actuelles.

Le décalage entre les besoins du G.I.A.T. et les possibilités de son régime juridique est particulièrement fort dans le domaine de la gestion des personnels : le G.I.A.T. est en effet handicapé par une insuffisance notoire en cadres et techniciens ; il souffre de la multiplicité des catégories de personnels et du formalisme excessif des procédures de recrutement et d'avancement. Or, sous son régime actuel, le G.I.A.T. recrute ses salariés au nom de l'Etat et sous les mêmes régimes d'emploi que dans l'ensemble de ses services

- fonctionnaires, militaires, ouvriers d'Etat ou contractuels -, il reste donc fondamentalement soumis aux mêmes règles générales de gestion et d'administration du personnel qui prévalent dans l'ensemble de la fonction publique.

Au sein du secteur public, le G.I.A.T. a besoin d'un certain espace de liberté et de responsabilité. Le changement de son régime juridique en société nationale lui permettra de développer son autonomie, tout en restant sous le strict contrôle de l'Etat. Il n'est pas question de privatisation.

M. Jean Auroux et M. Alain Caimat. Très bien !

M. le ministre de la défense. Certes, je ne prétends pas que le changement du régime juridique va d'emblée résoudre tous les problèmes. Bien entendu, non. Mais il va offrir un cadre favorable à leur résolution. Voyons à présent, si vous le voulez bien, les voies et les moyens de cette modernisation.

Preions en compte, mesdames, messieurs les députés, les évolutions indispensables et préparons l'avenir. C'est l'intérêt de tous. Donnons au G.I.A.T. les moyens de mieux mettre en valeur ses atouts et de mieux remplir ses missions au service de ses clients - au premier rang desquels figurent nos armées -, de ses salariés, des villes où il est implanté et finalement de la nation tout entière. Permettons-lui de se mobiliser et de mobiliser l'énergie de tous ceux qui font la valeur de cet outil industriel remarquable.

Lorsqu'il sortira en production à partir de 1991, le char AMX-Leclerc permettra à notre armée de terre de disposer d'un véhicule de combat surclassant tous ses concurrents dans le monde. M. Deiahais le rappelait à l'instant. C'est dire l'atout que possède le G.I.A.T. Je peux le constater en me rendant à l'étranger. De nombreuses armées étrangères hésitent entre la modernisation de leur matériel et l'achat de matériels de la génération suivante. C'est une chance et il faut savoir en profiter. Encore faut-il pour cela réussir aujourd'hui l'industrialisation du programme et la production en série à un coût compétitif. La future société nationale aura seule le dynamisme nécessaire pour mener à bien avec vigueur les actions qui doivent être conduites.

L'armée de terre attend par ailleurs du G.I.A.T. qu'il prépare activement les armements terrestres de demain, tels que le véhicule blindé modulaire, l'artillerie de moyen calibre future et les munitions intelligentes. La transformation du G.I.A.T. en société nationale lui permettra de disposer des marges de liberté nécessaires pour renforcer le potentiel de ses équipes techniques et mettre en place pour l'ensemble de ses personnels des programmes ambitieux de reconversion professionnelle et d'élévation des qualifications.

Il faut aussi que le G.I.A.T. serve la nation et soit un pôle puissant du secteur public en France et en Europe.

Certains semblent croire que la réforme engagée serait profondément antinationale et ouvrirait la porte à quiconque, de France ou de l'étranger, s'intéressera aux fabrications d'armements. Ils estiment qu'elle signifierait la casse du G.I.A.T. Il n'en est rien !

Je crois avoir suffisamment montré mon attachement au secteur public en ayant fait en sorte que se développent dans notre pays de grandes entreprises nationales, mises au service de l'intérêt du pays pour ne pas être suspecté sur ce chapitre ! Au reste, la nouvelle société sera solidement ancrée à l'Etat : c'est l'Etat qui souscrira directement à son capital lors de sa constitution ; le projet de loi écarte encore une fois toute privatisation.

Tout cela d'ailleurs, je ne suis pas le premier à le dire. En 1946, le sous-secrétaire d'Etat à l'armement auprès de Charles Tillon, Georges Gosnat, précurseur alors, avait avancé, bien avant moi, un projet de « transformation de nos établissements d'Etat en entreprises nationales ».

M. Guy-Michel Chauveau et M. François Hollande. Il avait raison !

M. Jean Auroux. Intéressant !

M. Jean-François Delahais, rapporteur. Très bien !

M. le ministre de la défense. « Il s'agit », disait-il dans son rapport à la première conférence du progrès technique dans les industries de l'armement, le 4 octobre 1946, « de doter nos arsenaux de la personnalité civile et de l'autonomie financière ». Ceux qui veulent conserver les statuts actuels intacts, tels que nous les avons hérités du passé, rejoignent, sans le vouloir, le camp de ceux qui seraient prêts à les liquider purement et simplement, à brader le G.I.A.T. au sec-

teur privé. (« Très bien ! Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe communiste.)

M. Jean Auroux. Le R.P.R. et le P.C. ! On va le voir tout à l'heure !

M. le ministre de la défense. J'entends, pour ma part, faire du G.I.A.T. l'un des pôles puissants du secteur public national. J'entends lui donner les moyens d'occuper la place qui est la sienne parmi les toutes premières entreprises françaises du secteur de la défense, aux côtés de Thomson-C.S.F., de l'Aérospatiale et de la S.N.E.C.M.A.

Au début de cette année 1989, un plan stratégique a été élaboré en concertation avec les organisations syndicales. Il définit les principaux axes industriels à retenir pour les années à venir. Le G.I.A.T. sera bientôt en mesure de mettre en pratique ce plan stratégique.

Le G.I.A.T. doit notamment accélérer son effort technologique, nouer des relations plus étroites avec les laboratoires publics et industriels. L'expérience montre amplement que la réussite, la compétence passent par la mobilisation de l'intelligence et de la volonté des hommes.

Le G.I.A.T. peut également s'appuyer sur des moyens de développement, d'essais et de production constamment modernisés. Il a été l'un des premiers en France à mettre en œuvre des machines à commande numérique. Il possède des compétences reconnues dans de nombreux domaines. Il dispose de bases sérieuses lui permettant d'envisager sa diversification dans des secteurs tels que la mécanique aéronautique, la robotique ou certaines machines-outils. Le G.I.A.T. ne doit pas se cantonner à l'industrie de défense.

Parallèlement à ces efforts dans le domaine technique, le G.I.A.T. doit adopter une politique commerciale plus offensive. Il doit se porter toujours plus au devant du client et chercher à anticiper ses demandes. Il doit aménager des liaisons étroites entre les équipes responsables des produits et les équipes responsables des marchés.

Le G.I.A.T. doit aussi pratiquer une large ouverture vers la coopération nationale et internationale, et rechercher notamment des accords de nature industrielle. Il s'agit de prendre part aux mouvements de coopération et d'association en cours dans les nations fortement industrialisées.

Je crois, pour ma part, à la capacité du G.I.A.T. à relever ces défis, par l'élargissement des compétences de l'ensemble des personnels, par le renforcement constant de leur qualification ainsi que par la poursuite sans relâche et l'amplification de l'effort de formation continue à tous les niveaux, quelles que soient les spécialités.

Cela, mesdames, messieurs les députés, le G.I.A.T. doit le faire d'autant plus qu'il le peut : à nous de faire ce qu'il faut pour le lui permettre.

M. Guy-Michel Chauveau et M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le ministre de la défense. Faire ce qu'il faut, c'est aussi apporter au G.I.A.T. l'aide de l'Etat. Cette aide, la société la recevra ; j'y veillerai personnellement.

Dans le cadre du projet de loi de programmation militaire, dont je vous ai déjà entretenu, des dispositions spécifiques sont prévues pour venir en aide de façon prioritaire au G.I.A.T., soutenir son plan de charge et préparer son avenir.

Par ailleurs, le Gouvernement a la ferme volonté de mettre en place auprès de la nouvelle société l'ensemble des moyens financiers qui assureront son démarrage sur des bases solides et qui garantiront sa viabilité à terme. Il s'agit précisément d'assurer son équilibre financier d'ici quatre ou cinq ans, sans sacrifier la préparation de l'avenir.

Les sureffectifs actuels du G.I.A.T. ne seront pas à charge de la nouvelle société : la mise en œuvre des deux plans de déflation, et notamment des opérations de mobilité, qui ont été décidés en 1987 et en 1989 sera en effet très largement avancée au moment de la création de la société, au milieu de l'année 1990. Le coût des mesures d'accompagnement social sera, par ailleurs, supporté directement par la défense. Pour autant, il n'en résultera pas d'alourdissement du budget du ministère : les armées supportent en effet aujourd'hui le coût des sureffectifs du G.I.A.T. et la réforme actuelle a précisément pour but de mettre un terme aux charges correspondantes.

J'ai longuement décrit les atouts fondamentaux du G.I.A.T. et les nouvelles possibilités qui seront les siennes dans le cadre de la transformation de son régime juridique en société nationale. Cette transformation, il est vrai, soumettra la future entité à certaines charges nouvelles, conformément au droit commun des sociétés. Je pense notamment à son assujettissement à la T.V.A. et à certaines cotisations qui, certes, trouveront leur contrepartie dans l'apparition de ressources nouvelles au budget des charges communes, mais dont l'effet direct sera d'augmenter le coût des équipements achetés par les armées françaises. Eh bien, je tiens à vous préciser que les crédits du ministère de la défense seront, le moment venu, abondés en conséquence pour tenir compte de ces charges nouvelles.

M. Jean Auroux et M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il faudra aussi assurer l'assise financière de la nouvelle société par une dotation en capital. Le principe en a été arrêté. Le montant exact en sera déterminé au terme des expertises en cours. Dans l'état actuel des estimations, j'évalue, pour ma part, le besoin correspondant au niveau de 1 000 millions de francs.

Je voudrais aussi évoquer l'intérêt des personnels car je ne pense pas qu'on puisse dissocier celui-ci de l'intérêt du G.I.A.T. lui-même.

Aujourd'hui, une entreprise moderne, ce sont d'abord les hommes qui la font vivre. Il n'y a pas de réussite économique sans mobilisation sociale, c'est-à-dire sans projet et sans progrès social.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de la défense. Certains tentent d'accréditer l'idée que le projet de loi provoquerait la suppression d'un certain nombre d'établissements. Soyons sérieux : en adoptant le texte de ce projet de loi au mois d'août dernier, le Gouvernement a précisé qu'il n'emportait aucune modification du nombre des sites. Je le confirme solennellement aujourd'hui devant vous. La réforme s'applique par ailleurs exclusivement au G.I.A.T., l'évolution des autres arsenaux de la défense ne se posant pas dans les mêmes termes et n'allant pas de pair avec elle.

J'entends laisser le maximum de liberté à chacun, fonctionnaire, militaire, ouvrier ou contractuel.

Aucun agent ne sera contraint d'entrer, contre son gré, au service de la nouvelle société et tous ceux qui refuseront, se verront proposer une affectation dans un autre service ou établissement du ministère de la défense.

Par ailleurs, dans chaque site, sera constituée une équipe d'aide à la valorisation des emplois et des compétences, dirigée, à temps plein, par un conseiller pour l'emploi. Dans les sites où les sous-charges prévisionnelles sont les plus notables, un plan d'action particulier est engagé, en liaison avec le ministre chargé de l'aménagement du territoire et les représentants locaux de l'Etat : il s'agit de rechercher toutes les possibilités d'emploi, tant auprès des administrations et des collectivités locales qu'auprès des entreprises industrielles du bassin d'emploi. Il s'agit également de susciter la création de nouveaux emplois, en utilisant, en tant que de besoin, les organismes de reconversion et de développement régionaux compétents.

Il sera fait appel à l'ensemble des mesures d'aide destinées à favoriser les créations d'entreprises, notamment en recherchant le concours des sociétés de financement spécialisées ; et des indemnités de départ significatives seront attribuées à ceux qui le souhaiteront. Les moyens nécessaires seront réunis à cet effet.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de la défense. A l'opposé de ce que certains prétendent, il ne s'agit nullement de briser les statuts des personnels. Aucun de ceux qui rejoindront la nouvelle société ne sera contraint d'adopter un régime d'emploi de nature différente de son régime actuel.

En particulier, les ouvriers sous statut pourront conserver leurs droits actuels en matière de rémunération, d'avancement, de congés de maladie, de régime disciplinaire ainsi que dans le domaine des pensions, dans le cadre d'un régime qui sera défini par décret en Conseil d'Etat.

Si les personnels le préfèrent, ils pourront entrer dans le cadre d'un emploi régi par les conventions collectives de la mécanique et de la métallurgie.

Contrairement aux allégations que je vois parfois dans certains tracts syndicaux, pour tous les agents la rémunération nette fixée par la société ne sera pas inférieure à leur rémunération nette actuelle.

Un délai de réflexion de six mois sera ménagé pour que chacun puisse décider en connaissance de cause, et cela après un délai qui sera lui-même de trois mois.

En annonçant le 18 mai 1989 aux syndicats que le Gouvernement proposerait à la session d'automne un projet de loi transformant le G.I.A.T. en société nationale, j'ai chargé la Délégation générale pour l'armement de négocier avec eux les mesures et garanties relatives à la situation des personnels.

Les choses se sont passées comme je l'avais prévu. La négociation s'est déroulée normalement et a permis d'établir, grâce aux organisations syndicales qui y ont participé, et auxquelles je veux rendre hommage, un protocole qui complète le projet de loi en apportant au personnel les garanties, éclaircissements et interprétations répondant à ces préoccupations, mais qui ne peuvent être inscrits dans le texte de la loi parce qu'ils ne relèvent pas, à l'évidence, de la compétence du Parlement.

Ce protocole est ouvert à la signature de l'ensemble des organisations syndicales jusqu'après l'adoption du projet de loi par le Parlement. Une fois conclu, il s'imposera à la future société nationale, la signature de l'Etat étant une garantie pour tous. Les engagements du protocole donneront d'ailleurs lieu à l'établissement d'une convention entre l'Etat et la société en vue d'en garantir l'application.

Je tiens à préciser devant vous le contenu de ce protocole, qui ménage les intérêts des travailleurs. Il porte sur les cinq points suivants :

Le régime d'emploi des personnels existants ;

Les principes de l'accord d'entreprise applicable à l'ensemble du personnel de la société ;

L'application du plan stratégique ;

La formation professionnelle ;

L'institution d'une structure provisoire de dialogue social au G.I.A.T., avant même la mise sur pied de la nouvelle société nationale.

Le premier point précise le régime d'emploi des personnels des établissements du G.I.A.T. : à la date de réalisation des apports, - probablement au 1^{er} juillet 1990 - tous les personnels seront mis à disposition de la société sous leur régime d'emploi actuel.

Dans les trois mois, une proposition sera faite à chaque agent, qui aura ensuite six mois pour choisir entre une affectation dans un service du ministère de la défense pouvant les accueillir ou le recrutement par la société.

Le protocole garantit que les personnels choisissant le recrutement par la société bénéficieront des reprises d'ancienneté ; les promotions seront au moins égales à celles de la Délégation générale pour l'armement l'année précédente ; le montant des rémunérations et des primes sera maintenu, la possibilité d'un retour au sein du ministère de la défense sera conservée.

Le protocole garantit enfin que la société reprendra vis-à-vis des personnels les engagements de l'Etat à leur égard, notamment en matière de temps partiel.

Le deuxième point évoqué par le protocole est relatif à l'accord d'entreprise applicable à l'ensemble du personnel de la société.

Tous les personnels, fonctionnaires civils et militaires, ouvriers, contractuels, sont électeurs et éligibles au conseil d'administration et aux instances représentatives.

Le contenu de l'accord d'entreprise sera défini avec les partenaires sociaux au cours du 1^{er} semestre de 1990 afin de préciser les dispositions particulières dont bénéficieront les personnels, notamment en matière de congés, de durée du travail, de dispenses et de délégations syndicales.

L'accord d'entreprise prévoira également le fonctionnement du comité d'entreprise, des œuvres sociales, du service de médecine et les garanties en matière de retraite complémentaire et de prévoyance.

Le troisième point concerne l'application du plan stratégique qui a été négocié avec les organisations syndicales, en particulier dans les domaines de la reconversion technologique, de la diversification, des études et de la politique des ressources humaines.

Le protocole prévoit aussi des dispositions spécifiques facilitant la mise en œuvre de l'adaptation des effectifs au plan de charge : des indemnités de conversion ou de mutation, des aides spécifiques à l'acquisition de logement, des indemnités de départ volontaire et il sera fait appel à toutes les mesures favorisant les créations d'entreprises.

Enfin, dans chaque établissement est constituée une équipe autour du conseiller pour l'emploi afin d'aider le personnel et ces équipes sont complétées dans certains cas par des conseillers en reconversion locale.

Le quatrième point prévoit les moyens de formation initiale et continue mis en place dans la nouvelle société.

Le cinquième et dernier point traité par le protocole institue une structure provisoire de dialogue social.

L'importance des sujets de concertation, concernant la situation des personnels justifie en effet la création d'une instance de concertation provisoire, en particulier pour l'application du plan stratégique et pour la gestion des effectifs. Cette instance est constituée au niveau local et au niveau central.

L'instance locale est constituée par la commission d'information économique et sociale et se réunit tous les mois.

L'instance centrale se réunira après la promulgation de la loi. Elle sera composée de représentants appartenant au G.I.A.T. et d'un représentant syndical choisi au niveau fédéral. En outre, chaque syndicat pourra se faire assister d'experts de son choix.

Un travail important et très bénéfique a donc été accompli, qui est à mettre à l'actif des différents partenaires de la négociation qui ont su assumer, souvent avec un courage que l'avenir récompensera, les réalités, non pour s'y plier mais pour mieux les transformer.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi, pour conclure, d'ajouter à toutes ces précisions quelques mots plus personnels.

Ce que je viens d'exposer devant vous correspond à l'idée que je me fais de mes responsabilités. Je m'interdis de remettre à plus tard la modernisation de ce dont j'ai la charge car je sais bien que ce ne serait rendre service ni à la France en général, cela va de soi, ni aux travailleurs en particulier, c'est-à-dire aux personnels du G.I.A.T., ni au G.I.A.T., bien entendu ; ne rien faire, voilà bien le choix ou plutôt le non-choix qui ferait le plus de mal !

J'agis, dans le cadre du plan Armées 2000, pour que l'adaptation nécessaire de la programmation militaire se fasse dans de bonnes conditions ; j'agis aussi pour que la France garde la maîtrise complète, de l'amont jusqu'à l'aval, de son outil militaire : je sais que rien ne serait plus dangereux que le dépérissement des industries de l'armement terrestre, bien conscient de ce que le dépérissement, c'est indirectement la voie ouverte aux intérêts étrangers et, finalement, un coup porté à notre indépendance.

L'indépendance nationale et l'intérêt des travailleurs, ces deux choses étant plus étroitement liées encore qu'on ne le dit, ce sont pour moi des engagements auxquels je ne manquerai pas et c'est bien pour cela que la modernisation pour le redressement du G.I.A.T. s'impose à tous aujourd'hui.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de la défense. Le G.I.A.T. est aujourd'hui fragile. Mais demain, si nous menons à bien la mutation que je vous propose, il sera beaucoup plus solide. En engageant aujourd'hui le changement de son régime juridique, mon souci est de le redresser et de le moderniser à long terme. Il s'agit de l'installer durablement sur la voie du progrès, au service de la défense de la France ainsi que dans l'intérêt bien compris des femmes et des hommes qui y travaillent. Je suis sûr que cette réforme, qui est au fond une réforme de bon sens, est de celles sur lesquelles la collectivité nationale et ses représentants peuvent aisément s'accorder.

Vos collègues du Sénat l'ont bien compris au-delà des cliques partisans.

M. Jean Auroux. Pas tous, malheureusement !

M. le ministre de la défense. C'est dans le même esprit que je vous demande, mesdames et messieurs les députés, d'adopter le projet de loi que je vous ai présenté au nom du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

M. André Lajoinie et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, breveté des usines mécaniques de l'Etat, comme ancien élève de l'école d'armement de Bourges, je ne croyais pas que je serais amené, quarante ans après, à défendre, à cette tribune, l'outil performant qui m'a formé et appris à travailler.

Le groupe communiste a décidé de déposer cette motion de procédure parce qu'il considère que le texte qui nous vient du Sénat et qui reprend le projet de loi gouvernemental est si négatif et, dès lors, inamendable, qu'il n'y aurait pas lieu de le discuter.

Permettez-moi, avant d'exposer les motifs pour lesquels les députés de mon groupe s'opposent catégoriquement et solennellement à ce projet, de formuler une première remarque.

En soumettant d'abord ce texte à la majorité réactionnaire du Sénat, le Gouvernement a déjà révélé la nature profondément antidémocratique des choix qu'il propose.

Il faut que ce projet soit un dispositif bien peu favorable aux intérêts des personnels concernés et en tout point conforme aux grands intérêts industriels privés pour préférer le « tester » en premier lieu devant une assemblée si fortement marquée à droite !

Le constat est d'ailleurs plus que confirmé par l'attitude des sénateurs qui ont adopté à la quasi-unanimité le projet après avoir, mais vraiment pour la forme, je crois, interrogé le ministre de la défense sur les modalités budgétaires qui s'y rattachent et avoir reçu, bien sûr, tous les apaisements qu'ils souhaitaient obtenir.

J'en viens maintenant au fond. Le groupe communiste s'oppose à votre projet - il vous demande même de le retirer - parce qu'il s'agit d'un texte anachronique.

Votre projet de loi est anachronique, tout d'abord, parce que le mépris qu'il traduit pour les personnels concernés relève - je le pense profondément - d'un autre temps.

Il fait, en effet, grossièrement fi de l'avis des personnels des arsenaux.

Vous dites, monsieur le ministre, que votre texte est le fruit d'une concertation approfondie avec les personnels des dix arsenaux du G.I.A.T., avec leurs organisations syndicales. Mais, vous le savez bien, rien n'est moins vrai !

L'écrasante majorité des personnels des dix arsenaux du G.I.A.T. n'a-t-elle pas rejeté votre projet de loi ?

La C.G.T., Force ouvrière, la C.F.T.C. n'ont-elles pas indiqué ensemble que votre texte n'était ni négociable ni amendable ?

D'ailleurs, ici-même, le 10 octobre dernier, en commission de la défense nationale, l'ensemble des syndicats présents n'a-t-il pas fortement pris parti contre votre projet de réforme ?

Enfin, si ce texte était réellement le fruit d'une véritable concertation, assisterait-on à une forte mobilisation chez les personnels des arsenaux ?

On ne peut abuser ainsi l'opinion !

De grâce, ne nous opposez pas le fait que vous ayez reçu, rencontré à plusieurs reprises, les représentants des personnels. C'est bien le moins que vous puissiez faire !

Mais rencontrer n'est pas pratiquer la concertation lorsque l'on reste, comme vous, absolument insensible à l'opinion de ceux que l'on incite à s'exprimer, lorsque l'on décide, comme vous le faites, d'aller délibérément à l'encontre des avis, des positions, des aspirations des salariés du G.I.A.T.

En refusant, comme vous le faites aujourd'hui, d'organiser une nouvelle consultation - vous critiquez celle qui a eu lieu - dans les établissements, ainsi que vous le proposent les syndicats dont vous n'hésitez pas à mettre en cause l'honnêteté lorsque ce sont eux qui organisent les consultations, vous confirmez qu'en vérité vous avez bien décidé de vous passer purement et simplement de l'avis des personnels et que cette prétendue concertation dont vous vous prévaluez n'a pas la moindre réalité.

Cette attitude n'a rien d'étonnant. Elle traduit le choix profondément antisocial que vous avez fait en ce qui concerne le G.I.A.T. Car, et c'est par là une autre traduction du mépris que ce texte exprime pour les personnels, vous lancez avec cette transformation du statut du G.I.A.T. une gigantesque attaque contre les travailleurs des arsenaux.

Vous dites que la transformation du G.I.A.T. n'aurait pas de conséquences dommageables pour les personnels. Mais, excusez-moi, rien n'est moins exact. Elle signifie pour eux le chômage, la liquidation de leur statut...

M. Jean Auroux. C'est faux !

M. Jacques Rimbault. ...la suppression de droits nombreux.

M. Alain Calmat. J'ai déjà entendu des bêtises, mais celle-là dépasse l'entendement !

M. Jacques Rimbault. Monsieur Calmat, j'ai été élu par le suffrage universel...

M. Alain Calmat. Moi aussi !

M. Jacques Rimbault. ...à Bourges, dans le Cher, et je vous prie de me laisser parler.

M. Jacques Rimbault. Le chômage tout d'abord, comme le reconnaît l'ingénieur général des armées, M. Playe, directeur de la D.A.T. dans le numéro d'octobre du *Courrier du Parlement*, lorsqu'il écrit : « la transformation en société nationale va s'accompagner d'une nouvelle déflation des effectifs. » Vous annoncez d'ailleurs vous-même qu'aux 1 300 suppressions d'emploi prévues au G.I.A.T. dans le cadre du budget de 1990, il faudra la même année ajouter la suppression de 1 200 postes supplémentaires.

Il vous sera bien difficile, dans ces conditions, de faire admettre que ce n'est pas le chômage qui attend les travailleurs de l'Etat.

Affirmer, comme vous le faites, que personne ne sera licencié, est une chose, mais tout indique que la réalité sera malheureusement bien différente.

Le chômage pourrait être évité selon vous, en incitant, vous venez de le dire, les travailleurs à la mobilité.

Mais quelles perspectives de mobilité pourraient être ouvertes effectivement lorsque l'on sait que votre budget de 1990, que vous avez présenté ici, prévoit 3 413 suppressions d'emplois civils ?

Quelles perspectives pourraient bien se dessiner dans ce domaine, alors que le plan Armées 2000 prévoit des resserrements d'effectifs drastiques, des fermetures de bases nombreuses dans les prochaines années ?

La réalité, c'est que des milliers de travailleurs de l'Etat seront privés d'emploi.

Votre projet entraîne bien, d'autre part, la liquidation du statut du personnel. Vous ne pouvez faire croire le contraire en dépit des acrobaties verbales auxquelles vous vous livrez. Car, que leur proposez-vous ? De se départir de leur statut en restant dans le G.I.A.T. nouvelle manière, ou de le garder en le quittant.

« Partez, et vous conserverez votre statut » : tel est en résumé votre propos. Compte tenu des risques évidents de chômage en cas de départ, risque que je viens d'évoquer, et compte tenu des difficultés qu'en tout état de cause le changement d'emploi, de lieu de travail signifierait pour de nombreux salariés et leurs familles, ce que vous suggérez revient en définitive à obliger purement et simplement les personnels à accepter d'abandonner leur statut. La liberté de choix que vous prétendez assurer en matière de statut est donc fallacieuse.

Les personnels seront, en fait, contraints d'abandonner leur statut et les droits dont ils disposent au sein des établissements du G.I.A.T. !

M. François Hollande. C'est faux !

M. Jacques Rimbault. Votre projet est, ensuite, anachronique parce que la désinvolture qu'il manifeste à l'égard d'un outil industriel qui est l'un des plus beaux fleurons du patrimoine public ne correspond pas au souci de l'intérêt public qui est à la base d'un Etat moderne.

Vous vous défendez aujourd'hui de vouloir privatiser le G.I.A.T. Tel est pourtant l'objectif central du projet de loi ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Alain Calmat. Ce n'est pas possible d'entendre des choses pareilles !

M. Jacques Rimbault. Vous m'avez rétorqué tout à l'heure que privatiser, c'est changer la propriété du capital et le transférer du secteur public au secteur privé, ce que vous ne faites pas formellement en effet.

Ne faites donc pas semblant de croire qu'une privatisation ne peut revêtir d'autres formes !

Cet argument ne peut guère tromper. Il n'a pas convaincu d'ailleurs l'un de vos prédécesseurs et de nombreux responsables militaires chargés de l'armement.

Si vous n'aviez pas pour but unique de privatiser le G.I.A.T., pourquoi cette réforme ?

Pour améliorer les performances des arsenaux ? Pour leur permettre de faire face aux commandes des armées dans les meilleures conditions, dites-vous ?

Alors, pourquoi avoir attendu si longtemps pour agir ? Il y a des années, en effet, que des voix plus ou moins intentionnées évoquent, à leur sujet, des difficultés de gestion.

Le Gouvernement aurait pu prendre des initiatives plus rapidement s'il avait eu pour souci réel de remédier à ces difficultés.

Pourquoi, ensuite, une réforme qui se résume à une transformation du statut ?

Ne pourrait-on pas s'attendre, prioritairement, à voir le Gouvernement décider, en concertation véritable avec les intéressés et les syndicats, une modernisation des établissements, un renforcement de leurs capacités de production, une adaptation de leur fonctionnement aux besoins actuels...

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jacques Rimbault. ... une revalorisation des conditions de travail de leurs personnels ?

Si le but recherché était vraiment de permettre au G.I.A.T. de reconquérir la place qu'il n'aurait jamais dû perdre dans la production des armements nécessaires au pays, la priorité ne consistait-elle pas tout à la fois à muscler les établissements pour leur permettre de prendre en charge plus de commandes et à réorienter les achats des armées en leur direction ...

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jacques Rimbault. ... c'est-à-dire à remettre en cause, fondamentalement, la politique qui a prévalu depuis longtemps : une politique consciente d'abandon des arsenaux à leurs difficultés, de désengagement progressif de l'Etat à leur égard, de détournement délibéré des commandes de la défense en direction de l'industrie privée, d'achat sur étalage en France ou à l'étranger ?

L'absence de mesures en ce sens atteste que votre volonté, avec ce projet, n'est pas d'améliorer la situation du G.I.A.T. ni de l'aider à accomplir ses missions.

Si vous avez décidé de transformer le G.I.A.T. en société nationale c'est, en fait, parce que cette modification de statut permet l'introduction dans sa gestion, dans son fonctionnement, dans ses objectifs, des critères de gestion privée, même si la société nationale demeure à 100 p. 100 à capitaux d'Etat.

C'est que cette transformation permet d'adapter son activité à des impératifs différents de ceux de l'intérêt national, ceux de la concurrence, des grands intérêts industriels privés de l'armement, des marchands de canons.

Guidé par ces impératifs, l'instrument industriel exceptionnel que représente le G.I.A.T. - instrument qui nous est souvent envié à l'étranger - pourra ainsi être mis à la totale disposition de l'industrie privée de l'armement, littéralement bradée à cette dernière.

Vous poursuivez cet objectif, aujourd'hui, parce que vous avez fait le choix de soumettre la politique de défense de la France, sa politique d'équipement militaire en particulier, aux seuls besoins du profit d'un complexe militaro-industriel friand de course aux armements.

Votre projet répond aux sollicitations pressantes d'industriels contrariés par l'existence d'une industrie étatique d'armement qui souhaite intégrer le potentiel des arsenaux, ses atouts reconnus internationalement, dans leurs propres projets.

Il traduit leur souci d'utiliser toutes les ressources existantes, notamment publiques, pour affronter la concurrence accrue qu'ouvre la perspective du grand marché européen de 1993.

Non content de bénéficier des crédits d'Etat qui leur assurent déjà des taux de profit record, il leur faut également disposer à leur guise des moyens, du savoir-faire, de la technologie accumulés dans les établissements de l'Etat depuis plusieurs décennies, aux frais du contribuable, bien sûr, disposer aussi des salariés, ouvriers, techniciens, ingénieurs, chercheurs des arsenaux, sans avoir, d'ailleurs, à assumer leurs statuts, leurs droits actuels. Voici pourquoi vous êtes disposé, monsieur le ministre, à casser ces statuts et ces droits !

Cette désinvolture à l'égard du patrimoine public n'est pas, je le répète, digne d'un Etat moderne, dont les initiatives doivent être guidées par l'intérêt général.

Elle l'est d'autant moins - permettez-moi d'insister sur ce point - qu'en agissant comme vous le faites, vous portez gravement atteinte à la défense nationale dont vous avez pourtant la charge.

L'existence d'une industrie d'Etat de l'armement est une condition de l'indépendance de notre système de défense, donc de l'indépendance du pays et de sa liberté de décision.

De quelle latitude d'action dispose, en effet, un Etat qui doit compter sur le bon vouloir, sur les capacités des seules industries privées - même si elles peuvent être nécessaires - pour s'équiper militairement, pour faire face à des tensions inattendues ?

Où est son indépendance, s'il doit recourir, pour ses armements essentiels, à des industries étrangères, à des industries éventuellement installées dans d'autres pays ?

Seul le recours à une industrie directement contrôlée par l'Etat, suffisamment développée, éventuellement dotée de surcapacité, peut garantir le minimum d'indépendance dont a besoin un véritable système de défense nationale.

C'est un tel recours que vous rendez impossible aujourd'hui, avec un projet de loi qui a conduit à soumettre le peu qui reste de l'industrie d'Etat d'armement au secteur privé, aux stratégies des multinationales françaises ou européennes dans la production d'armes et qui se traduit immédiatement par une déflation des effectifs, par un premier démantèlement.

Vous affaiblissez la défense nationale en le soutenant, quoi que vous puissiez dire !

Anachronique, votre projet l'est aussi sur le plan industriel.

Vous voudriez faire croire que la transformation que vous proposez traduit une politique industrielle moderne, qu'elle permettrait de relancer, de développer l'activité des dix arsenaux.

Mais ce bradage au secteur privé, c'est tout le contraire !

Les suppressions d'emplois qui l'accompagnent et que j'ai déjà évoquées vont affaiblir le potentiel de production que représente le G.I.A.T. Elles vont le priver de compétences nombreuses, d'un savoir-faire qui est reconnu, de ressources humaines précieuses qui auraient pu justement servir à en faire un instrument industriel plus performant. La déstabilisation profonde que vont causer les changements de statut, la perte de droits nombreux pour les salariés, les drames que vont provoquer chez ces derniers ces événements seront, au contraire, des facteurs négatifs, démobilisants.

Il en est de même pour les coopérations que rendront possibles le texte de votre projet. Elles ne peuvent qu'amoinrir les performances du G.I.A.T.

Vous mettez en cause en particulier le récent développement des coopérations avec l'industrie ouest-allemande. Or cette industrie, chacun le reconnaît, est extrêmement puissante. La fusion récente Daimler-Benz-MBB vient de faire naître le géant toutes catégories de l'industrie européenne.

Alors, comment peut-on nier qu'une coopération avec une telle industrie, avec de tels géants, aboutirait à la complète « digestion » des atouts industriels, scientifiques, technologiques, du G.I.A.T. par les trusts ouest-allemands ?

Les chances des arsenaux ne se trouvent pas dans la mise en cause de ces coopérations !

Elles existent dans le cadre du statut actuel du G.I.A.T. qui l'a précisément défendu contre la perte de ses capacités propres, de ses atouts.

A l'heure précisément où se concentrent les industries européennes, où s'aiguise dans le paradoxe de 1993 la concurrence entre les firmes, la modernité industrielle ne consiste pas à détruire ce statut d'établissement d'Etat qui est le seul moyen de préserver le caractère inventif de l'instrument industriel que représentent les arsenaux.

M. Pierre Forgues. Vous ne disiez pas ça en 1946 !

M. Jacques Rimbault. Vous parlerez à votre tour !

Je voudrais enfin dire très solennellement que votre projet de loi, monsieur le ministre, est anachronique au regard du contexte international.

La perspective de course aux armements dans laquelle il s'inscrit, en cherchant à satisfaire les intérêts d'un complexe militaro-industriel qui n'a pour seul but que de développer la production d'équipement militaire, est en effet totalement dépassée.

M. Guy-Michel Chauveau. Ce n'est pas croyable !

M. Jacques Rimbault. Faut-il rappeler les immenses progrès qui ont déjà été accomplis dans le cadre du processus de désarmement ? Faut-il rappeler les pas immenses qui viennent d'être faits dans le sens de la détente en Europe ? Le Mur de Berlin est tombé ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas grâce à vous !

M. Franck Borotra. S'il avait fallu compter sur vous !

M. Arthur Paecht. C'est drôle !

M. Jacques Rimbault. C'est peut-être drôle mais, vous, vous n'êtes pas drôles !

Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, les chances de la paix n'ont été aussi grandes ! (*Nouvelles exclamations.*) Quand on vous parle de la paix, ça vous fait vous exclamer !

M. Alain Calmat. Vous allez nous tirer des larmes !

M. Jacques Rimbault. Comment peut-on faire comme si rien ne s'était passé ?

A ceux qui seraient tentés de demeurer indifférents devant cette évolution remarquable, le récent sommet de Malte devrait ouvrir les yeux !

M. Alain Calmat. Nous n'avons pas besoin de vous !

M. Jacques Rimbault. Je pensais n'avoir à faire qu'à la droite mais je vois qu'à gauche, c'est la même chose !

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait ! Ils disent la même chose !

M. Jacques Rimbault. Heureusement que je suis au centre ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Cabal. Voilà qui va faire plaisir à Marchais !

M. Jacques Rimbault. Une nouvelle et formidable impulsion vient d'être donnée à l'apaisement des tensions et à la confrontation des blocs, aux négociations sur le désarmement nucléaire et conventionnel, aux réductions des dépenses militaires.

M. François Hollande. Faut-il arrêter le Rafale ?

M. Jacques Rimbault. Ce qui devrait être à l'ordre du jour, ce n'est donc pas de livrer le G.I.A.T. à un lobby industriel pour permettre d'augmenter encore la fabrication d'armement.

Ce qui devrait être à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est de favoriser la reconversion progressive du potentiel industriel militaire...

M. François Hollande. Très bien !

M. Jacques Rimbault. ... qu'a développé ce lobby industriel privé ou nationalisé vers des activités industrielles civiles, diversifiées, dont notre pays a besoin.

M. François Hollande. Très bien !

M. Pierre Forguea. C'est ce que nous faisons !

M. Jacques Rimbault. Il y va de l'image internationale de la France, dont l'attitude apparaît aujourd'hui décalée par rapport au contexte de détente.

Mais ce sont aussi son avenir industriel, sa capacité de faire face aux immenses besoins de coopération qui s'expriment en Europe de l'Ouest comme de l'Est qui sont en jeu.

Notre pays prend, en effet, en privilégiant à outrance l'industrie militaire, un retard dangereux par rapport à ses partenaires.

Elle pourrait bien se trouver très démunie lorsque la production massive d'armement aura perdu toute raison d'être.

L'attitude de la firme Thomson est, à cet égard, tristement exemplaire. Celle-ci a, vous le savez, racheté le secteur armement de Philips qui a décidé, de son côté, de se reconvertir aux activités civiles.

Qu'advient-il de Thomson lorsque ce secteur armement deviendra inutile ? Thomson sera en retard sur ses concurrents étrangers ! La firme n'aurait-elle pas mieux fait, elle aussi, de réinvestir ses efforts dans le secteur civil dans lequel elle avait fait ses preuves ? N'aurait-elle pas mieux fait, par exemple, de reprendre la fabrication abandonnée des scanners où elle excellait et était particulièrement compétitive ?

C'est un exemple, mais il peut être généralisé à l'ensemble des industries qui ont tout sacrifié pour le militaire. C'est ce choix à courte vue qui doit être mis en cause aujourd'hui, par la reconversion et la diversification.

Loin de signifier la diminution des activités du G.I.A.T., établissement d'Etat, ces reconversions nécessaires du secteur industriel privé ou nationalisé de l'armement en renforcement au contraire le besoin. En effet, tant que des armements seront nécessaires à la défense nationale - et ils le sont encore, bien entendu, pour une longue période, même si les armements se réduisent - ce sont les établissements industriels du G.I.A.T. qui sont les mieux placés pour assumer leur fabrication. A la différence des entreprises que j'ai évoquées, ces établissements sont entièrement spécialisés dans le domaine de la production d'armes. Il est donc normal que ce soit eux qui concentrent les activités restantes de production d'équipement militaire.

J'ajoute que, répondant à peine aujourd'hui à 10 p. 100 des commandes de l'Etat, ils ne sauraient manquer de travail dans les années à venir, pourvu que les commandes soient adressées à eux plutôt qu'au secteur privé.

Ensuite, leur statut d'établissement d'Etat offre la meilleure garantie d'adaptation de la production militaire aux besoins réels du pays. Il permet en particulier d'éviter les pressions du lobby militaro-industriel en faveur d'une course aux armements hors de prix et dangereuse pour la sécurité du pays.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, très solennellement, nous vous demandons de retirer votre projet, et je demande, au nom du groupe communiste, un scrutin public sur la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, inscrit contre la question préalable.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur Rimbault, j'ai écouté avec la plus grande attention les arguments que vous avez développés pour soutenir cette question préalable dont l'adoption aurait pour effet d'entraîner le rejet du projet de loi qui nous est proposé.

Je pense que le sujet est trop important pour que nous engagions une polémique.

Mme Muguette Jacquaint. C'est un peu court !

M. Guy-Michel Chauveau. Et plutôt que de faire un procès d'intention qui n'a pas lieu d'être, j'aimerais convaincre les membres du groupe communiste que leur point de vue, loin de servir les intérêts des travailleurs, risque de leur nuire. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Arthur Pascht. Comme d'habitude !

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes compétent en la matière, vous !

M. Guy-Michel Chauveau. Quel est, en effet, l'objet de ce projet de loi si ce n'est de permettre au G.I.A.T. de se moderniser, de permettre un redémarrage économique de cette entreprise et de mettre fin ainsi aux déflations d'effectifs rendues nécessaires par la baisse continue de l'activité du G.I.A.T. depuis plusieurs années ?

Or c'est dans le statut actuel que l'on trouve les causes du dépérissement du G.I.A.T.

Vous avez demandé, monsieur Rimbault, pourquoi l'on avait attendu si longtemps, pourquoi l'on n'avait pas pris une décision plus rapide. Mais, au début des années quatre-vingt, les effets pervers de ce statut ne se faisaient pas ressentir car l'environnement dans lequel évoluait le G.I.A.T. était totalement différent.

Les relations Est-Ouest traversaient une période de paix froide, notamment à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan, et, hormis les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité dans le cadre de la C.D.E., tous les forums consacrés au désarmement étaient au point mort.

Les négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, les M.B.F.R., ne donnaient aucun résultat et cela devait rester le cas jusqu'à ce que les F.C.E. prennent le relais au début de cette année.

L'heure n'était donc pas au désarmement, mais bien au contraire à l'accumulation d'armements en Europe.

M. Jean-Claude Lefort. Donc, aujourd'hui, l'heure est au désarmement !

M. Guy-Michel Chauveau. Les marchés à l'exportation étaient pour leur part florissants. Les pays du Proche-Orient, notamment, profitant du second choc pétrolier, recyclaient leurs pétro-dollars pour équiper leurs armées.

Ainsi, en 1984, la France reçut pour 60 milliards de francs de commande à l'exportation, chiffre qui n'a plus été atteint depuis lors. Le pourcentage du chiffre d'affaires non budgétaire du G.I.A.T. constitué pour l'essentiel par les marchés à l'exportation, était de près de 40 p. 100. Or les exportations du G.I.A.T. étaient pour l'essentiel concentrées sur le Proche-Orient, l'Arabie Saoudite représentant à elle seule plus de la moitié des ventes du G.I.A.T.

Enfin, en ce début des années quatre-vingt, se trouvaient en concurrence des matériels qui, pour l'essentiel, constituaient les dernières évolutions de la deuxième génération, faisant appel aux dernières évolutions en matière de technologies nouvelles. Dans ce contexte, l'activité économique du G.I.A.T. se situait à un bon niveau.

Aujourd'hui, cette époque favorable aux industries d'armement est révolue et l'évolution du contexte économique a mis en lumière les faiblesses structurelles qui affectaient le G.I.A.T.

En premier lieu, le contexte international a notablement changé, ce dont nous nous réjouissons au plus haut point. Si aujourd'hui, chers collègues à ma gauche, il y a eu une évolution en Europe de l'Est, c'est grâce à l'image de la démocratie qu'offre l'Europe occidentale, et peut-être pas à celle que vous avez défendue !

M. Alain Calmat. Absolument !

M. Guy-Michel Chauveau. Le dernier sommet américano-soviétique de Malte, la réunion du conseil de l'Alliance atlantique qui lui a succédé ont entériné l'amélioration durable des relations Est-Ouest qui seront désormais basées sur le principe de la coopération et non plus sur celui de la confrontation, ce dont nous nous félicitons.

En termes de désarmement - nucléaire entre les deux superpuissances, conventionnel en Europe, chimique à l'échelle de la planète - des progrès notables ont été enregistrés. On peut désormais raisonnablement espérer, pour le milieu de l'année 1990, la signature d'un traité éliminant les asymétries en matière de forces conventionnelles en Europe et fixant pour les différentes catégories d'armes des plafonds de 10 à 15 p. 100 inférieurs au niveau des forces détenues à l'heure actuelle par l'Alliance atlantique.

Mais ce traité ne sera qu'une première étape, et seront négociées par la suite des réductions plus drastiques des forces conventionnelles en Europe, de manière que tous les pays européens ne soient plus dotés que d'une capacité militaire défensive.

Cette évolution, je pense que tout le monde dans cette assemblée ne peut que s'en réjouir, mais il serait illusoire de penser qu'elle n'affectera pas dans les années à venir, et il faut s'en féliciter, le niveau des forces, donc des nôtres, les budgets de la défense, donc celui de la France ; et, par-delà les commandes d'armements terrestres qui pourront être passées par le ministère de la défense.

Aussi le maître mot pour le G.I.A.T. doit-il être diversification : diversification dans le secteur militaire, car le secteur actuel d'activités couvert par le G.I.A.T. risque d'être le plus touché par les mesures de désarmement, diversification dans le secteur civil, car nulle entreprise aujourd'hui ne peut concentrer ses activités dans le secteur militaire, au risque de subir de plein fouet les contrecoups d'un marché aléatoire.

Or, dans un cas comme dans l'autre, le G.I.A.T. souffre de handicaps liés à son statut.

Les effectifs du G.I.A.T. sont déterminés, en quantité comme par spécialité de métier, par le budget de la défense. Or, la gestion budgétaire du personnel du G.I.A.T. ne permet pas la souplesse nécessaire à cet organisme dont les activités sont à caractère uniquement industriel et commercial et qui, de surcroît, se trouve dans une situation de concurrence avivée - j'y reviendrai. Concrètement, du fait de ce mode de gestion, le G.I.A.T. souffre d'un déficit en matière d'encadrement, et plus largement en matière grise, qui l'empêche d'être réellement compétitif pour la fabrication de systèmes d'armes, tels que les missiles, faisant appel aux technologies nouvelles.

La loi d'Allarde, à laquelle on a fait allusion, en obligeant le G.I.A.T. à rester cantonné hors des domaines d'activité où il pourrait concurrencer l'initiative privée, l'empêche de diversifier ses activités dans le secteur civil.

Toutes les expériences, souvent prometteuses, de diversification, notamment en matière de machine-outil, ont dû être abandonnées. Or, si l'on étudie d'un peu plus près les mouvements de restructuration dans l'industrie d'armement européenne, on constate que ceux-ci ont notamment pour objectif de permettre aux industriels d'accroître leur capacité financière et de diversifier par la même occasion leurs activités dans le secteur civil.

Il est certain que de tels groupes mixtes, civils et militaires, permettront à ces sociétés de faire face à d'éventuelles pertes financières dans le secteur militaire et ainsi d'empêcher les déflations d'emploi. C'est donc bien, tout au moins pour partie, la reconversion des industries d'armement qui est en jeu, défi auquel sont confrontés tous les pays européens, de l'Ouest comme de l'Est, mais auquel nous serons encore plus confrontés, mes chers collègues, dans un processus de désarmement accéléré :

En second lieu, les marchés à l'exportation se sont restreints du fait du règlement de certains conflits régionaux - là aussi, il faut s'en féliciter - et du fait de la baisse des revenus pétroliers qui a affecté les pays du Proche-Orient. Or, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, c'est principalement dans cette région que le G.I.A.T. disposait de débouchés à l'exportation.

Corrélativement à ce phénomène, se sont développées, à travers le monde, et notamment dans les pays en voie de développement, de nouvelles industries d'armement capables de produire des systèmes d'armes robustes, peu sophistiqués mais vendus à des prix très compétitifs.

En définitive, on assiste aujourd'hui à une inversion de la tendance du marché, l'offre étant nettement supérieure à la demande. Cette situation a entraîné une agressivité commerciale accrue des industriels de l'armement à travers le monde, se traduisant dans les contrats de ventes d'armes par la multiplication des accords de compensation. La compétition, aujourd'hui, est véritablement très vive. Et même, selon une révélation d'un hebdomadaire britannique - mais nous l'avons déjà vu à Farnborough et au Bourget -, les Soviétiques se disent prêts à proposer leur Mig 29 à la vente sur les marchés occidentaux.

Or le G.I.A.T., du fait de son statut, est soumis à la procédure très lourde des marchés publics, procédure qui s'avère antinomique avec la rapidité de réaction et le dynamisme que nécessite aujourd'hui la conduite à bien des négociations commerciales.

La SOFRESA, la SOFMA, puis PROGIAT, n'étaient dans ces conditions que des pis-allers destinés à faciliter la commercialisation des produits du G.I.A.T. Ces structures lourdes

et complexes avaient notamment l'inconvénient de créer un écran entre le producteur et les acheteurs potentiels, alors même que ces derniers s'attachent justement, dans la période actuelle, à obtenir les prestations les meilleures possible dans le domaine du service après-vente.

Enfin, l'absence de personnalité juridique propre empêchait le G.I.A.T. de nouer des accords avec d'autres partenaires à l'heure où la coopération en matière d'armements devient un impératif pour limiter les coûts.

Tous les handicaps que je viens d'énumérer et dont souffre à l'heure actuelle le G.I.A.T., le statut de société nationale à capitaux publics permettra de les supprimer.

Aussi, on ne le répétera jamais assez, l'objectif de ce projet de loi n'est pas de démanteler le G.I.A.T., mais, bien au contraire, de lui permettre de connaître une reprise d'activités et ainsi de stopper la tendance actuelle à la baisse d'effectifs. Nous agissons donc pour sauver des emplois et non pour en supprimer.

M. Alain Calmat. Très bien !

M. Guy-Michel Chauveau. De même ne peut-on pas parler de privatisation, puisque la société nationale sera constituée exclusivement de capitaux publics. L'Etat pourra ainsi déterminer la politique industrielle menée par le G.I.A.T.

Quant aux personnels, il est faux de dire qu'ils perdront leur statut, et le laisser croire est un mensonge, puisque l'article 6 spécifie qu'ils pourront conserver ce statut avec les droits qui lui sont attachés.

Je veux par ailleurs, monsieur le ministre, saluer le plan social d'accompagnement sans précédent mis en place par le ministère de la défense, avec les indemnités de conversion et de mutation, les aides au logement, la priorité donnée à la mobilité au sein du ministère. A ces actions s'ajoute la mobilisation du ministère de l'aménagement du territoire. Nous nous en félicitons.

Monsieur Rimbault, je comprends votre embarras. Vous allez, dans quelques jours, adresser vos vœux à vos concitoyens en rappelant votre volonté de paix et de désarmement. N'aurez-vous pas quelques difficultés à faire croire que, pour y parvenir, il faut continuer dans certains lieux à produire plus d'armements ?

Pour toutes les raisons que j'ai développées mes chers collègues, le projet de loi qui nous est soumis est une nécessité et, au nom du groupe socialiste, je demande le rejet de la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Lajoinie et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	307
Nombre de suffrages exprimés	307
Majorité absolue	154
Pour l'adoption	27
Contre	280

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de la défense nationale et des forces armées, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, a, sous l'excellente présidence de M. Boucheron, examiné avec beaucoup d'attention le projet de loi

que vous êtes venu nous présenter, monsieur le ministre, projet autorisant le transfert à une société nationale, à créer, des établissements industriels - et j'ajouterais des richesses humaines et intellectuelles - dépendant du groupement industriel des armements terrestres.

Vous avez, avec le talent qui est le vôtre, exposé à nouveau ce dossier.

Tout porte à reconnaître avec vous que le G.I.A.T. est malade, en effet, que les ventes à l'exportation, par exemple, ont chuté de 40 p. 100 du chiffre d'affaires total en 1980 à moins de 20 p. 100 en 1989, et que son chiffre d'affaires global baisse, lui aussi, de façon régulière et sensible.

Les pertes financières, elles, sont énormes : plus de 500 millions de francs en 1988 sur un chiffre d'affaires de 7 milliards de francs.

Il faut donc réagir et vous souhaitez le faire, ce qui n'est que louable, portant le débat sur un plan purement formel et technique et - c'est là que vous êtes très habile - ne posant jamais une question qui ne manque pourtant pas d'intérêt, celle du pourquoi.

Pourquoi, en effet, et comment en est-on arrivé là ?

M. Delahais a apporté une réponse à mon avis partielle et insuffisante, à tout le moins extrêmement incomplète.

Vous me répondez sans doute, monsieur le ministre, que la paix dans le monde a fait des progrès, que de nombreux conflits se sont apaisés. Si c'était le cas, nous nous en féliciterions avec vous. Mais regardez le Liban, le Tchad, le Nicaragua, El Salvador : le canon tonne tous les jours, malheureusement, dans notre vaste monde.

Alors, voyons les choses en face. Pourquoi 1984 a-t-elle été la première année noire du G.I.A.T. ? Les ouvriers, les ingénieurs, les techniciens militaires ou civils auraient-ils subitement perdu la main, alors même que les armes françaises étaient jusque-là considérées, avec justesse, comme les meilleures du monde ? Non, il s'est passé autre chose.

Vous souvenez-vous de la visite de M. le Président de la République, en 1981, au salon aéronautique et de sa vertueuse indignation devant la présentation des avions armés ? On a forcé nos techniciens à les désarmer, on a rougi d'être de « vulgaires marchands d'armes ». On a fait le procès de ceux qui connaissent les marchés - c'est vrai, tortueux - de l'armement international. On a fait fuir nos clients fidèles depuis des décennies, ceux de l'aéronautique militaire, mais aussi des armements terrestres.

M. Jean-Claude Lefort. Il y a longtemps que tout cela est terminé !

M. Jean-Jacques Weber. Pensez-vous, monsieur le ministre, que cela ait stimulé les personnels du G.I.A.T. ?

Voilà ce qui s'est passé, que vous le vouliez ou non, car les carnets de commande étaient garnis jusqu'en 1983, pas au-delà. Nous ne sommes tout de même pas amnésiques !

Et quand la gauche a compris, enfin, que les armes que nous ne vendrions plus seraient quand même sur le marché, fournies par d'autres, elle a soudain réalisé que l'industrie de l'armement était tombée malade.

Le G.I.A.T., monsieur le ministre, mesdames et messieurs, n'est pas le seul à avoir pâti de cette naïve et désastreuse vision des choses.

Vous souvenez-vous d'une firme célèbre, glorieuse, qui s'appelait Manurhin ? Elle se trouve dans ma circonscription. Il serait d'ailleurs plus juste de dire qu'elle s'y trouvait, pour ce qu'il en reste. Manurhin ne fabriquait pas que son célèbre revolver : c'était encore la seule firme française à concevoir et fabriquer des cartoucheries, éléments extrêmement complexes et coûteux, qu'elle livrait, dans le temps, aussi bien aux Etats-Unis qu'en U.R.S.S. Un savoir-faire d'importance stratégique et qui n'existe nulle part ailleurs en France. Eh bien ! tout cela vient de passer sous le contrôle de nos voisins et amis belges. La firme Herstal, elle, a compris la valeur de l'enjeu.

Je ne sors pas de mon sujet, je vous assure : il y a des responsables à tout ce gâchis, et ce ne sont ni les ouvriers, ni les ingénieurs, ni les techniciens. Je tenais à le dire au moment où 2 000 personnes vont perdre leur travail du fait de l'Etat - contrairement à ce que vient de dire M. Chauveau qui voudrait nous faire croire qu'avec les mesures d'accompagnement prévues, se faire licencié du G.I.A.T. serait quasiment le paradis - et où 13 000 autres s'interrogent sur ce que

l'avenir leur réserve. Mes paroles sont peut-être un peu dures, mais l'avenir par contre peut être plus dur encore pour ces personnes. Je ne le souhaite vraiment pas.

Voilà pour le constat ; voyons le remède.

Votre projet de loi comporte deux volets.

Le premier préconise la transformation du G.I.A.T. en société nationale à capitaux d'Etat, ce qui permettra, dites-vous, l'assouplissement des rigidités de gestion résultant du statut de régie directe de ce groupement.

Vous nous disiez, en commission, que certains aspects du régime juridique du G.I.A.T. viennent de textes remontant à Colbert et à Louvois, mais surtout que le G.I.A.T., enfermé dans les règles de la fonction publique, était handicapé par son absence de personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.

Même si l'on se souvient des performances d'avant 1981 du G.I.A.T., on peut convenir que cette transformation est à présent nécessaire : il faut bien recoller les pots cassés !

Société nationale à capitaux d'Etat, l'entreprise bénéficiera de la personnalité juridique, commerciale et financière, ce qui lui permettra assurément de renforcer son encadrement en recrutant, par exemple, des ingénieurs de valeur aux prix du marché, donc d'intensifier ses recherches, de moderniser son outil, d'accroître sa compétitivité et, sans doute, de se doter d'un réseau commercial qu'il faudra, monsieur le ministre, motiver pour le lancer sur les marchés extérieurs, ce qui risque de poser certains problèmes moraux ou d'éthique à nombre de vos collègues ! Certains crieront au retour des affreux marchands de canons !

Je dis cela, je vous rassure, non pour vous taquiner inutilement, mais parce que va se poser de nouveau un problème de fond sur lequel il vaut mieux s'entendre tout de suite. En effet, il va de soi que votre nouvelle société devra être dirigée clairement et qu'il faudra lui assigner des objectifs concrets, tant sur le marché français que sur les créneaux mondiaux où, chacun le sait, la concurrence est sévère.

Je regrette, pour ma part, que cette opération ne se fasse pas autour d'un projet politique mieux défini, plus explicite, plus ambitieux, et que vous la rameniez constamment à une simple mesure technique, ce qu'elle n'est assurément pas.

Elle arrive à un moment où l'industrie électronique et aéronautique britannique se structure et où se constitue en R.F.A. un ensemble de plus de 400 000 personnes dans des activités de l'armement ou très proches, technologiquement parlant.

Votre projet manque d'idées, de hauteur et singulièrement de souffle et d'enthousiasme. Ce n'est en tout cas pas ce que l'on pourrait appeler un projet d'entreprise, et je le regrette, même lorsque vous déclarez que cette modification de statut « devra permettre au G.I.A.T. futur d'être un pôle puissant de restructuration de l'armement français, voire européen ». Voilà une belle déclaration, mais recouvre-t-elle vraiment un consensus politique à gauche, nécessaire pour réussir ?

L'enjeu est gigantesque. S'agissant de la partie financière, vous nous déclarez, en effet, que le changement de statut s'accompagnera d'une dotation en capital évaluée à environ 1 milliard de francs. Je note l'énormité de la facture que nous vaut l'absence de réalisme de la gauche et, en même temps, je me demande si cette somme recouvre effectivement la réalité des besoins. Au rythme de 500 millions de pertes par an depuis trois ou quatre ans déjà, le « trou » est considérable et, si l'on veut effectivement relancer, ce que je souhaite, le G.I.A.T. sur des bases concrètes, je crains fort que votre dotation ne se révèle, en fait, largement insuffisante, même si l'Etat prend lui-même en charge le coût des 2 000 licenciés ou pré-retraités.

Le second volet de ce projet concerne le personnel dont vous vous êtes plu, à deux ou trois reprises déjà, à reconnaître la qualité, la grande expérience, le talent et le grand attachement à l'entreprise.

Ce personnel est réparti sur neuf sites géographiquement distincts, dont certains sont économiquement très fragiles et où la présence du G.I.A.T. et de ses ateliers représente parfois une véritable garantie de survie.

Vous nous donnez des assurances formelles : aucun site ne sera abandonné. Il faudra bien, à mon avis, apporter des garanties plus précises, plus claires aux maires et aux parlementaires concernés.

D'une part, vous souhaitez lancer le G.I.A.T. nouvelle formule sur les marchés concurrentiels, ce qui est, certes, stimulant, mais aussi dangereux, et, d'autre part, vous prévoyez

- c'est louable mais cela donne à penser à chacun - des aides à la mobilité. Il y aura donc, c'est indéniable, des mouvements importants.

Nous sommes placés là, monsieur le ministre, devant l'aspect le plus flou de votre dossier et qui mériterait d'être mieux expliqué. Car enfin, vous et vos collaborateurs, ou les responsables actuels du G.I.A.T., savez bien ce qui est ou non rentable, ce qui peut le redevenir, ce qu'on coupera ou non. Vous devez avoir un plan. Ce serait de la plus grande légèreté de n'y avoir pas réfléchi, et je ne vous croirais jamais si vous m'affirmiez aujourd'hui qu'il n'y aura aucun changement notable dans les missions, les spécificités, les plans de charge, les lignes d'effectifs de ces différents sites.

A cet égard, nous voulons en savoir nettement plus.

Je ne suis l'élu d'aucun de ces sites, et donc d'autant plus libre pour évoquer simplement des assurances qui avaient, à l'époque, été données aux élus mulhousiens quant à l'avenir de l'atelier d'armement qui employait 360 personnes et qui a été purement et simplement fermé. Mais c'était bien avant 1981.

Alors, avant que d'aller plus loin dans ce débat, nous souhaiterions savoir clairement de quoi votre plan de restructuration est fait. Deux cents emplois à Tulle ou à Roanne ne pèsent certes pas le même poids économique que deux cents à Paris ou ailleurs.

M. François Hollande. Très juste !

M. Jean-Jacques Weber. Je l'ai dit, ni moi-même ni mon groupe ne sommes hostiles à cette réorganisation du G.I.A.T., mais il est clair que tout dépendra en définitive des politiques d'accompagnement prévues, non seulement pour rassurer le personnel, mais aussi pour le remotiver et calmer l'angoisse des collectivités locales - il me semble que, dans ce domaine, le plus important reste à faire.

Tous les syndicats des personnels, sauf la C.F.D.T. - mais qui cela peut-il étonner ? - signalent l'absence de véritable dialogue sur l'ensemble de ces problèmes, l'insuffisance de l'information, la non-prise en compte de leurs propositions, l'absence de précisions quant à la situation future et la vocation des différentes entreprises, ou sur des mesures qui permettront aux personnels affectés ailleurs de retrouver par exemple un logement sans avoir à brader le leur. Vos propositions à cet égard, dont j'ai entendu tout à l'heure l'exposé semblent assez timides, et même un peu risibles.

Pour finir, je note que le texte qui nous est soumis aujourd'hui porte nécessairement atteinte au principe statutaire d'inamovibilité des ouvriers d'Etat, et que les dispositions de l'article 54 de la loi du 13 juillet 1972 modifiée portant statut général des militaires ne sont pas applicables aux emplois libérés par détachement dans la future société nationale.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la mesure proposée par le projet de loi me semble bonne dans son principe. Mais des montagnes de questions demeurent, qui n'ont pas reçu de réponse convenable.

Mon groupe de l'Union du centre ne pourra donc, compte tenu de toutes ces imprécisions, de ces silences, voter le texte : il s'abstiendra.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement a inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour prioritaire le texte du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du G.I.A.T. - j'insiste : du G.I.A.T. seulement !

Vous nous le présentez, monsieur le ministre, tel qu'il a été adopté par le Sénat à une majorité écrasante. Vous pouviez alors imaginer, à juste titre, que l'affaire était jouée devant notre assemblée et que les votes de nos groupes politiques seraient conformes à ceux du Sénat.

Or, si nos collègues sénateurs ont eu - et il suffit pour s'en convaincre de se reporter au compte rendu des débats - vis-à-vis de ce texte, une approche très technique, les députés ont sur ce sujet, semble-t-il, une approche plus « politique »...

M. François Hollande. Voilà qui fera plaisir aux sénateurs !

M. Arthur Paecht. ... ce qui est très compréhensible de la part d'élus exerçant un mandat plus court, plus direct et de surcroît toujours menacé par une possible dissolution. (*Sourires.*)

Cependant, je crois qu'une très large majorité se dégage ici pour entériner le constat fait par vous, et avant vous par vos prédécesseurs, sur la précarité économique, financière et industrielle du G.I.A.T. et sur la nécessité, pour assurer la survie de notre industrie d'armement terrestre, de proposer des solutions réalistes.

Ceux qui, aujourd'hui, acquiescent au constat et ne proposent rien, se réfèrent sans doute au mot du président Queuille, qui disait - permettez-moi de le citer - : « Il n'y a pas de problème qu'une absence de solution ne puisse aider à résoudre »

Une telle attitude conduirait, à coup sûr, à la perte de l'un des plus beaux fleurons de notre industrie nationale.

Le rôle de l'Etat dans l'industrie de l'armement, chacun le sait, est primordial : tout à la fois concepteur, animateur, chercheur ou réalisateur, rares sont les étapes qui lui échappent, et c'est bien normal, compte tenu de l'importance de ce secteur au regard des intérêts stratégiques de la France et de la réalité de l'indépendance nationale.

Le projet dont nous sommes saisis vise non pas à revenir sur l'engagement de l'Etat, mais à réorganiser celui-ci. Or cette réorganisation survient à un moment où les difficultés que rencontre le G.I.A.T. revêtent un caractère particulièrement préoccupant, qu'il s'agisse du volume d'activité, de l'exportation, de l'équilibre financier ou des problèmes d'emploi qui en résultent pour les personnels des établissements.

La situation que nous constatons aujourd'hui résulte d'une dégradation rapide, qui renvoie autant à une conjoncture défavorable qu'à des facteurs structurels. Ce sont ces derniers que la réforme doit tendre à corriger et que je voudrais brièvement analyser.

Le premier défaut du dispositif existant réside dans un cadre juridique dont les incidences en termes de gestion des hommes et des ressources s'avèrent paralyzantes. Dans un contexte plus difficile pour l'ensemble de l'industrie de l'armement, il est catastrophique de n'avoir ni les outils de gestion et de contrôle permettant des coûts performants ni la capacité d'embaucher et de retenir les personnels, ouvriers et ingénieurs, les plus qualifiés et les plus motivés face à l'attraction du secteur privé.

Le second défaut du dispositif existant, et vraisemblablement le plus ancien, réside dans la confusion des rôles assurés par l'Etat à la fois client et producteur. Pour y remédier, on avait tenté de « dissocier les casquettes », comme on dit : à l'intérieur même du G.I.A.T. se distingueraient désormais le représentant de l'Etat-client et le représentant de l'Etat-producteur.

Cette tentative correspondait à la volonté d'introduire un semblant de dialogue au sommet du G.I.A.T. Non sans lui reconnaître une utilité réelle, force nous est de constater son échec. Est-ce la faute de l'inertie du système en place ? Nul ne peut le dire, mais le démembrement, dès lors, s'imposait. Et le choix, judicieux, d'un cadre conforme à la loi de 1966, porte en fait la volonté de rétablir, entre les deux faces de l'Etat, l'action régulatrice du marché.

Le marché est en effet délibérément obéré par la loi d'Alarde. Celle-ci crée l'obligation, pour l'Etat, de se situer hors des segments productifs des entreprises privées et abolit du même coup toute velléité de concurrence.

Avec l'apurement systématique des déficits par le budget de la défense, le dispositif contribuait à annihiler les ferments classiques d'une dynamique d'entreprise avec ce que cela comportait d'autonomie de décision, de prise en compte des coûts et de motivation des personnels.

Rien n'incitait fortement les personnels du G.I.A.T. à réaliser des gains de productivité, comme rien ne les aurait récompensés d'en réaliser malgré tout.

Rien ne conduisait à croiser systématiquement la logique technique avec une logique industrielle et financière garante d'une gestion équilibrée.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait pris la mesure de ces difficultés. Les réformes qu'il a impulsées ont pu donner au G.I.A.T. une bouffée d'oxygène. M. le rapporteur les a considérées en commission comme un demi-échec. Je crois qu'il faut reconnaître que le temps a manqué à votre prédécesseur pour aller plus loin.

Il aura finalement fallu passer par une série de déficits considérables pour que l'évidence pressentie par certains s'impose enfin à tous. Vous l'avez compris, monsieur le ministre, et je vous en félicite.

Ces déficits d'exploitation sont en effet devenus insupportables et la rigueur budgétaire ne pouvait éviter de remettre en question les structures mêmes du G.I.A.T.

Alors qu'il semblait que, de 1986 à 1987, la situation s'était stabilisée, l'année 1988 a connu une chute libre de tous les indicateurs de santé de l'établissement.

La réforme s'imposait donc. Nous souscrivons à son principe. Des voix ont pu s'élever pour brandir le brûlot de l'abandon de souveraineté et de la renonciation à l'indépendance. Nous rejetons de tels arguments et, plus globalement, nous considérons même que, si l'Europe de l'armement peut se structurer industriellement sous la pression de la concurrence, l'indépendance nationale y gagnera.

Disposer, pour le même budget, d'une plus grande quantité de matériels - car les prix seront stabilisés, il ne faut pas s'y tromper - plus performants, ce n'est certes pas abaisser la garde. Je dirai même que c'est sans doute le contraire. Mais l'évocation de ce futur souhaitable ne saurait dissimuler les problèmes qui attendent la société naissante.

Certes, il n'est pas de la compétence du Parlement de s'immiscer dans les attributions ultérieures des dirigeants d'un G.I.A.T. rénové. Pourtant, la crédibilité de notre vote se mesure à l'aune de notre exigence en matière d'information. Or force nous est de constater, monsieur le ministre, que les explications que vous nous avez fournies pèchent cruellement de ce point de vue.

Mme Muguste Jacquaint. Eh oui !

M. Arthur Paecht. Non seulement vous ne prenez aucun engagement ferme et définitif - je sais que, dans certains cas, vous ne pouvez pas le faire, mais vous n'apportez finalement que peu de lumière sur ce qui constitue le noeud de cette réforme, à savoir la reconsidération des relations financières entre le G.I.A.T. et le budget de la défense.

Aurez-vous la possibilité de doter la société nationale des moyens nécessaires pour qu'elle puisse passer ce cap difficile sans réduire un peu plus encore son champ d'activité ? Car nul doute que l'écueil ne soit bien là ! Si la société nationale ne reçoit pas l'aide nécessaire, soit en dotations, soit en commandes, la restructuration annoncée ressemblera fâcheusement à une liquidation.

Vous avez indiqué - je l'ai lu dans le compte rendu des débats du Sénat, et vous l'avez répété ailleurs - que l'équilibre financier de la nouvelle société devrait être atteint en quatre ou cinq ans. En vérité, l'expérience que nous avons de quelques autres sociétés - nous sommes encore obligés de réinjecter des crédits, quinze ou dix-huit ans plus tard, pour certaines d'entre elles - nous a rendus un peu plus prudents en cette matière.

Le G.I.A.T. ne doit pas perdre le savoir-faire remarquable qu'il a acquis dans les secteurs que vous ne jugez pas prioritaires. Il faut donc moduler l'aide financière de l'Etat en fonction de ce qui est aujourd'hui indispensable pour maintenir une cohérence forte dans le dispositif productif.

Vous savez, monsieur le ministre, que l'élagage des activités dont la rentabilité à court terme reste floue pourrait, pour ce qui concerne certaines d'entre elles, porter un grave préjudice au bon déroulement des programmes d'armement en cours.

C'est pourquoi nous considérons que le montant de la dotation en capital qui serait consentie à la nouvelle société nationale est un enjeu de la plus haute importance.

Vous avez proposé, à plusieurs reprises, de l'évaluer à un milliard. Pourquoi ? Il apparaît en fait que, compte tenu des déficits d'exploitation qui s'élèvent à 400 millions par an, compte tenu de la baisse tendancielle du chiffre d'affaires observé depuis quatre ans, due notamment à la moindre progression des crédits d'équipement, compte tenu de l'absence de bilans sur lesquels des établissements de crédits pourraient fonder l'ouverture de lignes importantes, compte tenu de la nécessité d'un soutien actif à l'emploi et de l'importance de la préservation d'un capital humain riche et diversifié, nous considérons que l'effort auquel l'Etat doit consentir s'élève à un montant plus proche de 2 milliards que de 1 milliard, milliards qui ne sauraient s'imputer en aucun cas, même partiellement, sur les crédits budgétaires de la défense.

M. Jean-Pierre Philibert. C'est vrai !

M. Arthur Paecht. Il faut qu'ils proviennent des charges communes. Or M. Hernu, votre prédécesseur, a bien dû subir, sur une seule année, une imputation de 700 millions.

Vos propositions et l'intérêt que vous porterez aux souhaits ici exprimés feront l'objet de toute notre attention.

Évaluée dans l'abstraction des principes et dans l'examen des quelques articles du projet de loi, la réforme envisagée par le Gouvernement nous paraît satisfaisante. Elle apporte des éléments de réponse aux problèmes maintes fois évoqués dans cette enceinte. Mais nous ne saurions nous prononcer en fonction de ces seules considérations de principe.

Le groupe U.D.F. constate d'abord que l'action du Gouvernement en matière d'industrie d'armement s'inscrit dans une politique d'ensemble, celle de la défense, justement celle qui ne nous convient pas, mais nous ne reviendrons pas sur ce débat.

Les modifications apportées à la loi de programmation ne peuvent qu'accentuer les difficultés d'adaptation de ce secteur aujourd'hui confronté à des défis et à des concurrents nouveaux.

Même si, à court terme, le plan de charge du G.I.A.T. ne paraît pas trop souffrir de ces modifications, l'industrie de l'armement terrestre ne sera à l'évidence pas confortée par la réduction et l'étalement des programmes tels qu'ils étaient calculés sur la base de la loi de programmation de 1987, que vous avez d'ailleurs votée.

Il nous faut ensuite constater qu'une grande inquiétude s'est répandue dans l'ensemble des établissements du G.I.A.T., mais aussi dans d'autres établissements de la Délégation générale de l'armement. A cette inquiétude, il ne nous semble pas que le Gouvernement ait répondu de manière satisfaisante.

En ce qui concerne le G.I.A.T., je note que le projet ne comporte pas toutes les garanties qu'il serait souhaitable d'accorder au personnel.

M. François Hollande. Prouvez-le !

M. Arthur Paecht. A cet égard, je souhaite que l'amendement que j'ai défendu en commission et qui donne la possibilité aux agents, pendant une durée de dix ans,...

M. François Hollande. Pourquoi pas cent ans ?

M. Arthur Paecht. ... de demander une révision de l'option dont ils ont bénéficié, soit pris en compte favorablement par le Gouvernement.

Si vous pensez que c'est trop long, mon cher collègue, alors il faut aussi récuser le protocole car dans celui-ci ce dispositif est prévu, et c'est bien une durée de dix ans qui y est inscrite. Il ne faut pas être en contradiction avec soi-même ! Proposez autre chose !

M. François Hollande. Et pourquoi dans la loi ?

M. Arthur Paecht. Si ce n'est pas dans la loi, c'est suspect !

M. François Hollande. Alors, il faut tout mettre dans la loi !

M. Arthur Paecht. Oui ! Il faut ou tout y mettre ou supprimer tout ce qui est de nature réglementaire, toiler le texte. Il ne resterait que l'article 1^{er} et ce serait mieux ainsi !

M. François Hollande. Alors, qu'est-ce que vous voulez ?

M. Arthur Paecht. Je suis en train de vous l'expliquer, il faut m'écouter !

En ce qui concerne les autres arsenaux, le Gouvernement reste dans le flou. Est-il oui ou non question d'appliquer la solution de la société nationale aux autres établissements et en particulier à la D.C.M. ?

M. François Hollande. Non !

M. Arthur Paecht. Vous n'êtes pas encore ministre ! C'est au Gouvernement de répondre !

M. François Hollande. Mais il s'est déjà exprimé sur ce point !

M. Arthur Paecht. S'il en est question, nous appelons son attention sur la nécessité d'attendre les résultats de l'expérience du G.I.A.T., avant de décider un changement applicable aux constructions navales.

Enfin, ce débat nous donne l'occasion de nous rappeler ce qu'avait été l'attitude de l'opposition d'alors sur la constitution de la société nationale des poudres et explosifs.

Ce projet, dont la mise en œuvre s'avère aujourd'hui un succès incontestable, même si certaines difficultés demeurent, s'était heurté à des critiques et à des objections inspirées par un dogmatisme préjudiciable à l'intérêt de notre pays. Qui avait alors, tout comme aujourd'hui le parti communiste, défendu la question préalable pour rejeter le texte ? Le parti socialiste ! Et ce rejet a été adopté aussi par les députés d'alors : François Mitterrand et Michel Rocard !

Le groupe U.D.F. n'entend pas procéder de la même manière ou recourir à des arguments de nature semblable.

M. Jean-Claude Lefort. Il a changé !

M. Arthur Paecht. Nous reconnaissons l'utilité d'une réforme. Mais cette réforme, qui est envisagée dans le flou, qui s'accompagne de fortes incertitudes sur le plan financier et sur le futur des arsenaux, qui s'inscrit dans une politique de défense que nous désapprouvons, ne recueille pas l'adhésion du groupe U.D.F. de notre assemblée.

M. François Hollande. Ça, c'est courageux !

M. Arthur Paecht. Si, à titre personnel, et par respect pour l'esprit du texte, j'entends ne pas m'y opposer, je dois vous dire, monsieur le ministre, que le groupe U.D.F. souhaite voter contre le projet de loi tel que vous nous le soumettez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

Puis-je vous rappeler, mes chers collègues, que si vous voulez interrompre l'orateur, il vous appartient de le lui demander. Vous connaissez le règlement !

La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Loi de programmation militaire, plan Armées 2000, dossier de la gendarmerie, budget de la défense et, aujourd'hui, projet de loi destiné à assurer l'avenir de nos arsenaux terrestres : monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire - j'allais dire : en connaisseur - que vous-même et vos collaborateurs civils et militaires, vous travaillez vite et bien. (*Murmures sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

S'il est un dossier exemplaire, c'est bien celui qui nous occupe aujourd'hui. Vous avez eu la lucidité et le courage de l'engager et de le conduire dès votre arrivée en fonction, puisque c'est dès l'automne 1988 qu'ont commencé les diverses concertations.

Qu'il soit permis à l'ancien ministre, au député de la Loire et au maire de Roanne que je suis de vous dire à quel point, malgré des difficultés malheureusement rendues inévitables par les tergiversations du passé, il est important qu'un ministre de la défense prenne enfin ce dossier à bras-le-corps pour sortir les arsenaux du doute et de l'immobilisme dont, entre autres, notre département, à Saint-Etienne comme à Roanne, a douloureusement connu les effets négatifs avec Manufrance ou les A.R.C.T. qui sont morts faute d'avoir su organiser à temps leur modernisation incontournable, dans un monde qui change plus encore aujourd'hui qu'hier, et par tout.

Cette réalité internationale devrait, me semble-t-il, être de nature à ébranler les certitudes et les slogans figés des tenants d'un *statu quo* suicidaire économiquement et politiquement, comme on le voit pas si loin de chez nous.

Il restera bien sûr, ici ou là, des attitudes partisans négatives et ô combien contradictoires, parfois démagogiques, pour contester votre projet. Mais le groupe socialiste vous apportera son soutien car, pour la première fois en la matière, on passe enfin, si vous me permettez l'expression, du bricolage à la réforme.

Faut-il rappeler, après les tentatives lucides, alors, de quelques responsables communistes en 1946 et 1947, les diverses mesures engagées sans succès réel au cours des dernières décennies : création de comptes de commerce, création du groupement, de sociétés de commercialisation, et introduction de quelques autres mesures instaurant une certaine souplesse dans les finances ou la gestion ?

Mais il restait que les emplois et les évolutions sociales dépendaient de chaque loi de finances votée par le Parlement. Mais il restait que la vie économique et industrielle de nos arsenaux dépendait de la loi d'Allarde, pesante, vieille de deux siècles, avec les résultats actuels, préoccupants, que l'on sait. Mais cependant que, faute de volonté, de courage politique, nos arsenaux campaient sur des statuts de quasi-manufactures, d'autres structures industrielles prenaient, y compris dans le secteur public, leur essor économique et social. Vous avez cité, monsieur le ministre, Thomson, Aérospatiale et la S.N.E.C.M.A. Pendant ce temps, aussi, d'autres pays accédaient aux mêmes compétences ou encore, comme vient de nous le montrer crûment l'actualité, constituaient des groupes d'une capacité de recherche et de développement, de production et de financement qu'on ne saurait ignorer ou passer sous silence dans le débat. Je pense naturellement aux évolutions britanniques et surtout aux derniers regroupements de l'industrie allemande d'armement qui exigent, toutes deux, des initiatives diverses, mais fortes, de notre part, de la nature de celles que vous avez entreprises.

A cet égard, il est vraisemblable que, sur le plan politique, la crédibilité de notre défense passe nécessairement par la modernisation effective de notre capacité de production d'armements terrestres parfaitement contemporains, comme le char Leclerc dont la commande publique nationale, décidée dans la loi de programmation, est de nature à contribuer à la réussite de la nouvelle société. Incidemment, je souhaite que cette dernière porte un nom conforme à ses nouvelles ambitions pour devenir une structure aussi créatrice d'emplois que, par exemple, Aérospatiale dans son domaine. Contrairement à certains qui, à droite, voudraient faire la démonstration de l'inefficacité du secteur public pour justifier des arrière-pensées de privatisation, nous avons politiquement la satisfaction de voir que cette nouvelle société nationale demeurera sous la responsabilité directe de l'Etat, sous la responsabilité du Parlement.

En matière d'armement, il s'agit là d'un choix judicieux à tous égards mais, d'une façon plus générale, il est toujours positif, à notre sens, de valoriser et de diversifier les modalités d'action et d'intervention du secteur public. Je comprends mal les revendications de ceux qui prétendent défendre l'Etat en s'ingéniant à l'enfermer dans un étroit carcan et à le priver *a priori* de toute souplesse et de toute initiative.

M. François Hollande. Très bien !

M. Jean Auroux. Cela n'est pas bon pour l'Etat lui-même, ni pour ses personnels, finalement victimes des mêmes contraintes pénalisantes.

Sur le plan économique, je voudrais confirmer les atouts considérables de cette société nationale si elle a la volonté et la capacité de devenir un pôle public industriel puissant et rayonnant, pour valoriser, diffuser et promouvoir les nouvelles technologies non seulement en son nom mais aussi autour d'elle avec des retombées à moyen terme mais aussi significatives et utiles qu'ont pu avoir les filières aéronautiques et spatiales françaises.

Pourquoi ne pas imaginer par exemple - et permettez-moi d'évoquer ce que je connais plus particulièrement - une ouverture de cette nouvelle société puis une coopération, voire un essaimage associant le pôle productif Rhône-Alpes avec les arsenaux de Saint-Etienne et de Roanne ? On pourrait trouver ainsi, grâce à la nouvelle structure juridique, des libertés utiles dans les domaines immenses de la mécanique et de la robotique contemporaines.

L'intérêt que M. Jacques Chérèque, ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions et, par conséquent, responsable de la D.A.T.A.R, porte à la réussite de la modernisation du G.I.A.T. est aussi pour nous une garantie, une marque d'intérêt, et surtout offre des possibilités que nous devons saisir pour élargir et diversifier ensemble notre tissu économique local.

C'est la raison pour laquelle nous sommes attachés à l'association, d'une manière ou d'une autre, des différents sites d'activité aux bassins d'emplois dans lesquels ils se trouvent et font vivre des milliers de travailleurs et de familles, ainsi que des dizaines de collectivités locales. A cet égard, il est important qu'au-delà de la capitalisation nécessaire de la nouvelle société, le transfert des actifs du G.I.A.T. ne se traduise pas pour les communes concernées par des pertes de recettes fiscales, et notamment de taxe professionnelle. Cer-

tains maires, que vous connaissez, directement concernés par les différents arsenaux, ayant déjà eu dans un passé récent quelques émotions à cet égard, vous comprendrez notre souci.

Sur le plan social, enfin, qui n'est pas pour nous, socialistes, le moins important, nous tenons à souligner la démarche exemplaire qui a été la vôtre sur un fond de concertation authentique, quoi qu'on en dise. Elle a abouti à préparer un projet de protocole de nature à éviter à tous les salariés un saut dans l'inconnu et à préparer très positivement la mise en place d'un accord d'entreprise dans le cadre plus large de politiques contractuelles, de dispositions statutaires et du code du travail, toutes mesures que la nouvelle direction, je n'en doute pas, aura la volonté d'appliquer de façon exemplaire.

En effet, au-delà des réductions d'effectifs sans aucun licenciement - faut-il le rappeler - rendues malheureusement nécessaires mais limitées, comme vous l'avez dit, toutes les garanties essentielles de revenus, de carrière et de retraite sont assurées d'une manière concrète, précise et responsable.

Je voudrais aussi saluer le courage et le sens des responsabilités des négociateurs dont le cercle aurait tout intérêt à s'élargir dès le vote de cette loi pour que la nouvelle entreprise, avec ses nouvelles institutions représentatives, soit l'occasion d'un nouveau départ, d'un nouveau dynamisme et d'un nouvel avenir pour tous. S'il est vrai que la responsabilité principale va demeurer celle de la nation, puis celle de la direction, à laquelle je souhaite bonne chance, cela sera aussi celle de tous les personnels qui devront choisir entre un regard complaisant sur le passé, que je peux comprendre, et une volonté dynamique tournée vers l'avenir, que je préfère hautement.

L'accompagnement social très complet que vous proposez est à la hauteur de l'enjeu et de votre ambition nationale. Mais il faudra également que soit pleinement réussi l'effort de formation et de qualification entrepris, en même temps que le recrutement d'un personnel qualifié dont l'entreprise aura besoin.

Monsieur le ministre, vous savez comme nous l'attachement des personnels du G.I.A.T. à leur entreprise, vous savez l'importance vitale des arsenaux pour les collectivités territoriales concernées, vous savez notre soutien politique que votre sens des responsabilités et votre souci de concertation n'ont fait que renforcer.

En contrepartie, nous comptons avec confiance sur l'engagement de l'Etat pour assurer un bon démarrage de la nouvelle société qui devra toujours garder dans son projet et sa vie d'entreprise sa dimension publique et nationale, sa mission économique spécifique, une démarche sociale exemplaire, ses responsabilités locales, sans perdre la richesse de sa grande histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans un cadre plus large. Il faut s'y arrêter pour en comprendre le sens et la portée exacte.

Notre pays est aujourd'hui dominé par une politique néolibérale s'inscrivant totalement dans la perspective du marché unique de 1992-1993.

Cette politique gouvernementale, qui - et c'est l'opinion publique qui l'indique - a peu de choses à voir avec une politique de gauche, a dérivé peu à peu vers ce néolibéralisme flamboyant auquel on assiste aujourd'hui.

M. François Hollande. Vous feriez mieux de faire du néo-communisme !

M. Jean-Claude Lefort. Cette politique porte des fruits. Ils sont juteux pour les uns : les grandes affaires privées ; ils sont particulièrement amers pour les salariés et l'intérêt national.

Chaque jour qui passe voit de nouveaux coups portés à notre potentiel public et national, qui est pourtant un gage d'efficacité sociale et économique, de modernité et d'indépendance nationale.

Je rappelle pour mémoire la volonté de démanteler les P.T.T., démantèlement que propose le rapport Prévot, la décision de porter un coup terrible à l'industrie automobile avec la fermeture annoncée de Renault-Billancourt. Je

pourrais évoquer la situation de l'industrie du textile ou celle de l'imagerie médicale, multiplier les exemples qui montrent à quel point le Gouvernement est désormais branché en direct sur Bruxelles. De sorte que notre pays, qui importe déjà la moitié des produits industriels qu'il utilise, aborde l'échéance de 1992 en situation d'infériorité, avec une industrie nationale qui perd des parts de marché. Ce sont, monsieur le ministre, vos proches amis qui l'écrivent dans la *Lettre de République moderne*.

M. François Hollande et M. Guy-Michel Chauveau. Il fait de la publicité, en plus !

M. Jean-Claude Lefort. Je cite : « La poursuite actuelle du développement de la Communauté aboutit à une domination économique et financière de la R.F.A. dont les retombées politiques sont lourdes. »

S'agit-il, à vos yeux, de mauvais esprits ? La vérité des faits, c'est la vérité tout court. Ainsi, en novembre, la part de véhicules étrangers vendus en France a-t-elle atteint 35,9 p. 100 du marché national ; pendant ce temps, Renault ne peut satisfaire toutes ses commandes et la Commission de Bruxelles a d'ores et déjà décidé d'autoriser Tokyo à réaliser 15 p. 100 de ses ventes en Europe.

Si j'ai évoqué à grands traits la situation de notre industrie, monsieur le ministre, c'est pour signifier clairement que votre projet concernant le G.I.A.T. ne peut s'extraire de cette politique plus générale.

D'ailleurs, le rapporteur est clair : « Le G.I.A.T., écrit-il page 20, se trouve ainsi écarté des possibles restructurations de l'industrie européenne d'armement », et il insiste pour indiquer que son fonctionnement est « déconnecté des réalités du marché ». On ne peut être plus clair dans un tel rapport pour confirmer ce que nous ne cessons de dire : votre projet de loi vise non pas à améliorer l'efficacité du G.I.A.T., mais à faciliter sa privatisation, à l'entraîner à devenir une société à caractère libéral. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) D'ailleurs, dois-je vous rappeler que Charles Hernu lui-même déclare la même chose ?

Nous nous trouvons donc aujourd'hui en présence d'un projet de loi dangereux pour la nation et mauvais pour le personnel. Mon ami Jacques Rimbault l'a parfaitement démontré. Je vais donc reprendre rapidement ces deux points.

Ce projet est dangereux pour la nation. La France a besoin, pour garantir l'autonomie de son système de défense, de disposer d'un important secteur industriel étatique d'armement. C'est une question essentielle qui concerne les attributs de notre souveraineté et de l'indépendance du pays. Car, enfin, que vaut notre autonomie de défense si notre armement est produit à l'étranger, si nous ne pouvons mobiliser à tout instant un potentiel à la seule disposition de l'Etat, s'il doit attendre que les industriels privés veuillent bien ou puissent répondre à ses appels d'offre, s'il doit envisager son éclatement ou son intégration dans un complexe ouest-européen ?

La défense nationale doit pouvoir compter sur ses arsenaux et des établissements nationaux puissants, c'est l'évidence même. A l'inverse de ce que vous décidez, il faudrait tout simplement moderniser les établissements existants, les doter des atouts dont ils ont besoin pour étendre leurs capacités dans les domaines qui leur échappent aujourd'hui.

Telle est la tâche à laquelle votre ministère devrait s'atteler au lieu de se donner comme but de briser le statut du G.I.A.T. et celui de ses personnels.

Pour éviter de répondre sur le fond, vous vous êtes lancé tout à l'heure, une nouvelle fois, dans la fuite en avant. Vous avez tenté de mettre en difficulté les députés communistes en citant des propos de Charles Tillon et de Georges Gosnat lorsqu'ils occupaient des postes ministériels. Cette ficelle est en réalité un élastique, car ce n'est tout de même pas la marque d'un esprit moderne que de fouiller dans le passé pour y rechercher la justification de son action contemporaine. Dois-je rappeler que nous sommes en 1989 et que les propos tenus par nos camarades datent de 1946, il y a donc quarante-trois ans ? Chapeau pour la scolastique ! Et chapeau aussi pour le sens de l'histoire !

M. Guy-Michel Chauveau. Même depuis 1946, vous n'avez pas changé !

M. Pierre Forgues. Vous ne changez jamais !

M. Jean-Claude Lefort. Qu'y a-t-il de commun entre cette époque de l'après-guerre, qui donne leur sens aux propos de nos camarades, et l'époque actuelle ?

Quant au respect de la vérité, je vous rappellerai enfin que le G.I.A.T., en tant que tel, a été créé en 1971, vingt-cinq ans après 1946 ! Je pourrais aussi vous reprocher votre attitude lors de la modification de la Société des poudres, mais je n'insiste pas.

Il est plus sérieux de dire, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, que l'industrie d'armement évolue aujourd'hui dans une situation de concurrence extrême. Elle est confrontée à une pression internationale fantastique et cette pression, je l'ai déjà souligné, ne peut que s'aggraver avec 1992. Tout cela devrait inciter à préserver, à garantir la liberté d'approvisionnement en armements pour nos armes, et donc à disposer d'une industrie d'Etat.

J'ajoute que l'existence d'une telle industrie permettrait un meilleur contrôle des prix, éviterait les dérapages scandaleux auxquels on assiste ces dernières années et que vous reconnaissez d'ailleurs.

Il a été prouvé, par exemple, que l'entretien des bâtiments de la marine nationale par les arsenaux d'Etat coûte moitié moins cher que l'entretien des marines étrangères par des sociétés privées.

Ce qui est en question, c'est de permettre aux arsenaux de récupérer une partie des commandes que vous confiez à l'industrie privée. Il y a du champ. On peut donc aisément réduire, comme nous le demandons activement, la loi de programmation militaire et augmenter en même temps les carnets de commande des arsenaux.

M. François Hollande. C'est difficile !

M. Jean-Claude Lefort. On peut, par exemple, faire fabriquer par le G.I.A.T. les véhicules blindés confiés actuellement à Panhard. Ce qu'il faut, c'est non pas augmenter la fabrication des armes terrestres, mais réorienter vers le G.I.A.T. la fabrication d'une partie d'entre elles, actuellement fabriquées dans le privé.

M. François Hollande. Et la solidarité entre les travailleurs ?

M. Jean-Claude Lefort. Dangereux pour la nation, ce projet de loi est aussi mauvais pour le personnel du G.I.A.T. Il aboutirait à la liquidation d'un grand nombre d'établissements ainsi qu'à la disparition du statut de ses personnels.

Votre projet n'est pas recevable sur le plan social. D'abord parce qu'il prévoit des diminutions d'effectifs bien plus importantes que celles que vous annoncez, monsieur le ministre. En effet, la note du 21 septembre 1989 émanant de la délégation générale pour l'armement terrestre, transmise aux directions d'établissements et aux préfets, est significative. A l'horizon de 1992, en prenant comme référence les données graphiques de cette note, ce sont à peu près 6 100 emplois qui auront disparu. Nous sommes loin des 1 200 annoncés officiellement. Cette note, vous la connaissez mais, naturellement, je la tiens à votre disposition.

Votre projet n'est pas recevable, ensuite, parce que les perspectives offertes au personnel ne sont pas acceptables.

Vous indiquez que, dans l'hypothèse où la loi serait votée, tous les personnels pourraient, s'ils le souhaitent, aller travailler dans un autre établissement du ministère de la défense. Mais aller travailler où, monsieur le ministre ? Car, si j'ai bonne mémoire, le budget pour 1990 prévoit la suppression de 2 661 emplois civils et le plan Armées 2000 envisage de nombreuses fermetures d'établissements de soutien logistique aux armées, ce qui entraînera une nouvelle chute des emplois.

Mme Muguetta Jacquaint. Ils sont amnésiques !

M. Jean-Claude Lefort. Vous avez indiqué au Sénat qu'il ne saurait être question de licenciements « secs ». Mais vous prévoyez de verser des indemnités pour départs volontaires. Est-ce que cela ne ressemble pas à des licenciements avec les drames humains que cela comporte pour les personnels et leurs familles ?

M. François Hollande. Même pour les volontaires ?

M. Jean-Claude Lefort. Et puis ces drames sont aussi plus largement ressentis qu'on ne le dit. Une enquête effectuée par des militaires à partir de l'arsenal de Lorient, que

publie le journal *Le Télégramme* en date du 23 septembre, montre que, pour 5 200 personnels civils, les effets induits touchent 28 959 emplois. Brader les établissements du G.I.A.T. reviendrait donc à mettre en jachère des villes comme Roanne, Salbris, etc.

Vous prévoyez de fortes sommes pour créer des bassins de reconversion sur les dix sites où sont installés les établissements du G.I.A.T. Mais regardons ce qui existe déjà : avec l'aide de M. Chérèque, ces bassins de reconversion sont jusqu'à présent des bassins de misère et de mort industrielle pour des régions entières.

Enfin, s'agissant des salaires offerts aux personnels, vous indiquez que le statut de la fonction publique est gênant. Qui empêche alors de l'améliorer ? Et pourquoi donc a-t-on trouvé une solution pour les salaires dans le secteur de la navigation aérienne ?

Il me semble vous avoir entendu dire un jour, à propos du G.I.A.T., que rien ne serait fait sans l'avis des personnels. C'étaient ce jour-là de sages paroles que vous prononciez. Mais qu'en est-il réellement aujourd'hui ? Avez-vous retenu une seule des propositions formulées ?

M. François Hollande. Et le protocole ?

M. Jean-Claude Lefort. Vous contestez les conditions dans lesquelles le personnel s'est prononcé à 97 p. 100 contre votre projet.

M. François Hollande. Méfiez-vous des votes à 97 p. 100 ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguetta Jacquaint. Refaites une consultation, si vous en doutez !

M. Jean-Claude Lefort. Mais qu'à cela ne tienne ! Pourquoi ne pas organiser vous-même, avec les organisations syndicales, une nouvelle consultation démocratique des personnels ? Pour dire vrai, ce n'est pas une question, monsieur le ministre, c'est une demande.

Le G.I.A.T. a fait preuve de ses capacités en produisant le matériel moderne dont nos armées ont besoin. Vous avez indiqué à plusieurs reprises que c'était un des fleurons de l'industrie française. Conservez lui donc son statut en l'améliorant. Revalorisez la condition du personnel, développez la concertation, mais ne cassez pas ce savoir-faire et ces acquis sociaux.

Monsieur le ministre, votre projet de loi tourne le dos à l'indépendance nationale et au progrès social. D'ailleurs, si ce n'était pas vrai, pourquoi avoir expliqué, comme vous l'avez fait d'emblée, que ce n'est pas de gaieté de cœur que vous aviez pris cette décision. « Pas de gaieté de cœur », c'est parfaitement clair, non ?

Tout cela conforte notre position. Si vous maintenez votre projet, dont les travailleurs ne veulent pas, pas plus que nous, nous voterons contre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Monsieur le ministre, le projet de loi que vous nous soumettez me conduit à deux interrogations liminaires. Faut-il légiférer ? Faut-il légiférer maintenant ?

Certes, nous vous avons entendu, ainsi que M. le rapporteur. La situation du G.I.A.T. est source de préoccupations et l'historique des dernières années est bien là pour nous le confirmer. Quant à l'avenir, il semble tout aussi préoccupant, sinon plus préoccupant.

Changer de statut, sans être la panacée, peut apparaître effectivement comme une nécessité fondamentale ou, à l'opposé, comme de la poudre aux yeux. Le G.I.A.T., en effet, est un des éléments constitutifs de notre politique de défense et l'on ne peut l'isoler de ce contexte.

C'est pour cela, d'ailleurs, que vous inscrivez cette perspective dans le cadre plus général du projet de loi de programmation militaire et du plan Armées 2000. Et c'est là, justement, que le bât blesse, car les objectifs définis dans cette perspective globale ne recueillent pas notre adhésion, loin s'en faut. L'on peut ainsi légitimement s'inquiéter de la mise en place d'un train de mesures dont le résultat entraîne une substantielle diminution de nos capacités militaires, et par conséquent de l'indépendance nationale.

En outre, nous sommes surpris de votre volonté de légiférer dans ce domaine alors que, dans un passé récent, le parti socialiste manifestait de grandes réserves à l'encontre d'aménagements statutaires beaucoup plus réduits et limités, tels que la mise en place, en 1988, de la structure nouvelle de PROGIAT. Il ne s'agissait pourtant que d'une société destinée à effectuer progressivement une partie des activités que son statut empêchait le G.I.A.T. de mener au mieux : opérations commerciales, recrutement de personnels de haut niveau, notamment.

M. François Hollande. Cela, c'était la privatisation !

M. Christian Cabal. Le protocole entre l'Etat et Progiat a d'ailleurs été signé en mai 1988 et, à ma connaissance, PROGIAT avait d'ores et déjà entrepris des actions importantes.

Si tant est qu'il vous semble nécessaire de légiférer et de proposer un autre statut, faut-il que ce soit celui de société nationale et que l'on opère cette modification maintenant ?

L'argument essentiel que vous avancez est celui de la réduction du plan de charge que connaissent et risquent de connaître encore plus à l'avenir les établissements du G.I.A.T. Je dois avouer que cet argumentaire ne me convainc pas, car le plan de charge n'est pas directement lié au statut actuel du G.I.A.T. - ou encore frudrait-il le démontrer. En fait, le plan de charge dépend de ce qu'il faut bien appeler le marché, même si celui-ci est très particulier, et ce d'autant qu'il s'agit de clients parfaitement identifiés : des Etats, la plupart du temps, et peu leur chaut le statut du G.I.A.T.

En outre, ce marché ne s'oriente pas, en toute hypothèse, vers des développements substantiels, c'est le moins qu'on puisse dire. L'activité budgétaire représente d'ores et déjà la part essentielle, et trop importante, du chiffre d'affaires : près de 80 p. 100. Cette activité est totalement tributaire des commandes de l'état-major de l'armée de terre, et nous savons ce qu'il en sera, *a priori*, pour les années futures, dans le cadre de la loi de programmation à laquelle nous nous sommes opposés.

Ce problème sera d'autant plus aigu que le coût de facturation des produits serait augmenté afin de prendre en compte les frais de la nouvelle structure, les charges salariales différentes, les marges et la T.V.A., ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Qu'en sera-t-il des dotations budgétaires correspondantes ? Seront-elles effectivement augmentées à due concurrence ? Vous en avez pris l'engagement, si j'ai bien compris, mais qu'en sera-t-il des arbitrages budgétaires ? On peut douter de l'avenir sur ce point...

M. Arthur Paecht. Si c'est Mauroy qui arbitre...

M. Christian Cabal. ...notamment si l'on écoute M. Mauroy, qui considère que les dépenses d'armement sont trop élevées. Comment seront élaborées et s'exécuteront les lois de finances à venir, de 1991 et 1992 ? Je crois que ce sera aux dépens du plan de charge du G.I.A.T.

Encore, dans cette hypothèse, la nature des productions présentes et à venir sera-t-elle sensiblement modifiée.

Lorsque l'on compare le char Leclerc à ses prédécesseurs, on observe que les équipements extérieurs deviennent prédominants, que ce soit les systèmes, les viseurs, l'optronique ou les contremesures. Des parties telles que les transmissions, les suspensions et les motorisations sont, elles aussi, extérieures au G.I.A.T., et parfois tributaires de groupes à capitaux étrangers. Ainsi, la part du G.I.A.T. n'est déjà plus que de 20 p. 100 dans le Leclerc, tandis que celle de l'électronique, et plus globalement des systèmes, approche les 65 p. 100, alors qu'elle n'était que de 15 p. 100 dans l'AMX 30.

S'agissant enfin et surtout de l'exportation, dont on nous fait grand cas, je ne vois pas, très franchement, en quoi les modifications statutaires changeront les choses. Car ces marchés extérieurs sont effectivement tributaires quasi uniquement des règles du marché, donc de l'offre et de la demande. Cette dernière est sensiblement réduite et se réduira encore à l'avenir, ce dont on ne peut que se réjouir par ailleurs, et pour d'autres raisons. Ainsi la plupart des conflits régionaux qui embrasaient nombre de pays de notre planète sont-ils en voie d'extinction. Or ces conflits étaient gros consommateurs d'armements conventionnels, en particulier de munitions. Je pense au conflit Iran-Irak. Le G.I.A.T., mais aussi d'autres entreprises françaises sont d'ores et déjà privés de commandes importantes. Les surcapacités en matière de munitions sont énormes. Y aura-t-il encore de la place à la fois pour Luçhaire et pour le G.I.A.T. ?

Parallèlement, et en sens contraire, de nouveaux fabricants sont apparus sur le marché, concurrentiels, notamment sur les marchés tiers, par la modicité de leurs coûts, par la rusticité de leurs matériels, ce qui est souvent un avantage supplémentaire, car ils nécessitent moins de maintenance et moins d'entraînement pour être opérationnels. Sans oublier que ces pays s'embarrassent assez peu des règles d'embargo.

En outre, il n'est pas exclu que certains de ces produits soient acquis par notre propre armée, dans des créneaux spécifiques. C'est déjà le cas pour certains matériels aéronautiques ou fabriqués sous licence.

Enfin, et plus important encore, les perspectives à moyen et long terme sont dominées par les négociations internationales sur le désarmement. Cette hypothèse, initialement lointaine et un peu illusoire, est devenue une réalité proche et d'ampleur insoupçonnée, sauf surprise qu'on ne pourrait qualifier que de malheureuse, d'ailleurs. L'ensemble des industries d'armement sur le plan mondial est impliqué. Il n'est que de voir les réactions des milieux concernés aux Etats-Unis pour se rendre compte de l'ampleur du séisme. Car il s'agit d'un véritable séisme qui va ébranler l'industrie de l'armement.

Ainsi que va-t-il être décidé ou plutôt entériné à Vienne, aux négociations sur le désarmement, après l'accord de Malte ? Les conséquences économiques seront considérables. Le marché mondial sera saturé par des surplus bradés, déstabilisant totalement les marchés résiduels. Pourra-t-on même poursuivre certains programmes, du moins en termes de quantités produites ?

Ainsi, qu'advient-il du programme Leclerc dans l'hypothèse d'une réduction importante du nombre de blindés autorisés en Europe ? Il semblerait déjà que le Royaume-Uni reconsidère son programme de blindés Challenger.

J'arrête là cette analyse. Un constat s'impose : les perspectives de production de l'armement, notamment terrestre, sont à l'heure actuelle tout à fait imprécises mais, en tous les cas et en toute hypothèse, en décroissance certaine et importante. Le retournement de marché qui avait été observé lors de la diminution des commandes en provenance du Moyen-Orient n'est rien à côté de ce qui nous attend.

M. François Hollande. C'est pourquoi il faut diversifier !

M. Christian Cabal. Et ce n'est pas la modification d'un statut, rappelée régulièrement de manière quasi incantatoire, devenue baguette magique, qui nous mettra à l'abri, loin s'en faut. L'exemple de la S.N.P.E., souvent mis en avant, n'est pas obligatoirement transposable puisque réalisé dans des conditions conjoncturelles tout à fait différentes, et il n'a pas empêché, du reste, certains problèmes bien connus. Alors qu'on ne nous dise pas que le nouveau statut permettra, par exemple, les souplesses commerciales nécessaires. Nous savons de quoi il s'agit !

En fait, les handicaps dits structurels sont peu de chose par rapport aux perspectives conjoncturelles. Je dirai même qu'il sera excessivement difficile de faire face avec, en plus, des changements structurels statutaires. L'on va encore compliquer les choses, désorienter les hommes, jouer sur des incertitudes et des délais, pour construire et lancer une société nationale dans une situation de crise, c'est-à-dire au pire moment.

M. François Hollande. M. Fillon dit exactement le contraire !

M. Christian Cabal. Il n'est pas besoin d'être expert en stratégie industrielle pour en imaginer les conséquences. Veut-on rejouer la crise des chantiers navals ou la fermeture des Charbonnages en y ajoutant des changements d'identité ? C'est quoi, pour l'Etat - j'oserai le dire, monsieur le ministre - l'occasion de se défausser à bon compte sur une société nationale dotée chichement d'un milliard de francs, si tant est que ce milliard de francs, s'il suffisait, soit effectivement inscrit au budget de 1991.

Non, de grâce, n'accablons pas la structure actuelle de tous les maux...

M. François Hollande. M. Fillon le fait dans tous ses rapports !

M. Christian Cabal. ... y compris l'historique loi d'Altarde, pour ne trouver de réponse qu'au travers du statut de société nationale. J'affirme même que, dans une situation de crise

hautement vraisemblable, imputable pour une très large part à l'Etat - l'Etat client et l'Etat de par ses engagements internationaux - eh bien, le sens de la responsabilité qui incombe à l'Etat devrait l'amener à assumer sous sa seule responsabilité, pleine et entière, la transition vers une nouvelle situation d'équilibre, au terme de laquelle l'outil industriel, les moyens humains, les capacités de recherche et les produits de diversification seraient en concordance avec les possibilités du marché. Nous pourrions alors effectivement débattre du statut de cette entité économique...

M. François Hollande. Vous êtes un libéral qui demande tout à l'Etat !

M. Jean-Pierre Philibert. Ses propos vous dérangent !

M. Christian Cabal. ... évoquer diverses possibilités en faisant effectivement confiance aux capacités économiques réelles et non pas aux artifices statutaires !

Monsieur le ministre, qu'est-ce qui interdit, à l'heure actuelle, dans la suite des aménagements qui se sont succédés - le dernier en date étant PROGIAT - d'opérer les restructurations et les transitions nécessaires ? La seule différence avec votre projet serait de ne pas faire peser des incertitudes graves sur le personnel, car on ne peut pas tirer un trait tranquillement, de façon technocratique, sur ces hommes et ces femmes...

M. François Hollande. Qu'avez-vous fait en 1987 ?

M. Christian Cabal. ... qui, quelles que soient les modalités spécifiques de leurs statuts particuliers - qui sont, il est vrai, différents et nombreux - sont attachés à ce statut général que je qualifierais de public.

On peut ne pas partager ce sentiment - tel est le cas d'ailleurs de la plupart des collègues de ma sensibilité politique - mais on ne saurait l'interdire à ceux qui ont fait ce choix en connaissance de cause, en entrant dans la vie professionnelle.

M. François Hollande. Quand vous avez privatisé, vous êtes-vous posé la question ?

M. Christian Cabal. Ils ne pouvaient imaginer alors qu'il serait un jour remis en cause, même sous forme d'un volontariat que je qualifierais de subi d'ailleurs, et ce ne sont pas les délais fixés, visiblement trop courts, qui leur permettraient de se déterminer sereinement.

Dans vos différentes déclarations, monsieur le ministre, vous avez formulé une série de griefs portant sur les handicaps structurels. Il y a du vrai, mais est-ce réhibitoire ? Cela n'est pas aussi évident. Je me refuse à entrer dans ce vaste débat qui comporte toute une série d'éléments.

Vous avez pris connaissance, de votre côté, des arguments contraires qui ont été présentés. Je me référerai simplement à ceux qui me paraissent très sains de la fédération Force ouvrière de la défense, car il en ressort que l'isolement industriel du G.I.A.T. n'est pas une réalité, que les accords sont nombreux, que rien n'interdit d'aller plus loin, que le supposé handicap de la « monoculture » d'armements n'est que la conséquence industrielle de l'incapacité de mélanger des productions requérant des qualités différentes.

En ce qui concerne les facultés commerciales, la recherche et le développement, des aménagements ont été apportés - cela a été signalé - et l'on peut, comme pour l'export, comme pour les opérations de recherche, développer les différents accords qui existent, notamment avec la D.R.E.T.

En matière de politique des achats et d'après-vente, on peut jouer, pour la gestion des effectifs, sur la relative souplesse que donne le fonctionnement du compte de commerce. Certes, cela suppose ce qui a été appelé, par certains, quelques contorsions, quelques opérations plus délicates et plus difficiles à mener en apparence. Mais cette formule présente au moins l'avantage d'éviter une remise en cause statutaire aussi brutale et inopinée.

M. François Hollande. Et la comptabilité publique, c'est facile à utiliser aussi ?

M. Jean-Pierre Philibert. Cela suffit, monsieur Hollande !

M. Christian Cabal. Ecoutez-moi, vous apprendrez des choses.

Monsieur le ministre, permettez-moi également d'évoquer la méthode.

Vous faites largement appel à la notion de dialogue, à l'esprit de concertation avec les représentants du personnel, avec les agents eux-mêmes. Vous indiquez que les élus intéressés ont été tenus régulièrement informés des modalités de changement du régime juridique envisagé. En effet, nous avons été informés, mais jamais entendus ou écoutés. A ma connaissance - je dis bien à ma connaissance - pas une seule réunion n'a été organisée, en tout cas pas avec les parlementaires de l'opposition représentant les villes concernées ni avec les élus locaux.

M. Jean-Pierre Philibert. C'est vrai !

M. Christian Cabal. Nous n'avons pas eu une seule invitation.

Cette méthode tranche singulièrement avec celle de votre prédécesseur qui, avant la création de PROGIAT et la discussion de l'aménagement des fabrications, avait convié tous les parlementaires...

M. Pierre Forguas. Ce n'est pas vrai ! Moi, je n'ai jamais été convié !

M. Christian Cabal. Parce que vous n'y êtes pas allé. Les députés communistes étaient présents et il y a eu des députés socialistes.

M. Pierre Forguas. Je ne comptais pas !

M. Christian Cabal. Cela se passait au ministère de la défense, mon cher collègue, et je vous apporterai les pièces en attestant.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait donc convié tous les parlementaires à de vastes réunions techniques, au-delà, bien entendu, de celles de la commission de la défense. Je regrette d'autant plus vivement votre attitude sur ce point, ainsi que mes collègues du conseil municipal de Saint-Etienne.

A ce sujet, puisque mon collègue Auroux a fait allusion aux villes de Saint-Etienne et de Roanne - de façon justifiée et très juste d'ailleurs - permettez-moi d'exposer ce que signifie votre projet pour une ville comme Saint-Etienne. Je le fais sans acrimonie, mais de façon solennelle, d'autant que, premier adjoint de cette ville depuis 1983, j'ai la redoutable responsabilité de la délégation aux affaires économiques.

Cette ville a été sinistrée durant des décennies et, de façon paradoxale, oserai-je dire, les coups les plus durs, ceux dont les premières victimes ont été les travailleurs, ont été assénés par des gouvernements de gauche : fermeture des houillères du bassin de la Loire, déconfiture et bradage de la sidérurgie, échec et ratés du plan machine-outil...

M. Jean-Florence Philibert. En effet, merci la gauche !

M. Christian Cabal. ... et, maintenant, un plan massif de suppression d'emplois à la M.A.S. - plusieurs centaines - qui rend la pérennité du site aléatoire.

Tout cela est désespérant, d'autant que notre politique économique locale commençait à porter ses fruits : de lanterne rouge en matière de chômage en France, Saint-Etienne est revenue dans la moyenne nationale ; son outil économique est régénéré, et les activités nouvelles réapparaissent de façon significative.

M. François Hollande. Grâce au Gouvernement !

M. Christian Cabal. De Jacques Chirac, oui !

Saint-Etienne, ville vouée, voici peu, au dépérissement, est de nouveau l'objet d'attentions de la part des investisseurs. C'est dans ce contexte qu'est asséné ce nouveau coup grave non seulement pour la M.A.S. et pour ses agents, mais aussi pour les sous-traitants locaux, nombreux et performants, pour lesquels les marchés de la M.A.S. assuraient le volume de commandes indispensable à la vie et au développement de leur entreprise. Ils ne pourront survivre à une diminution des commandes et, *a fortiori*, à l'émergence d'une nouvelle concurrence.

Monsieur le ministre, c'est vraiment un coup grave porté à l'économie stéphanoise et aux autres villes sièges de ces établissements, véritablement un coup de trop qui anéantit des années d'efforts. Pourquoi lutter si, à chaque fois, l'Etat nous remet la tête sous l'eau.

Vous avez devant vous un élu tout à fait désabusé et je le dis avec gravité.

Quant au statut, je crois qu'il n'apporte aucune réponse aux difficultés du G.I.A.T. Il va même aggraver les problèmes locaux, dont trois sont essentiels, auxquels M. Auroux a fait allusion.

D'abord, monsieur le ministre, qu'est-il prévu pour les collectivités territoriales locales, en particulier pour les communes qui vont être lourdement touchées au niveau de leur produit fiscal par la perte des bases taxables ? Il faut prévoir, en liaison avec le ministre de l'économie, des finances et du budget, une sorte de fonds de compensation neutralisant ces effets négatifs.

Ensuite, qu'est-il prévu pour compenser les pertes d'activité de la sous-traitance locale ? Il s'agit de 340 millions de francs dans la région stéphanoise ! L'Etat doit assurer un flux de commandes publiques prioritaires à haut niveau dans l'industrie locale pendant plusieurs années.

Enfin, monsieur le ministre, qu'est-il prévu pour les personnels en cas de suppressions massives d'emplois présentes et à venir ? La valise ? Cela serait injuste et insupportable. Pour ceux qui opteront, qu'advient-il en cas de difficultés ultérieures bien prévisibles ? Il n'y aura pas d'autre solution que le licenciement sec. Cela n'est pas admissible. L'Etat doit faire face à ses responsabilités, ou bien c'est qu'il n'y a plus d'Etat.

Si ces suppressions d'emplois sont décidées et réalisées, des mesures tangibles et réelles doivent apporter sur place les emplois correspondants en nombre et en statuts comparables. Il s'agit d'une simple mesure de justice.

La raison doit l'emporter sur l'obstination. Renoncez donc à ce projet, pour l'heure - je dis bien « pour l'heure » - inapproprié, inopportun et humainement insupportable.

Parer au mieux à la situation du G.I.A.T. ce n'est pas ajouter des bouleversements supplémentaires, mais c'est sauvegarder les intérêts du personnel. Cela impose à l'Etat de gérer, avec les moyens dont il dispose - et ils sont suffisants - une situation encore mouvante, pendant plusieurs années. En effet, l'avenir est tout à fait incertain.

Il y a vos déclarations et vos intentions dont nous prenons acte, car nous n'en doutons pas. Mais qu'en sera-t-il dans la loi de finances de 1991 et dans les suivantes, pour la dotation en capital, pour les crédits d'équipement ? M. Mauroy - on l'a déjà cité, mais il ne semble pas être le seul de cet avis au sein du parti socialiste -, prône une révision du niveau des dépenses avec toutes les conséquences que cela entraîne. Pourtant, ce n'est pas le moment de baisser la garde. La politique de la défense aura-t-elle à subir les effets du congrès du parti au pouvoir ? Cela est très inquiétant.

Vous comprendrez dans ces conditions, monsieur le ministre, que le groupe du R.P.R....

M. Jean Auroux et M. François Hollande. De l'Assemblée !

M. Christian Cabal. ... ne peut que voter contre ce projet de loi, contraire à l'intérêt des personnels et du G.I.A.T., contraire à une politique de défense efficace et contraire à l'indépendance nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Hollande. C'est de la démagogie !

M. Alain Calmat. Le R.P.R. a voté le projet au Sénat ! C'est le dédoublement du R.P.R. !

M. Guy-Michel Chauveau. C'est le renouvellement des spécialistes de la défense à l'Assemblée pour le R.P.R. !

M. François Hollande. M. Fillon n'est plus là !

M. le président. Mes chers collègues, dans la discussion générale, nous venons d'entendre les orateurs de chacun des groupes qui ont respecté leur temps de parole.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le président. Je demande à ceux qui vont maintenant prendre la parole en leur nom personnel de bien vouloir faire de même.

La parole est à M. Claude Miqueu.

M. Claude Miqueu. Monsieur le ministre, je souhaite, au début de cette intervention, exprimer le trouble qui est le mien aujourd'hui. En effet, mon appartenance à la majorité présidentielle s'est exprimée régulièrement et loyalement dans tous mes votes depuis juin 1988.

Puis-je ajouter, en m'excusant de cette inélégance dans ce débat, que cette loyauté n'a pas été réciproque ?

Je vais, monsieur le ministre, pour la première fois, ne pas voter un texte présenté par ce gouvernement. Cette décision est grave, mais réfléchie. Croyez bien qu'elle n'a pas été facile à prendre. Je vais essayer de vous expliquer pourquoi.

J'évoquerai d'abord des regrets devant tout ce temps perdu. Cette critique ne vous est pas destinée, puisque vous avez, rapidement après votre nomination, pris la décision d'ouvrir ce dossier difficile en proposant votre solution au Parlement. Cette absence de volonté politique pendant ces longues années est aussi une faute économique. Comment a-t-on pu laisser si longtemps les entreprises du G.I.A.T. avec un taux d'encadrement insuffisant, une loi d'Allarde inadaptée et contraignante, datant de 1791, et les lourdeurs du code des marchés publics ?

Le constat est unanime. Le courage a manqué jusqu'en 1988 à tous les gouvernements successifs et laissé la place à un laxisme coupable. Pendant ce temps, le chiffre d'affaire du G.I.A.T. a baissé et la démobilisation du personnel a gagné ses ateliers.

Au cours des différents entretiens que j'ai eus, comme vous tous, avec les représentants des personnels, je n'ai pas rencontré de délégation satisfaite de la situation actuelle du G.I.A.T. Une très large majorité s'est dégagée pour accepter de faire évoluer le fonctionnement du groupement. Je tiens aussi à préciser que je n'approuve pas les déclarations outrancières et certaines positions démagogiques dont les arrières-pensées politiciennes sont évidentes.

Pour ces raisons, j'ai voté contre la question préalable.

Vous le voyez, mon chemin est difficile, mais il répond à une intime conviction. Ce projet de loi n'est pas la réponse adaptée, notamment pour le site de Tarbes, aux échéances redoutables que le secteur de l'armement va affronter au cours des prochaines années.

D'autres propositions ont été présentées. Leurs auteurs déclarent qu'elles n'ont pas été étudiées contradictoirement avec vous. Je souhaite que vous donniez votre avis sur cette affirmation.

Il faut donc faire évoluer l'outil de production. Cette nécessaire adaptation s'opère dans un contexte international mouvant. Il est difficile, dans ces conditions, de simuler les tendances du marché de l'armement. Les nouvelles formes de la menace qui se préparent ne sont pas totalement claires.

Raison de plus pour exprimer la volonté politique de faire des établissements du G.I.A.T. l'outil privilégié des commandes publiques.

Raison de plus pour raisonner en termes d'aménagement du territoire. Pourrez-vous très longtemps, monsieur le ministre, assurer la pérennité des dix sites actuels ? Les restructurations impitoyables qui touchent l'industrie mondiale ne risquent-elles pas d'atteindre l'industrie de l'armement ?

Quels moyens nous donnons-nous en dehors d'une réponse juridique pour qu'il n'en soit pas ainsi ? La logique industrielle mondiale ne peut s'appliquer au secteur français de l'armement, soutien stratégique de l'indépendance nationale.

Les constructions navales et les constructions aéronautiques resteront-elles longtemps en dehors de ce débat ?

J'ai aussi été surpris qu'au même moment où l'on dresse un tableau noir de la réalité industrielle des établissements du G.I.A.T., justifiant ce projet de loi, des pages de publicité, dans le numéro d'octobre 1989 du *Courrier du Parlement*, vantent les mérites de la SOFRESA et de la COFRAS. Ces publicités très élogieuses évoquent quinze ans de succès à l'exportation ou affichent l'efficacité pour partenaire, le dynamisme, voire l'imagination.

Nous sommes loin de l'industriel paralysé par les lourdeurs administratives. La coïncidence est inopportune et fâcheuse.

Votre déclaration devant la Haute assemblée, les nombreuses publications de vos services évoquent dans le détail le volet social de votre plan. Il n'appelle pas de commentaires particuliers sinon celui que ces propositions deviendront bien fragiles si le projet industriel ne conforte pas les dix sites.

Vous comprendrez que je choisisse le site de Tarbes pour vous confirmer mes inquiétudes devant l'imprécision du projet industriel.

Je rappelle en premier lieu que le département des Hautes-Pyrénées possédait, car il faut malheureusement parler au passé, le troisième pôle industriel du Sud-Ouest après Bordeaux et Toulouse, dans des spécialités très pointues : l'aéronautique, l'armement, la chimie de base des acides nitriques pour explosifs, l'électrometallurgie, les céramiques électromécaniques.

Nous avons perdu, en douze ans, 30 p. 100 de nos effectifs industriels, soit 7 000 emplois, essentiellement dans les usines appartenant à des grands groupes : Ceraver, Atochem, Cofaz, Hughes Tool.

Notre département est la victime d'un véritable sinistre.

Avec 2 700 salariés aujourd'hui, l'arsenal de Tarbes est le premier employeur du département. Il doit le rester. Il doit aussi jouer son rôle d'animateur du tissu industriel local dans ses spécialités, en particulier dans les secteurs de la mécanique. Il faut nous aider à créer un C.R.I.T.T. pour les transferts de technologie et un centre européen d'entreprises et d'innovation avec les villes voisines.

La sous-traitance confiée par l'arsenal de Tarbes aux entreprises locales représente 6 p. 100 seulement de la production sous-traitée. C'est inacceptable. Nous devons, avec votre aide, former, informer, convaincre, rassurer les chefs d'entreprise concernés. La charge de l'établissement tarbais représente 20 p. 100 environ de la charge totale du G.I.A.T. dont un tiers pour le secteur munition-pyrotechnie et deux tiers pour la mécanique. Ce site est néanmoins considéré comme fragile. Je crains que sa spécialisation envisagée dans la production de tourelles ne le fragilise encore plus.

Nous n'avons pas d'assurance sur la sous-traitance des programmes de la marine ou l'engagement de nouveaux créneaux, tels les machines-outils, la robotique ou d'autres diversifications civiles.

Devons-nous renoncer, à Tarbes, à une participation aux programmes du véhicule blindé modulaire et à l'armement de moyen calibre futur ? Existe-t-il un inventaire des marchés industriels porteurs sur lesquels le G.I.A.T. pourrait orienter ses travaux, ses recherches, ses productions ?

L'établissement tarbais ne peut-il par exemple - peut-être allez-vous sourire ? - se positionner sur le marché des machines utilisées pour le percement des tunnels ? Nous sommes aux pieds des Pyrénées. Un quotidien du matin évoquait récemment vingt-sept projets de tunnel entre Bayonne et Perpignan. Passés - il le faudra bien - au filtre de la rigueur technique et financière et de la cohérence territoriale transfrontalière, quelques projets verront sans doute le jour. Pourquoi ne pas cibler ce type de marché au titre des diversifications civiles ?

L'économie de la France rurale et urbaine est constituée à la fois de grandes entreprises et d'un tissu complexe et fragile de P.M.E. et P.M.I. Notre action obstinée de cinq ans de travail dans les Hautes-Pyrénées, d'accompagnement de la création de dizaines d'entreprises, va être annulée dans une seule entreprise, l'arsenal, par la suppression de 350 emplois.

Avec un taux de chômage de 11,5 p. 100 nous avons le triste privilège d'être le département le plus touché de la région Midi-Pyrénées. Je redoute, après ces suppressions d'emplois, une nouvelle désindustrialisation de notre département.

En conclusion, je dirai qu'il y a ce qui dépend de nous, et nous assumons nos responsabilités autour des services locaux de l'Etat, avec tous les partenaires concernés, notamment le comité départemental de développement économique. Nous décuplerons nos efforts pour poursuivre les actions engagées qui commencent à porter leurs fruits et, malgré ce désaccord aujourd'hui, nous serons totalement engagés pour développer l'économie du bassin tarbais.

Mais il y a aussi ce qui dépend de vous. Or la solidarité nationale pour un département sinistré, l'aménagement cohérent de notre territoire, la valorisation des savoir-faire locaux, l'élaboration d'un projet industriel nous imposent d'être exigeants envers vous.

Tel était le sens de mon intervention. Il sera le sens de mon vote négatif.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Vous nous proposez aujourd'hui, monsieur le ministre, le troisième volet de ce que vous avez appelé vous-même le « plan Armées 2000 », après la loi de programmation militaire et le budget du ministère de la défense.

Vous insistez complaisamment sur cette politique d'ensemble qui me paraît plutôt relever, pour reprendre ce que vous disait le sénateur Lucien Neuwirth lors de la discussion au Sénat, de la confusion des genres car, à l'évidence, certaines dispositions relèvent du domaine réglementaire et n'ont pas à figurer dans un texte de loi.

En effet, s'il ne s'était agi que de la transformation du statut du G.I.A.T., d'une structure administrative en structure industrielle performante, nul doute que ce projet aurait recueilli un large consensus.

Qui ne déplore, en effet, l'isolement industriel, les pesanteurs commerciales, la spécialité exclusive dans le domaine de l'armement, le manque de maîtrise de la gestion financière, qui handicapent lourdement le G.I.A.T. ?

Mais - et vous l'avez écrit vous-même - « Le régime juridique ne résout pas tous les problèmes industriels et de charge, mais il offre un cadre favorable à leur évolution. »

Vous nous proposez donc un cadre, mais qui, pour l'instant, est une coquille vide.

Quelle est en effet la politique d'investissement du G.I.A.T. ? Quelle est sa politique de diversification ? Quelle est sa politique sur les transferts de charges annoncés entre établissements ? Et surtout, monsieur le ministre, quelle est sa politique envers son personnel ?

Sur les trois premiers points, je n'ai jamais pu obtenir de réponse claire. Vous vous contentez, comme une antenne, de réaffirmer que les sites ne seront pas fermés - pour combien de temps ? - sans indiquer par quels moyens, au-delà de la dotation en capital annoncée, trop faible par ailleurs, comme le disait notre collègue Arthur Paecht, vous comptez y parvenir.

On mesure, à ce sujet, combien le lissage dans le temps des programmes d'armement, a des effets pervers, car plus que jamais, monsieur le ministre, de la programmation militaire dépend étroitement l'activité de nos arsenaux. Vous me permettrez de regretter publiquement les déclarations affligeantes - je crois, d'ailleurs que c'est le terme employé par votre entourage - de M. Pierre Mauroy qui, même s'il est aujourd'hui le premier militant socialiste - congrès oblige ! - ne devrait pas oublier qu'il fut quelque temps Premier ministre de la France.

Oui, pas de réponse sur le devenir industriel du G.I.A.T. En revanche, une réponse - mais pas celle que nous attendions - une réponse dramatique aux interrogations du personnel. Vous annoncez des « déflations d'effectif », comme si le mot de licenciement vous faisait peur, déflations qui concernent en particulier pour 540 de ses salariés, la Manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Monsieur le ministre, comme le disait excellemment mon collègue et ami Christian Cabal, le département de la Loire a perdu 50 000 emplois en moins de vingt ans, pour une population de 739 000 habitants.

Depuis des années, on a demandé au personnel de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne des sacrifices qu'il a consentis. Aussi, vous comprendrez que dans une région et dans une ville durement touchées, ces licenciements - car il faut employer le terme - sont inacceptables. Les conseils municipaux de Saint-Etienne et bien d'autres ont, à une très large majorité, à l'exception toutefois notable et répétée du groupe socialiste, exprimé leur solidarité au personnel concerné et ont appelé votre attention sur les conséquences dramatiques de ces mesures. Il est, monsieur le ministre, urgent de les revoir. Il est urgent de tout mettre en œuvre pour faciliter, grâce sans doute à une formation adaptée et aux autres moyens dont parlait Christian Cabal, les reclassements au sein même des établissements concernés.

Monsieur le ministre, ne désespérez pas : le personnel de la M.A.S., notre manufacture depuis François I^{er}, est chère au cœur de tous les Stéphanois. Nous ne vous laisserons pas y porter atteinte.

Je suis sûr d'exprimer le sentiment d'une immense majorité d'entre eux et du personnel de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne...

M. François Hollande. Vous lisez un tract de la C.G.T. !

M. Jean-Pierre Philibert. ... en vous faisant part de notre vote contre ce projet.

Monsieur Hollande, il y a des personnes dont le talent essentiel est la polémique pour éviter le débat au fond ; j'espère que ce n'est pas votre cas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Calmat. C'est là votre seul talent !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de transformation du G.I.A.T. en société nationale constitue une réforme à la fois indispensable, douloureuse et insuffisante.

C'est une réforme indispensable. Disons-le nettement, car il ne sert à rien de nourrir des illusions dangereuses : le *statu quo* est la pire des réponses aux nouvelles données du marché de l'armement.

M. Jean-Claude Lefort. Nous ne l'avons jamais préconisé !

M. François Hollande. Faut-il en effet rappeler que, dans le cadre actuel, c'est-à-dire la régie directe, l'effectif des établissements des armements terrestres est passé entre 1960 et 1988 de 32 000 à 14 600 personnes, soit une chute de près de 60 p. 100 ? Faut-il ajouter que depuis 1960 plusieurs établissements ont été fermés ?

Plus récemment, depuis cinq ans, les positions du G.I.A.T. se sont détériorées aussi bien sur les marchés extérieurs, puisque la part des exportations est tombée de 40 p. 100 du chiffre d'affaires à 20 p. 100 en 1988, que sur les commandes de l'armée de terre où, faute de pouvoir répondre aux évolutions technologiques, le G.I.A.T. aujourd'hui ne fournit plus que 60 p. 100 des matériels de l'armée de terre contre 80 p. 100 en 1985.

Les causes de cette situation sont connues et ont été rappelées par tous : insuffisance de l'effort de recherche - nul ne l'a contesté -, défaut de politique commerciale, recours à des sociétés écrans, comme les sociétés commerciales ou comme PROGIAT, sous-encadrement, impossibilité de recourir au financement bancaire, quasi-interdiction de toute diversification sur les marchés civils. Quelle entreprise au monde accepterait de telles contraintes ?

Ainsi, en dépit de l'extrême qualité du potentiel humain et des performances technologiques du G.I.A.T., dont la manufacture de Tulle, je crois, est un des meilleurs exemples, les pertes se creusent et le plan de charge se réduit, provoquant des réductions continues d'effectifs.

Faudrait-il, pour des raisons simplement de respect des traditions, garder le G.I.A.T. tel qu'il est, au risque de pénaliser en dernier ressort ceux qui y travaillent ? Ma réponse est la vôtre, monsieur le ministre : il faut garder du statut actuel le contrôle étatique qui garantit l'indépendance nationale et la maîtrise des productions, et, pour le reste, offrir au G.I.A.T. les moyens de réussir dans son domaine, à savoir les activités militaires, mais surtout de se diversifier. Car il y a eu, au cours de ce débat, de longs malentendus : chacun a demandé que le G.I.A.T. se diversifie parce qu'il fallait tenir compte des mouvements de désarmement - et les événements à l'Est nous poussent à penser qu'il y aura effectivement désarmement à l'avenir - soit parce que le marché de l'armement est aujourd'hui saturé. Tout le monde a appelé de ses vœux la diversification, en oubliant de dire que, si l'on veut diversifier les activités du G.I.A.T., il faut en changer le statut.

M. Alain Calmat. Absolument !

M. François Hollande. Aujourd'hui, il est impossible de diversifier dans le cadre actuel. Si l'on veut reconvertir les établissements - et nous souhaitons les reconvertir - vers des activités civiles, il faut dès lors poser le principe selon lequel le cadre actuel est le plus inapproprié pour parvenir à cet objectif. Si aujourd'hui nous tombons d'accord sur l'urgence de la diversification - et je crois que chacun a apporté sur ce registre sa pierre - la conclusion est simple : le cadre actuel ne permet pas cette diversification et donc sacrifie le G.I.A.T. et cet objectif. C'est pourquoi il convient dès à présent d'organiser la reconversion des arsenaux de l'armement terrestre. La société nationale à capitaux d'Etat, et elle seule, permet cette mutation. Elle favorisera l'embauche de cadres de haut niveau, la mise en place d'une politique commerciale dyna-

mique auprès des clients étrangers. Qui veut nous faire croire aujourd'hui que le G.I.A.T. a une politique commerciale dynamique auprès des clients étrangers ? Qui a voyagé dans les pays du Proche-Orient sait bien que le G.I.A.T. n'a pas de représentation à l'étranger et qu'il doit passer par des sociétés qui ne font pas leur travail, qui le font mal ou qui le font avec des informations souvent dépassées.

M. Jean-Claude Lefort. S'il n'y a pas de clients étrangers, ce n'est pas à cause du statut !

M. François Hollande. Aujourd'hui, il faut mettre en place une politique commerciale dynamique et développer la diversification vers les marchés civils.

A bien des égards, et de quelque côté que l'on se situe dans l'hémicycle, la réforme est indispensable.

M. Jean-Claude Lefort. Pour vous seulement !

M. François Hollande. Elle est néanmoins douloureuse. Et ceux qui ont insisté sur les conséquences de cette réforme ont eu raison de montrer qu'elle pose une difficulté supplémentaire dans des régions souvent déjà frappées par la crise, notamment la crise de l'armement. De nombreux travailleurs qui ont exercé sous le régime de la régie directe perçoivent qu'un certain cadre est en train de changer, qu'ils perdent une partie de leurs références. Mais aujourd'hui la douleur principale est celle qui est vécue dans les régions concernées et qui est la conséquence des suppressions d'emplois sur des sites déjà frappés.

Certes des garanties ont été données dans le projet de loi et dans le protocole négocié avec les organisations syndicales. Tous les statuts seront préservés et il n'y aura ni licenciements ni mobilités imposées. De même, monsieur le ministre, vous avez ouvert un vaste champ pour les mutations et les reconversions. Il n'empêche que, pour un bassin d'emploi comme Tulle, éprouvé il y a à peine trois ans par la restructuration de l'usine de la Marque laquelle s'est traduite par de nombreux licenciements, l'annonce de 220 réductions de postes d'ici à 1992 est une nouvelle épreuve pour un établissement qui ne compte que 1 360 emplois. Tout doit donc être fait pour que des mobilités soient proposées sur place ou dans un rayon proche des villes concernées de façon à éviter les déracinements et les pertes de substance qui en résultent.

Aussi, j'attends de ce débat que vous annonciez que tout sera fait non seulement par le ministère de la défense mais par l'ensemble des administrations pour accueillir les éventuels candidats à la mobilité. J'attends également qu'un dispositif ambitieux soit mis en place sur les bassins d'emploi touchés - Saint-Etienne, Tarbes et Tulle - pour accueillir de nouvelles activités et susciter des créations d'entreprises.

C'est la condition majeure pour que la réforme du G.I.A.T. soit acceptée non seulement par les travailleurs mais par les populations des villes sur lesquelles sont implantés des établissements.

Une réforme indispensable, une réforme douloureuse, une réforme insuffisante.

Le régime juridique actuel du G.I.A.T. constitue le handicap majeur ; mais n'ayons pas la naïveté de penser - beaucoup l'ont dit - que la création de la société nationale résoudra, à elle seule, tous les problèmes.

L'avenir du G.I.A.T. repose d'abord sur son plan de charge. J'ai bien retenu l'engagement du ministre d'assurer à la nouvelle société le plus haut niveau de commandes, compte tenu de la loi de programmation militaire et de la priorité donnée au char Leclerc. On ne peut pas d'un côté mettre en cause l'avenir du char Leclerc et, de l'autre, souhaiter qu'il y ait des commandes pour les établissements du G.I.A.T.

M. Alain Calmat. Tout à fait !

M. François Hollande. Mais il faut aller plus loin. Et d'abord aider la société nationale à préparer les armements terrestres de demain, tels que le véhicule blindé modulaire, l'artillerie de moyen calibre et les munitions intelligentes. Cela implique qu'elle acquière des compétences particulières qu'elle n'a pas aujourd'hui, notamment dans le domaine électronique et dans celui des matériaux composites. Il faut aussi amplifier l'effort de diversification des établissements sur les marchés civils : c'est la priorité. Le G.I.A.T. a été l'un des premiers en France à mettre en oeuvre des machines à commande numérique ou des ateliers flexibles, comme à Tulle. Il

possède des compétences reconnues dans la mécanique fine, la robotique, le soudage, la découpe laser, qui débordent largement le champ de l'industrie de défense et touchent à la recherche civile. Les pouvoirs publics, notamment les ministères de la recherche et de l'industrie, doivent contribuer à favoriser cette diversification. Car, tout de même, n'attendons pas du ministère de la défense qu'il favorise l'évolution de cette société nationale vers des marchés civils !

Dans le même esprit, la nouvelle direction de la société nationale doit impérativement procéder à un changement de climat dans l'entreprise. Qui connaît les établissements du G.I.A.T. sait qu'aujourd'hui il n'y a pas une atmosphère propice à porter l'entreprise vers la conquête de nouveaux marchés. C'est un fait qui concerne d'ailleurs non pas les travailleurs mais plutôt l'encadrement ou le sous-encadrement.

Il faut donc adopter une stratégie de conquête, développer la recherche, recruter des cadres de haut niveau, mettre en place une véritable organisation commerciale et une politique du personnel dynamique. Dans cette perspective, la transformation du G.I.A.T. en société nationale entraînera la création de comités d'entreprise qui peuvent être un des éléments de cette mobilisation du personnel.

Enfin, l'Etat doit accepter, en tant que client d'abord, de payer convenablement les productions de la société nationale, qui devront inclure une marge bénéficiaire destinée à l'autofinancement des investissements. Et l'Etat, en tant qu'actionnaire, doit doter l'entreprise d'un capital suffisant pour assurer le démarrage convenable de cette société nationale et ses frais de développement. On a parlé d'un milliard, c'est une évaluation sans doute grossière, mais qui anticipe un besoin calculé sur ce que l'on sait à l'heure actuelle des pertes du G.I.A.T., qui dépassent 500 millions de francs en 1988. D'ici à 1992, il sera peut-être difficile d'éliminer ces pertes passées et d'en éviter d'autres, prévisibles. La dotation en capital doit donc être suffisante à la fois pour assurer le démarrage et pour éponger les pertes, probables dans les premières années.

De ce point de vue, monsieur le ministre, nous avons retenu votre engagement. Même si nous avons appris, de sources souvent contradictoires, que l'imputation de ce milliard pose un problème. En bonne logique budgétaire, il devrait être inscrit, comme toute les autres dotations en capital, dans le budget des charges communes.

Voilà, monsieur le ministre, si vous aviez, comme les gouvernements précédents, renoncé à agir, il est clair que le G.I.A.T. aurait poursuivi inexorablement son déclin, celui que l'on a décrit, ...

M. Arthur Paecht. Comment pouvez-vous affirmer cela ?

M. François Hollande. ... avec son cortège de réductions d'emplois et, à terme, de fermetures de sites. Mais votre réforme n'a de chances de réussir que si elle s'accompagne d'un encadrement puissant de l'Etat et d'une dynamique propre de l'entreprise. C'est la condition indispensable pour assurer le plan de charge des établissements et mobiliser les personnels sur une perspective de progrès et d'avenir.

Aussi, aujourd'hui, est-ce davantage d'une politique industrielle concernant la future société nationale que d'un texte de loi proprement dit que nous débattons.

Et, à Tulle, mais ailleurs aussi, vous serez jugé d'abord sur les moyens qui seront donnés à l'entreprise pour qu'elle réussisse son développement beaucoup plus que sur un cadre juridique. Vous serez jugé sur les capacités données à l'entreprise d'assurer sa diversification et de demeurer ainsi un poumon économique dans les principaux sites concernés.

Face à votre projet, trois attitudes sont concevables.

La première - elle est respectable - émane du groupe communiste. Fidèle à un passé pourtant révolu, cette attitude s'arc-boute sur le statut actuel, c'est-à-dire sur le *statu quo*, au risque, il faut le dire, d'étouffer l'entreprise.

M. Jean-Claude Lafort. Ce n'est pas vrai !

M. François Hollande. La seconde attitude est moins respectable, car plus démagogique. Elle est illustrée par le président du R.P.R. qui, Premier ministre en 1987, dégraisait le G.I.A.T. de 2 800 postes - chiffre qui n'a pas été rappelé par les intervenants de ce groupe - et vantait parallèlement les mérites de la privatisation ! Aujourd'hui, comme il l'écrit dans son journal électoral dont j'ai ici une photocopie, *L'Essor du Limousin*, il refuse « la réforme socialiste du G.I.A.T. », sous prétexte que l'Etat ne jouerait pas son rôle...

M. Franck Borotra. Vous nous avez habitué à cela !

M. François Hollande. ... alors même que, jusqu'à présent, il n'était pas le défenseur particulièrement autorisé de l'intervention de l'Etat - mais on a pu se tromper et il est vrai qu'il a beaucoup fluctué en ce domaine - et alors même aussi que le groupe R.P.R. du Sénat a approuvé ce texte !

M. Guy-Michel Chauveau. Pasqua !

M. François Hollande. Enfin, la dernière attitude - et c'est la nôtre - consiste à adapter le G.I.A.T. pendant qu'il en est encore temps et à faire un pari sur l'avenir fondé sur la mise en valeur de ses atouts et sur la diversification. Ce pari, monsieur le ministre, nous le tenons avec vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mon cher collègue, je ne sais si le Gouvernement aura entendu vos exhortations.

M. François Hollande. J'espère !

M. le président. Mais chacun aura remarqué que vous avez triplé votre temps de parole. Et si nous devons reprendre la discussion de ce texte après le dîner - car j'ai l'intention de lever la séance à dix-neuf heures trente - peut-être en porterez-vous la responsabilité.

La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le président, je crois qu'il faut pardonner à M. Hollande

M. François Hollande. Merci, monsieur Borotra !

M. Franck Borotra. ... car je comprends très bien qu'il faille trois fois plus de temps pour convaincre avec des incantations technocratiques !

M. Guy-Michel Chauveau. Vous n'êtes pas le mieux placé pour dire cela !

M. Franck Borotra. Votre projet, monsieur le ministre, n'est pas entièrement convaincant. Les problèmes du G.I.A.T. sont bien connus. Je ne reviendrai pas sur les causes. C'est vrai que la spécialisation forcée dans un secteur d'armement devenu moins prioritaire à l'intérieur, fortement concurrencé à l'extérieur parce que ses technologies sont accessibles à un plus grand nombre, l'absence de personnalité juridique qui a écarté toute stratégie industrielle, en particulier de prise de participations pour le groupement, l'absence de toute souplesse dans la gestion, en particulier des effectifs, ont conduit le G.I.A.T. dans une situation difficile.

Dans une conjoncture de régression continue des exportations, face à des coûts de plus en plus élevés, le G.I.A.T. enregistre un déséquilibre financier automatiquement couvert par le budget.

Un changement de statut apportera-t-il une solution à ces problèmes ? Pourquoi pas ? En tout cas, il faut le prouver !

Or votre projet est au plan économique un cadre vide. Je crois qu'il n'est pas possible de donner un avis sur l'opportunité de ce cadre sans savoir ce qu'on mettra dedans. C'est vrai que vous avez prévu un plan social. C'est vrai que vous avez prévu une dotation budgétaire de 1 milliard de francs. Mais il manque la politique industrielle, les mesures d'accompagnement, la politique à suivre et les perspectives financières de l'entreprise. Certes, vous faites des promesses. Mais on sait que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. C'est Pasqua qui le dit !

M. Guy-Michel Chauveau. Ce n'est pas une bonne référence !

M. Franck Borotra. La société nationale n'est pas une solution suffisante. D'abord, parce qu'elle n'est pas une garantie. Le cloisonnement industriel du G.I.A.T., son insuffisance commerciale, la rigidité de sa politique d'achat, ses efforts trop faibles dans le domaine de la recherche et du développement, les sureffectifs, tout cela n'est pas directement et exclusivement lié au statut. Par contre, l'absence de perspectives sur les moyens donnés à cette société nationale ne permet pas de conjurer les inquiétudes et les risques évidents.

Monsieur le ministre, le premier risque est au bout du compte l'insuffisance des moyens de financement pour donner à cette société sa véritable chance. Il faut à la fois financer le passif, résorber les pertes chroniques, constituer le fonds de roulement, financer les surcoûts, en particulier

financiers et de charges sociales, il faut libérer un autofinancement suffisant pour amorcer un effort notable de recherche-développement.

Un milliard n'y suffira pas et vous le savez bien. Or, compte tenu de ce que nous voyons ailleurs du comportement de l'Etat en termes de dotations des entreprises publiques, nous doutons de votre capacité financière à faire face à ces besoins.

Les conséquences risquent d'être graves parce qu'il faudrait après quelques années démanteler une partie de l'activité du G.I.A.T., orienter son activité et ses structures vers des productions civiles qui la détourneraient au bout du compte des productions militaires, rechercher des économies au détriment d'un personnel qui aura fait confiance, trouver des activités au détriment du tissu de P.M.E. et de P.M.I. qui s'est développé dans ce secteur. Toutes ces conséquences peuvent être aggravées par un comportement restrictif de l'Etat dans ses commandes, dans ses interventions pour initier des contrats avec d'autres Etats. La société risque de prendre de plein fouet les restrictions budgétaires et les diminutions inopinées de plans de charge sans contrepartie.

Monsieur le ministre, créer une entreprise publique sans avoir clairement levé ces hypothèques, pris des engagements, précisé les moyens nécessaires, ne m'apparaît pas souhaitable.

En outre, une telle entreprise ne peut réussir qu'avec la détermination et la motivation du personnel. Ce qui semble prévaloir aujourd'hui, c'est plus la méfiance et l'inquiétude que l'adhésion.

C'est bien sûr vrai du personnel ouvrier qui craint que l'opération ne soit au bout du compte considérablement défavorable à l'emploi. Mais le personnel militaire, qui doit représenter 50 p. 100 des cadres supérieurs du groupement, se pose aussi des questions. Vous avez prévu pour lui le détachement sur demande qui est équivalent à une mise en disponibilité, avec réintégration à la demande au premier poste vacant. S'il y avait dans l'avenir afflux de demandes de réintégration, combien de temps faudrait-il attendre ? Pourquoi n'avez-vous pas retenu un détachement d'office qui permettrait la réintégration, même en surnombre ? Comprenez la méfiance de ces militaires à qui l'on avait promis un statut particulier applicable au 1^{er} janvier 1976 et qui ont dû attendre trois ans !

A ce personnel militaire, vous avez proposé un choix entre la nouvelle société et l'administration. Pour que ce choix soit raisonné, il faut effectivement proposer à chacun une alternative. Le ferez-vous ? Le délai de six mois accordé au personnel pour se prononcer est à mon avis trop court ; vous auriez dû retenir un an.

Si vous voulez avoir une chance de réussir, il faut garder ces ingénieurs dans l'entreprise. Dans toutes les entreprises concurrentes du G.I.A.T., le personnel bénéficie du cumul salaires-retraites : c'est le cas de la S.N.E.C.M.A. et de l'Aérospatiale. Ne pas retenir cette formule pour le personnel de la nouvelle société publique, c'est prendre le risque de handicaper dès le départ le G.I.A.T.

Enfin, à travers la représentation des personnels militaires détachés dans la société nouvelle, se trouve posé le problème de la nature réelle de la situation de ces militaires. Ces personnels détachés relèveront du code du travail. Pourront-ils bénéficier des droits qui s'y attachent, en particulier le droit de candidature au premier tour des élections normalement réservé aux seules organisations syndicales ?

Voilà, monsieur le ministre, des inquiétudes et des questions auxquelles je souhaite que vous apportiez des réponses. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, élu d'un département et d'une ville où est installé, depuis le lendemain de la guerre de 1870, un important arsenal de l'armée de terre, je veux préciser, en quelques minutes, les raisons pour lesquelles je suis favorable à l'adoption de ce projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements dépendant du groupement industriel des armements terrestres.

C'est tout d'abord pour des raisons strictement politiques.

Je crois, en effet, à la nécessité pour notre pays de disposer d'une industrie nationale d'armement qui lui assure l'indépendance nécessaire en matière de fabrication d'armes et d'approvisionnement en munitions. Notre sécurité en dépend.

Certains n'auraient pas hésité à engager une privatisation. Vous avez choisi, monsieur le ministre, le maintien dans le secteur public avec une société nationale dont l'Etat souscrita directement la totalité du capital. Vous avez bien fait.

L'autre raison politique qui me fait approuver votre projet concerne le devenir des personnels.

Le principe retenu, à savoir la possibilité pour chaque agent de choisir le régime qui lui semblera le meilleur, soit celui dont il bénéficie actuellement, soit celui proposé par la nouvelle société, permettra de respecter la liberté de chacun.

Mais votre projet de loi a pour but de sauver une grande entreprise. Aux raisons politiques s'ajoutent donc des raisons économiques.

Une certaine expérience de la gestion me fait croire qu'une entreprise - fût-elle d'Etat - n'a guère de perspectives d'avenir lorsqu'on voit son plan de charge diminuer depuis 1984 et la part de l'exportation dans son chiffre d'affaires s'effondrer de 40 p. 100 à 20 p. 100, lorsqu'on constate un surdimensionnement des effectifs et la nécessité de mettre en place des plans successifs de déflation.

Il est urgent d'arrêter l'hémorragie et de tenir un langage de vérité.

A ne rien changer, on court assurément à la catastrophe, surtout, si on fait un tour d'horizon du marché international de l'armement, sur lequel de nouveaux pays concurrents se sont placés, et si on analyse les changements qui se produisent en Europe de l'Est, évolution qui nécessite le maintien de nos forces de défense à un niveau suffisant mais qui, heureusement, n'implique aucun besoin de surarmement.

Sans doute aurait-il été préférable d'anticiper les phénomènes de dégradation constatés. Je crois, monsieur le ministre, qu'il est raisonnable - et courageux - de prendre aujourd'hui les mesures qui auraient pu être prises il y a quelques années dans de meilleures conditions. Tout le monde le reconnaît, y compris la grande majorité des personnels concernés.

Mais il est évident que le changement de statut juridique, d'établissement d'Etat en société nationale, ne suffira pas à assurer le succès. Notre collègue Jean-François Delahais, dans son rapport, et différents orateurs ont souligné, à juste titre, que la réforme était nécessaire, mais pas suffisante.

Il est déjà significatif que, sur les neuf articles du projet de loi, huit soient consacrés aux garanties nécessaires pour les personnels.

J'ai entendu certains regretter qu'une trop large place soit faite à des « dispositions réglementaires ». Je crois, pour ma part, utile, que la loi précise clairement ce qui concerne les personnels. Au-delà du régime juridique de la société, ce sont, en effet, les hommes qui assureront le devenir de l'entreprise.

Leur inquiétude est légitime, et vous avez eu raison de négocier patiemment, avec toutes les organisations syndicales qui ont voulu s'associer, un protocole relatif aux conséquences de la création de la nouvelle société.

D'autres orateurs ont déjà mis en évidence l'étendue des garanties offertes. Mais à ces personnels, il faut donner les moyens de la réussite.

J'ai bien noté une de vos déclarations devant la commission de la défense selon laquelle « plutôt qu'une stratégie de type ligne Maginot », vous aviez retenu une « action fondée sur une stratégie d'initiative et de mouvement ».

La nouvelle société aura besoin de définir et de développer des politiques industrielles et commerciales. Elle aura besoin, aussi, encore longtemps, de l'aide de l'Etat qui assure environ 80 p. 100 de son plan de charge.

Vous en avez déjà tenu compte dans la loi de programmation militaire avec notamment le maintien du programme du char AMX Leclerc dont l'assemblage des tourelles assurera 30 p. 100 du plan de charge de l'A.T.S. de Tarbes auquel je suis particulièrement attentif.

La diversification des productions, au-delà de l'armement, doit apporter des possibilités nouvelles. Les établissements ont de nombreux atouts avec le savoir-faire des personnels et

un potentiel technologique de premier plan. Mais la conquête de nouveaux marchés est toujours difficile et souvent aléatoire.

Je veux noter aussi que le Gouvernement, répondant aux sollicitations de certains d'entre nous, a dégagé des mesures d'accompagnement qui doivent permettre de mieux insérer les établissements dans le développement économique et industriel des régions dans lesquelles ils sont implantés.

A la frilosité et au repli souvent constatés, doivent succéder l'ouverture et l'engagement dans des actions favorisant, sur des bassins d'emploi souvent gravement affectés par la crise, le maintien du tissu industriel encore existant et les conversions nécessaires.

Dans la loi de finances rectificative, le Fonds interministériel de l'aménagement du territoire a été abondé d'au moins 50 millions de francs pour favoriser ce type d'action. Il faudra veiller, monsieur le ministre, à ce que cet effort soit poursuivi.

Les plans de conversion qui doivent être établis bassin par bassin ne pourront qu'accroître les mobilités possibles dans la région et qu'éviter tout contrecoup chez les sous-traitants.

Devant la commission de la défense, j'ai aussi attiré votre attention sur la nécessité pour les établissements de la nouvelle société de verser, au plan local, les taxes auxquelles ils seront assujettis comme la taxe professionnelle et le 1 p. 100-logement. Il s'agit là d'une contribution naturelle pour des villes et des agglomérations qui ne peuvent négliger aucun atout.

Monsieur le ministre, vous avez la volonté de faire de nos arsenaux « un pôle industriel puissant à l'intérieur du secteur public, susceptible de servir de catalyseur pour la réorganisation de l'industrie de l'armement terrestre au niveau français et européen ».

Je crois que vous réussirez si, à un autre niveau, dans leurs régions, les différents établissements s'impliquent directement dans le développement économique et servent, là aussi, de catalyseur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Robert Loidi.

M. Robert Loidi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le G.I.A.T. est le plus gros industriel français et même européen des armements terrestres. Il est le seul à maîtriser les trois composants essentiels : munitions, lanceurs et véhicules-porteurs. Il a la compétence pour assurer la maîtrise des systèmes les plus complexes. Il possède des moyens industriels de développement, de production et d'essais. Enfin, il dispose d'un personnel de grande qualité.

Et pourtant, tout le monde aujourd'hui reconnaît que le G.I.A.T. se trouve confronté à des difficultés incontestables : plan de charge déséquilibré, recul des ventes à l'exportation, régime juridique inadapté, isolement industriel, spécialisation excessive, insuffisance en cadres et techniciens, manque de dynamisme dans la gestion des personnels, insuffisance de la recherche.

Il n'était donc plus possible de laisser se dégrader la situation.

C'est le sens de votre action, monsieur le ministre, en nous présentant ce projet de loi portant en son article 1^{er} transformation du G.I.A.T. en société nationale à capitaux publics, c'est tout le contraire d'une privatisation.

Les intérêts légitimes des personnels seront préservés.

Vous vous êtes engagé, monsieur le ministre, à ce qu'aucun travailleur du G.I.A.T. ne soit contraint d'entrer dans la société contre sa volonté. De même, les ouvriers sous statut conserveront les droits et garanties attachés à celui-ci. En effet, le protocole que vous avez négocié avec des organisations syndicales prévoit toutes les garanties en faveur des personnels qui ne sont pas du domaine législatif.

Enfin, l'Etat s'engage financièrement à faciliter le démarrage et les premiers pas de la nouvelle société. Vous avez envisagé une dotation en capital de l'ordre de un milliard de francs. Aucun site ne sera fermé. Aucun licenciement n'interviendra.

Ce projet permettra à la nouvelle société nationale de mieux remplir sa mission industrielle au service de l'intérêt national.

Il reste que nous devons gérer, dès le projet de loi adopté, la transition et les conséquences sociales dans les différents sites concernés. Vous avez déjà fait beaucoup pour informer les travailleurs et associer les syndicats à cette démarche. Il faudra faire plus. Que toutes les forces syndicales soient étroitement associées à la gestion des mesures à prendre dans la transparence ainsi que tous ceux, et notamment les élus locaux et nationaux concernés, les représentants de l'Etat, les services de l'aménagement du territoire, qui sont susceptibles, en travaillant ensemble, de maintenir les travailleurs au pays. C'est à ce travail de fond qu'il faut maintenant s'atteler.

Pour ma part je voterai ce projet, mais comme député de Toulouse je serai aussi présent pour sauvegarder les intérêts de la société nationale, pour préserver et développer l'atelier de fabrication de Toulouse en tant que site d'exploitation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Ainsi, monsieur le ministre, nous arrivons au bout du processus que vous avez entamé dès votre entrée en fonctions et qui vise, avec ce projet de loi, à donner au G.I.A.T. les atouts nécessaires non seulement à l'arrêt de sa dégradation mais, surtout, à son redressement et à sa modernisation.

En effet, la conjonction des effets de la loi de programmation militaire, qui assure le plan de charge et de cette loi que nous allons voter aujourd'hui représente le gage de l'avenir des G.I.A.T. Car au fond de nous, chacun sait que l'immobilisme, c'est-à-dire la politique de l'autruche, serait désastreuse pour nos établissements de fabrication d'armements terrestres.

Déjà, le 13 juin 1947, dans cet hémicycle, Georges Gosnat, sous-secrétaire d'Etat communiste à l'armement, ne déclarait-il pas qu'il serait nécessaire de transformer le G.I.A.T. en entreprise à caractère national ?

Il fustigeait d'ailleurs ceux qui refusaient le projet du ministre Tillon, présenté ici même le 2 octobre 1946, en ces termes : « Il est curieux de constater qu'on n'a guère mis d'empressement à accueillir le projet de loi du ministre de l'armement, projet qui avait reçu l'adhésion enthousiaste des ingénieurs, des cadres et des travailleurs des établissements, et qui tendait à transformer les arsenaux en entreprises nationales à caractère commercial. Ce projet ne fut d'ailleurs pas adopté à la grande joie, sans doute, de ceux qui rêvent de transformer ces établissements d'Etat en entreprises privées. »

On peut d'ailleurs se demander si certains votes récents au Sénat contre votre texte - et, si j'ai bien compris, il y en aura un peu plus aujourd'hui - n'ont pas été inspirés par cette même logique. En effet, monsieur le ministre, la logique libérale qui inspirait votre prédécesseur n'aurait pas manqué de livrer entièrement, tôt ou tard, les établissements du G.I.A.T. à des intérêts privés.

Ce n'est pas votre intention, nous le savons, car vous entendez mener dans cette affaire une véritable politique de gauche...

M. Pierre Forguea. Très bien !

M. Alain Calmat. ... en cumulant les avantages d'une politique commerciale s'inspirant des méthodes du privé, et ceux d'une politique sociale et économique en faveur des personnels, en assurant une tutelle publique, par la création de cette société nationale à capitaux d'Etat.

A cet égard, monsieur le ministre, nous sommes particulièrement satisfaits que vous nous ayez confirmé aujourd'hui la dotation d'un milliard de francs pour la future société nationale.

Vous comprendrez que, en tant que député du Cher, j'insiste un peu plus sur le site de Bourges. La loi de programmation militaire y assure, par la future fabrication du char Leclerc, un plan de charge permettant de limiter au minimum la déflation d'emplois - je préférerais bien sûr qu'il n'y en ait pas du tout - sans licenciements contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure.

Le maintien du plan de charge à un niveau satisfaisant n'est d'ailleurs en aucun cas contradictoire avec la politique internationale de désarmement conventionnel puisque nous sommes dans une période de changement de génération du matériel. Il n'y a donc pas lieu d'être inquiet à moyen terme - dix ou douze ans peut-être - à cet égard, d'autant que le

char Leclerc permettra une requalification des emplois vers des technologies modernes qui remettront à niveau les arsenaux par rapport aux technologies des industries du privé.

Ainsi, monsieur le ministre, le plan de charge et le nouveau statut des établissements devraient permettre de lever les inquiétudes quant à l'avenir de nos établissements militaires.

Cependant, et je voudrais terminer par là, je voudrais que vous leviez l'inquiétude bien légitime des personnels. Vous avez d'ailleurs commencé à le faire largement. Les établissements de fabrication d'armement terrestre sont à un tournant de leur histoire. Les personnels responsables en sont conscients. Beaucoup d'entre eux ont compris votre démarche. L'avenir du G.I.A.T. dépend, certes, du plan de charges et du statut de l'établissement, mais aussi et même surtout des hommes et des femmes qui y travaillent.

Je sais que vous avez largement dialogué avec les personnels et les organisations syndicales. Un projet de protocole d'accord a été négocié. Il figure d'ailleurs en annexe du rapport de notre collègue, M. Delahais. Aussi, monsieur le ministre, je pense me faire l'écho de beaucoup en souhaitant que ce protocole puisse être signé dans les meilleurs délais.

Quant à moi, avec mes collègues du groupe socialiste concernés par les sites, je suivrai de très près la mise en place du dispositif et serai très vigilant sur le sort des personnels, en particulier, je le répète, sur le caractère volontaire des mutations, sur l'application des mesures d'accompagnement social provenant soit de votre ministère, soit de celui de l'aménagement du territoire, soit d'autres administrations, enfin, sur la garantie du maintien du statut des personnels en place. Nous souhaitons, monsieur le ministre, qu'à la morosité, au découragement, se substitue l'espoir à l'intérieur des établissements du G.I.A.T.

C'est dans cet esprit que nous voterons votre texte.
(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs années, le G.I.A.T. est confronté à deux séries de difficultés de nature différente : des difficultés conjoncturelles agissant sur son plan de charge et des difficultés structurelles liées à son statut juridique, qui n'est plus adapté aujourd'hui à l'acte de produire et à l'acte de commerce.

Le chiffre d'affaires du G.I.A.T. a diminué de près d'un tiers en quelques années et le chiffre d'affaires non budgétaire, composé en grande partie par les ventes à l'exportation, a diminué de moitié, passant à 20 p. 100.

La diminution du plan de charge a entraîné des diminutions importantes et nécessaires des effectifs : 2 800 en 1987 sous la responsabilité du gouvernement Chirac.

Cette diminution du plan de charge est due à la situation du marché mondial des armements, mais aussi à la situation structurelle du G.I.A.T.

Le marché mondial des armements est caractérisé par une restriction des débouchés - il y a une tendance à une diminution des ventes d'armes dans le monde - et il faut s'en réjouir, mais aussi par une concurrence plus vive, notamment par l'apparition de nouveaux producteurs dans les pays en voie de développement.

Il faut donc aujourd'hui s'adapter à cette nouvelle situation du marché mondial des armes. Malheureusement, le statut actuel du G.I.A.T. ne le permet pas.

Il faut donner aux établissements du G.I.A.T. la capacité d'une production diversifiée et compétitive et d'une meilleure gestion commerciale et financière.

Vous avez eu, monsieur le ministre, le courage d'entreprendre effectivement cette nécessaire réforme du statut juridique et de faire du G.I.A.T. une société nationale.

Votre projet a suscité des oppositions de principe irréductibles chez certains, mais aussi des inquiétudes et des interrogations chez l'ensemble des personnels concernés.

Il vous appartient, monsieur le ministre, il nous appartient à nous, représentation nationale, si nous ne pouvons pas grand-chose contre les oppositions de principe, de lever les légitimes inquiétudes et de répondre aux diverses et non moins légitimes interrogations des personnels des établissements du G.I.A.T.

Si le changement de statut est un acte nécessaire et positif, en aucune manière il ne peut se faire au détriment de ceux qui travaillent dans nos arsenaux.

Il convient donc de définir avec précision le plan social, le plan industriel, le plan d'organisation de la nouvelle société.

Comme tout projet de loi, le projet de loi soumis à notre examen est un cadre général qui, par définition, ne peut appréhender toutes les situations des différentes catégories de personnel.

La voie réglementaire et le protocole d'accord vont déterminer les conditions d'application de la présente loi. Il est donc nécessaire, monsieur le ministre, que vous soyez très attentif, d'autant plus que certains problèmes, notamment ceux relatifs aux militaires, remontent par la hiérarchie, puisqu'ils n'ont aucune organisation représentative qui puisse les représenter dans le cadre de la concertation.

Or, comme vous le savez, la part de la hiérarchie qui est impliquée dans la concertation n'est représentative que du corps de direction.

Quelle sera la nature du détachement d'office ou sur demande ? Je crois, monsieur le ministre, qu'il faudrait s'en tenir, dans la plupart des cas, au détachement d'office.

Compte tenu du plafonnement prévu par le ministère des finances de la rémunération après détachement - plus 15 p. 100 de la rémunération avant détachement - la nouvelle société risque de perdre ses meilleurs éléments qui seront tentés par l'offre de rémunération du privé.

Les agents actuels du G.I.A.T. doivent avoir la liberté d'entrer ou de ne pas entrer dans la nouvelle société nationale et conserver, quel que soit leur choix, les garanties en matière de rémunération, d'avancement, de congés maladie, de retraite, attachées à leur ancien statut.

Le contrat passé au moment de leur recrutement entre ces agents et l'Etat doit être scrupuleusement respecté.

La mobilité, monsieur le ministre, ne peut être mise en place que dans le cadre du volontariat.

Il faut envisager le transfert de production de site à site plutôt que le déplacement des agents et la suppression d'emplois déséquilibrée selon les sites.

Et si un site est vraiment en sous-activité, le ministère de la défense, en liaison avec le ministère de l'aménagement du territoire et des reconversions industrielles, doit mettre tout en œuvre pour promouvoir la création d'emplois dans le bassin correspondant.

Avec mes collègues de la commission des finances, nous avons prévu d'abonder de façon substantielle, avec des crédits de la réserve parlementaire, les crédits de l'aménagement du territoire destinés aux sites où se trouvent les établissements du G.I.A.T.

Les parlementaires ont marqué leur volonté. Le Gouvernement doit catalyser ces volontés et montrer que, si l'évolution engagée est bien conduite, elle permettra d'enrayer la tendance au déclin constatée depuis plusieurs années.

La diminution des effectifs touche particulièrement l'arsenal de Tarbes.

Tarbes doit bénéficier d'une cellule de reconversion industrielle opérationnelle capable, à l'aide des crédits de l'aménagement du territoire, de créer des activités nouvelles liées à l'arsenal ou indépendantes.

Nous aurons gagné la bataille du changement de statut si personne ne reste sur le carreau et si chaque agent se sent motivé pour gagner le pari de la production industrielle diversifiée et compétitive. Cela exige qu'il ressente que l'Etat est très attentif à sa situation, que le changement de statut ne se fait pas à son détriment mais, bien au contraire, qu'il le responsabilise davantage et lui donne le sentiment d'une confiance renouvelée dans l'avenir.

Vous devez faire de la nouvelle société nationale un exemple du point de vue de l'organisation interne et de l'esprit de conquête industrielle.

Ainsi, nous pourrions démontrer que c'est nous, les socialistes, qui sommes les vrais défenseurs des arsenaux...

M. Alain Calmat. Tout à fait !

M. Pierre Forgues. ... au contraire de ceux qui se réfugient dans un immobilisme suicidaire...

M. Jean-Claude Lefort. S'il vous plaît, monsieur Forgues !

M. Pierre Forgues. ... ou de ceux qui voudraient privatiser toutes nos industries, y compris celle de l'armement...

M. Franck Borotra. Voilà le donneur de leçons !

M. Pierre Forgues. ... et qui se rejoignent aujourd'hui dans la critique stérile et dans le double langage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Pas de double langage dans la critique !

M. le président. La discussion générale est close. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs les députés, je tiens à remercier votre rapporteur et l'ensemble des intervenants.

M. Franck Borotra. Merci.

M. le ministre de la défense. Certes, l'immobilisme dans notre pays est puissant. M. Paecht citait d'ailleurs tout à l'heure, sans la reprendre à son compte, une phrase de M. Queuille, le fameux « petit père Queuille » : « Il n'y a pas de problème qu'une absence de solution ne finisse par résoudre. » J'ai eu l'impression que cette philosophie était largement partagée au P.C. et au R.P.R. Ce n'est pas la mienne !

Nous devons montrer au contraire que, dans toute affaire, un perfectionnement est possible. Nous devons manifester une volonté politique, une continuité.

Après une concertation engagée dès l'automne dernier, un choix a été fait au mois de mai dernier. Nous nous tenons à notre calendrier, et nous ferons en sorte que la société nationale du G.I.A.T. soit mise sur pied en juillet prochain. C'est ce qui fera réellement avancer le problème et permettra la mobilisation de tous les acteurs pour la réussite du G.I.A.T.

C'est Pierre Mendès France qui disait : « Il n'y a pas de politiques sans risques... »

M. Jean-Claude Lefort. A quelle époque ?

Mme Muguette Jacquaint. Avant-guerre !

M. le ministre de la défense. ... mais il y a des politiques sans chances. »

L'immobilisme, c'est une politique sans chances. La politique que je vous propose au nom du Gouvernement comporte des risques, bien sûr, mais il y a la garantie de l'Etat. Il y a les commandes de l'armée de terre qui gardera une taille respectable, étant donné que la France est une puissance continentale qui a des responsabilités. Toutes les dispositions qu'il était possible de prendre ont été prises. J'y ai veillé et j'y veillerai.

Ce que je vous propose, c'est une nationalisation concurrentielle. Vous parlez, monsieur Lefort, de libéralisme, mais le socialisme n'est pas incompatible avec le marché.

M. Jean-Claude Lefort. On l'a remarqué !

M. le ministre de la défense. On le voit, monsieur Lefort. Mais on peut penser, en effet, que le socialisme ne se réduit pas au marché, que le citoyen va plus loin que l'*homo œconomicus*. C'est le sens de la démocratie, inséparable du socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. Il prend le vent !

M. le ministre de la défense. M. Weber a repris les propos de M. Chirac diffusés dans un tract, selon lesquels, depuis 1981, tout irait de mal en pis. Et M. Borotra a fait de même.

M. Franck Borotra. Non ! Je n'ai pas dit cela !

M. François Hollande. Vous l'avez pensé !

M. le ministre de la défense. C'est ce que j'ai cru comprendre, monsieur Borotra. Je vous prie de m'excuser. J'ai entendu en tout cas ce que c'est de 1981 que date la chute du plan de charge du G.I.A.T.

M. Franck Borotra. Non ! Il y a une confusion !

M. François Hollande. Chirac l'a dit !

M. le ministre de la défense. La dégradation du plan de charge du G.I.A.T. est bien postérieure. Elle commence en 1985, tout le monde le sait. Soyons donc sérieux.

Je tiens à remercier tous les orateurs qui se sont exprimés tour à tour pour apporter leur soutien au Gouvernement, M. Delahais, M. Hollande, M. Loidi, M. Gaits, M. Forgues...

M. François Hollande. M. Auroux et M. Calmat !

M. le ministre de la défense. En effet, et aussi M. Paecht, mais à titre personnel. Cela montre bien qu'il y a du pour et du contre et une certaine hésitation à l'intérieur de son groupe.

J'en reviens aux propos de M. Weber.

La critique qu'il a faite à Matra-Manurhin s'adresse à une entreprise privatisée par un gouvernement qu'il soutenait et, si Herstal-FN a pris le contrôle de Matra-Manurhin à Mulhouse, inversement, la S.N.E.C.M.A., entreprise publique, a pris le contrôle de la FN-Moteur qui est également une filiale de la Société générale de Belgique. Il faut donc bien voir les avantages de l'existence de grandes entreprises publiques.

Je crois que le G.I.A.T. sera une grande entreprise publique performante, capable d'être un pôle de restructuration à l'échelle nationale et internationale.

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission. Très bien !

M. le ministre de la défense. J'aimerais l'en convaincre, et je lui rappelle, parce qu'il a parlé des marchands de canons comme M. Rimbault, que toutes nos exportations d'armement sont soumises au contrôle de la C.I.E.E.M.G. Bien entendu, on ne peut pas empêcher les entreprises privées de vouloir échanger des participations ou même de se vendre à des intérêts étrangers. Mais on peut le faire quand il s'agit d'entreprises publiques. C'est l'intérêt de la transformation du G.I.A.T. en une entreprise nationale.

Quant à la dotation de 1 milliard de francs, vous avez considéré, monsieur Weber, d'abord que la facture était énorme, puis qu'elle était insuffisante. Je ne sais pas très bien quel est votre point de vue. Ça me paraît raisonnable dans la mesure où une part du déficit est dû au sureffectif que l'Etat va réduire et prendre à sa charge.

Je vous confirme qu'aucun site ne sera supprimé.

M. Paecht a cité à juste titre le « petit père Queuille ». Je crois que cela traduisait bien une certaine ambigüité du débat. Comme je le lui ai dit, ma philosophie est inverse. On a toujours tort de ne pas tenter d'agir, on a toujours tort de laisser tomber. Relever le G.I.A.T., tel est le but que je poursuis au nom du Gouvernement.

Notre objectif, c'est de le faire dans les meilleures conditions en élaborant ce protocole qui est aujourd'hui très détaillé. On pourra aller plus loin par la concertation qui est prévue et je pense qu'on peut se fixer, compte tenu de la loi de programmation militaire qui a été votée, un objectif de rétablissement en quatre ou cinq ans de l'équilibre du G.I.A.T. Mais beaucoup de choses dépendront aussi du G.I.A.T. lui-même.

Je précise que la direction des constructions navales n'est pas concernée par cette réforme pour des raisons nombreuses. La part de la maintenance y est très importante et la plupart des navires construits ne sont pas destinés à l'exportation. Je pense en particulier à nos sous-marins nucléaires, qu'ils soient lanceurs d'engins ou d'attaque.

Je remercie M. Auroux pour le soutien qu'il m'a apporté, ainsi que le groupe socialiste. Effectivement, cela demande beaucoup d'énergie, beaucoup de travail, que d'avancer. Beaucoup de temps dans le passé a été perdu. On aurait pu faire une telle transformation plus tôt, j'en suis convaincu.

La production du char Leclerc, par exemple, qui est le programme majeur du G.I.A.T. avec, je crois, environ 200 commandes d'ici à 1993, sera effectivement tout à fait performante, et je souhaite que le G.I.A.T. en ait la plus grande part, avec les retombées que cela aura sur Roanne.

C'est à juste titre qu'on a rappelé que la loi d'Allarde a été un obstacle à la diversification vers laquelle il faut aller. Pourquoi pas dans le cadre du pôle robotique Rhône-Alpes pour le développement de machines-outils que le G.I.A.T. peut contribuer à produire ? Il faut, en tout cas, le sortir du carcan dans lequel il a été maintenu jusqu'à présent.

Monsieur Lefort, vous me parlez d'une note que je n'ai jamais vue, et sur l'existence de laquelle je ne veux pas revenir. Si vous avez quelque chose à me donner, montrez-le moi ! S'il s'agit du bulletin de vote que vous avez diffusé

dans les arsenaux - je suis contre le projet du ministre parce que je perds tous mes droits à mon statut, que je me livre pieds et poings liés à son caprice ou à son arbitraire - il n'a pas beaucoup de signification. Chacun doit assumer ses responsabilités. Le Gouvernement a les siennes. Il les assume en concertation aussi étroite que possible avec les syndicats.

Soyons clairs : quand un syndicat déclare qu'il n'est pas là pour discuter mais pour combattre votre projet, on ne peut guère aller plus loin. Cela, d'ailleurs, n'empêche pas ledit syndicat de revenir quand je l'invite et d'écouter ce que je lui dis, ce dont, bien entendu, je me réjouis. D'ailleurs, si j'en crois les statistiques qui me sont communiquées de manière détaillée sur la grève qui a suivi le mot d'ordre lancé dans les arsenaux, il y a 28 p. 100 de grévistes à l'intérieur des établissements du G.I.A.T., 12 p. 100 pour le ministère de la défense dans son ensemble et 13 p. 100, monsieur Rimbault, à Bourges.

M. Jacques Rimbault. Ce n'est pas mal !

M. le ministre de la défense. J'espère que vous ferez mieux aux prochaines élections ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Rimbault. Vous avez exercé des pressions !

M. le ministre de la défense. Je me tourne maintenant vers M. Cabal, qui s'est demandé pourquoi il faudrait légiférer.

Il faut légiférer, monsieur Cabal, pour apporter au G.I.A.T. les moyens de son développement et aux travailleurs les garanties qu'ils sont en droit d'attendre - nous allons même un peu au-delà.

Par ailleurs, ne confondez pas tout ! Le plan Armées 2 000 n'est pas fait, comme d'aucuns le disent - et vos critiques sur ce point rejoignent celles de M. Lefort - pour supprimer des établissements ou des emplois. Cela n'a rien à voir !

Quant au refus de la réforme PROGIAT, il pouvait se comprendre dans la mesure où la perspective de privatisation, compte tenu de ce qu'était l'orientation du gouvernement précédent, était de nature à inquiéter, à juste titre me semble-t-il, des gens qui, aujourd'hui, voteront résolument le projet de transformation du G.I.A.T. en société nationale.

Pour ce qui concerne le plan de charges du G.I.A.T., je crois pouvoir dire que, compte tenu de la loi de programmation militaire, il pourra être maintenu à un bon niveau. La prise en charge du coût de la T.V.A. et des cotisations résulte d'une décision prise après concertation interministérielle. Sinon, il va de soi que je ne l'aurais pas annoncé.

Vous avez cru bon d'ironiser sur les prises de positions de M. Pierre Mauroy. Mais il est normal que, dans un parti démocratique, il y ait un débat. J'ai moi-même exprimé mon point de vue. C'est tout à fait légitime, et je ne me moque pas de vous parce que vous-même et M. Borotra allez voter contre le projet sur lequel M. Pasqua, au Sénat, a émis un vote favorable.

M. Franck Borotra. Il n'était pas là !

M. le ministre de la défense. Si ce n'est M. Pasqua, ce sont en tout cas vos amis. Mais tout cela, c'est la démocratie.

Vous avez posé par ailleurs le problème de l'avenir d'entreprises privées. Je confirme que le G.I.A.T. sera le pôle normal de restructuration des armements terrestres.

S'agissant du processus de désarmement, la France a une position claire. La posture de défense de nos forces armées est fixée à un niveau de suffisance. Même compte tenu des propositions du pacte de Varsovie de limiter à 20 000 le nombre de chars de chacune des alliances, l'objectif de 1 400 chars Leclerc, qui pourrait être réduit de quelques centaines - une, deux ou trois selon le cas - assurera au G.I.A.T. une production qui lui permettra de rester très compétitif sur les marchés mondiaux.

Vous avez souhaité que le G.I.A.T. reste pour l'instant dans le giron étatique, en assurant les transitions nécessaires. C'est bien là la marque d'un immobilisme dont il ne faut pas se féliciter !

Je ne me prononcerai pas sur le point de savoir si le fait que Saint-Etienne, qui était lanterne rouge du chômage, est revenu dans la moyenne est imputable aux mérites du Gouvernement ou à ceux du conseil municipal. Si c'était seulement à ceux du conseil municipal, ce serait une formidable reconnaissance des capacités que la décentralisation lui aurait données et un hommage rendu au Gouvernement.

M. François Hollande. Il faudrait mettre M. Dubanchet au Gouvernement !

M. le ministre de la défense. Monsieur Miquieu, j'aurais aimé vous voir peser dans le bon sens, plutôt que de conforter l'immobilisme. La décision que vous avez prise, avez-vous dit, était difficile. Je pense que la décision inverse l'eût été plus encore.

M. Philibert a parlé de licenciements.

M. Jean Auroux. Il simplifie toujours un peu !

M. le ministre de la défense. Il ne faut pas, monsieur Philibert, confondre déflation et licenciements. Un départ à la retraite n'est pas un licenciement, surtout quand il est attendu depuis longtemps. Qui désespère les travailleurs ? Ceux qui, comme vous, ne prennent pas en considération les intérêts du pays, ceux du G.I.A.T. et, en fin de compte, ceux des travailleurs eux-mêmes.

Je remercie M. Hollande qui a, au contraire, mis l'accent sur la nécessité de mobiliser les bonnes volontés et je compte évidemment sur son soutien, comme sur celui de beaucoup d'autres députés, pour faire en sorte que le G.I.A.T. ait toutes les chances de son développement.

Je ne reviendrai pas sur l'intervention de M. Borotra, si ce n'est pour lui dire que les militaires seront au G.I.A.T. dans la même situation qu'à la S.N.E.C.M.A. ou à l'Aérospatiale, c'est-à-dire en position de détachement pur et simple, dans laquelle ils peuvent demander à n'importe quel moment leur retour dans les forces armées, ou en disponibilité sur demande.

Je remercie M. Gaits et M. Loïdi. Je les assure qu'aucun effort ne sera ménagé pour que les transformations engagées se déroulent dans les meilleures conditions et soient une réussite.

Je tiens aussi à remercier M. Calmat et M. Forgues. Je pense, en effet, que la politique que nous avons choisie est une politique de gauche qui vise à la fois à l'efficacité et à la justice sociale.

M. Jean-Claude Lefort. Une politique de gauche approuvée par la droite au Sénat, bravo !

M. le ministre de la défense. Le protocole sera signé dans les meilleurs délais. A Bourges, seront regroupées la plupart des écoles des armements terrestres.

Je partage pleinement l'appréciation de M. Forgues en ce qui concerne les primes actuellement versées à des personnels qui seront détachés. Elles seront naturellement prises en compte dans le cadre de la garantie des rémunérations nettes que nous avons toujours affirmée. Quant aux oppositions de principe dont il a parlé, je ne peux rien contre elles. Simple-ment, j'essaie de calmer les inquiétudes légitimes, et je dois dire à ce propos que j'ai été très heureux de pouvoir bénéficier, tout au long des quatorze mois qui viennent de s'écouler, de l'aide efficace de collaborateurs très dévoués que je tiens à remercier.

Je tiens aussi à saluer tous les élus qui ont fait l'effort de comprendre la nécessité de la mutation que nous avons entreprise. J'en ai reçu un grand nombre et si je ne les ai pas tous convaincus, j'en ai convaincu un grand nombre. Je remercie ceux qui sont prêts, avec moi, à aller de l'avant. Ils servent bien, à mon sens, les intérêts de l'entreprise et du pays. La formule que nous proposons, la nationalisation concurrentielle, est une formule d'avenir. C'est la chance du G.I.A.T.

Encore une fois, l'Etat n'a pas ménagé et ne ménagera pas les garanties qu'il apportera au G.I.A.T. que ce soit au niveau de la dotation en capital, du plan de charge, de l'aide à la recherche, des commandes en série, des garanties aux personnels. Il faut mobiliser ceux-ci pour gagner, parce qu'il n'y a de richesses que d'hommes.

Permettez-moi de citer ici un texte de Gribbeauval de 1785.

M. Jean-Claude Lefort. De quelle époque, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la défense. « Il est reconnu qu'on ne peut supposer dans un régisseur la même vigilance ni la même activité de son administration qu'à une entreprise qui met naturellement tout en usage pour l'accroissement de son bénéfice. »

Il y a là une vieille leçon qu'il ne faut pas oublier dans le cadre où nous nous situons aujourd'hui, c'est-à-dire celui d'une industrie qui doit être compétitive à l'échelle mondiale. C'est pour gagner que j'invite ceux qui hésitent encore à faire effort sur eux-mêmes et à voter le projet de loi que je vous présente. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Merci, monsieur le ministre, et merci pour votre concision.

Mes chers collègues, j'ai l'impression que chacun souhaite en terminer avant le dîner. Nous allons donc passer à la discussion des articles.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Sénat est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article 1^{er}

M. le président. « Art. 1^{er}. - Les droits, biens et obligations attachés aux activités des établissements industriels de la direction des armements terrestres constituant le groupement industriel des armements terrestres sont, en tout ou partie, apportés à une société nationale régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et relevant du 3 de l'article 1^{er} de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

« Un arrêté du ministre chargé des finances et du ministre de la défense donne la liste des droits, biens et obligations apportés à la société susmentionnée. Ces apports ne donnent lieu à aucune indemnité, perception de droits ou taxes, versement de salaires ou honoraires au profit de l'Etat ou de ses agents. Ils doivent intervenir dans un délai qui ne peut excéder deux ans à compter de la publication de la présente loi. »

M. Delahais, rapporteur, a présenté un amendement, n° 1, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 1^{er} :

« Ces apports ne donnent lieu à aucun versement de salaires ou honoraires au profit des agents de l'Etat, ni à aucune indemnité ou perception de droits ou de taxes. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-François Delahais, rapporteur. L'amendement n° 1, d'ordre rédactionnel, vise à rendre plus clair le texte, qui résulte lui-même d'un amendement adopté par le Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. J'accepte cet amendement, qui tend à clarifier le texte tout en respectant le souci du Sénat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié par l'amendement n° 1.

(L'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté.)

Article 2

M. le président. « Art. 2. - Le personnel affecté aux établissements industriels définis à l'article 1^{er} à la date de réalisation des apports est de plein droit, à cette même date, mis à la disposition de la société jusqu'à ce qu'il soit donné effet au choix qui lui est offert dans les conditions définies aux articles ci-après.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.
(L'article 2 est adopté.)

Article 3

M. le président. « Art. 3. - La société présente à chacun des agents une proposition de contrat de travail dans un délai de trois mois à compter de la date fixée à l'article précédent et, en ce qui concerne les ouvriers, notifie simultanément à chacun d'eux le décret mentionné au b de l'article 6.

« Chaque agent dispose pour se prononcer d'un délai de six mois à compter de la date à laquelle la proposition lui a été notifiée.

« Les agents qui ne se prononceront pas pour un recrutement par la société se verront proposer une affectation dans un autre service ou établissement du ministère de la défense susceptible de les accueillir. »

M. Delahais, rapporteur, et M. Paecht ont présenté un amendement, n° 2, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'article 3, substituer aux mots : " une affectation ", les mots : " au maximum trois propositions d'affectation ". »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-François Delahais, rapporteur. La commission a adopté cet amendement à l'initiative de M. Paecht, à qui je laisse le soin de le défendre.

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Cet amendement tend, lui aussi, à clarifier le texte.

Il est prévu qu'il sera proposé à ceux qui n'opteraient pas pour la nouvelle situation une affectation dans un établissement du même type ou dans un établissement dépendant du ministère de la défense nationale.

Les mots « une affectation » m'ont paru préoccupants. C'est pourquoi je propose qu'il y en ait trois au maximum, non pas dans un souci réducteur, mais pour rapprocher le texte de ce qui existe dans de nombreux statuts de la fonction publique où, si l'intéressé refuse une première affectation pour convenances personnelles, on lui en propose une deuxième, puis une troisième.

Encore une fois, il ne s'agit nullement de limiter les possibilités offertes au personnel, mais au contraire de leur donner la certitude qu'ils auront un certain choix, ce qui ne ressort pas du texte tel qu'il nous est proposé.

M. le président. Je vous remercie.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je tiens à préciser que le ministère de la défense n'entend nullement limiter à une seule et unique proposition le choix offert au personnel. La rédaction de cet article a été discutée avec les organisations syndicales. Il me semble que la formule retenue convient.

Cela dit, ayant exprimé ma préférence, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Paecht a présenté un amendement, n° 5, ainsi rédigé :

« Compléter l'article 3 par l'alinéa suivant :

« Les agents qui se prononceront pour un recrutement par la société, pourront, dans un délai de dix ans, postuler pour une affectation dans un service ou établissement du ministère de la défense susceptible de les accueillir. »

La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Le texte tel qu'il est rédigé prévoit que les agents disposent de six mois pour choisir. Mais, ensuite, le choix devient définitif. Ce dispositif n'est pas incitatif. Bien au contraire, pour ceux qui recherchent la sécurité.

Pour éviter la crainte de l'impossible retour à ceux qui veulent tenter l'expérience, il faut donner une garantie. Le Gouvernement lui-même en a ressenti le besoin, puisque le protocole d'accord prévoit une possibilité d'être réintégré pendant une période de dix ans. Mais le texte est flou, puisqu'il est dit que les personnels concernés « conservent en tant que tels la possibilité de postuler pour une affectation dans un établissement ou service du ministère de la défense susceptible de les accueillir ». Ils ont donc une possibilité de postuler, mais aucune garantie.

Je suis bien conscient que cette mesure relève de la réglementation et non pas de la législation. Mais d'autres dispositions tout aussi réglementaires sont prévues dans le texte. C'est pourquoi j'avais soumis à la commission, qui ne m'a

pas suivi, cet amendement qui tend à assurer pendant dix ans aux agents qui le souhaitent la possibilité d'être réintégrés dans la fonction publique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Delahais, rapporteur. La commission a repoussé cet amendement. La disposition qu'il propose est déjà contenue dans le projet de protocole ouvert à la signature des organisations syndicales. Elle s'imposera donc à la direction de la future société. Il n'y a pas lieu d'inscrire dans le projet de loi une disposition qui relève des négociations entre le ministère et les organisations syndicales.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. J'appelle l'attention de M. Paecht sur le fait que son amendement restreint les garanties des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers sous statut, qui ont un droit permanent de retour. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas le suivre.

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Mon intention était surtout de sensibiliser le Gouvernement sur ce point et de poser la question de savoir s'il fallait procéder par voie législative ou par voie réglementaire.

M. Guy-Michel Chauveau. Il va retirer son amendement !

M. Arthur Paecht. Si vous me laissez prendre les initiatives, j'en aurais au moins le mérite, mon cher collègue ! *(Sourires.)*

Cela dit, monsieur le ministre, je me rends à vos arguments et je retire mon amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. L'amendement n° 5 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3, modifié par l'amendement n° 2.

(L'article 3, ainsi modifié, est adopté.)

Articles 4 et 5

M. le président. « Art. 4. - Les fonctionnaires et les militaires qui ont accepté la proposition de contrat qui leur a été faite sont placés, sur leur demande, dans l'une des positions prévues à cet effet par leur statut sans que leur soient opposables les dispositions de leur statut particulier qui limitent la proportion de détachements ou de disponibilités.

« Les dispositions du cinquième alinéa de l'article 54 de la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires ne sont pas applicables aux emplois libérés par détachement dans la société nationale. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4.

(L'article 4 est adopté.)

« Art. 5. - Les agents sur contrat appartenant aux catégories techniques ayant opté pour une pension du fonds spécial des ouvriers de l'Etat conserveront le bénéfice de prestations de pensions identiques à celles qui sont assurées aux ouvriers sous statut du ministère de la défense s'ils confirment leur option avant l'expiration du délai de six mois mentionné au deuxième alinéa de l'article 3. Dans ce cas le montant des cotisations afférentes au risque vieillesse sera identique à celui mis à la charge des ouvriers sous statut du ministère de la défense. » - *(Adopté.)*

Article 6

M. le président. « Art. 6. - Les ouvriers sous statut des établissements industriels définis à l'article 1^{er} qui se sont prononcés pour le recrutement par la société ont la possibilité :

« a) Soit d'accepter le contrat de travail qui leur a été proposé ;

« b) Soit de demander, dans le même délai, à être placés sous un régime défini, d'une part, par décret en Conseil d'Etat qui leur assurera le maintien des droits et garanties de leur ancien statut dans le domaine des salaires, primes et indemnités, des droits à l'avancement, des congés de maladie et du régime disciplinaire et, d'autre part, par le droit du travail pour les autres éléments de leur situation.

« Les ouvriers qui ont fait l'option mentionnée au b) ci-dessus bénéficient du maintien de prestations de pensions identiques à celles qui sont servies aux ouvriers sous statut du ministère de la défense. Le montant des cotisations afférentes au risque vieillesse sera identique à celui mis à la charge des ouvriers sous statut du ministère de la défense. »

M. Delahais, rapporteur, a présenté un amendement, n° 3, ainsi rédigé :

« Dans le troisième alinéa (b) de l'article 6, après les mots : "droits à l'avancement", insérer les mots : "du droit du licenciement, des accidents du travail, de la cessation progressive d'activité". »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-François Delahais, rapporteur. Il a semblé utile à la commission de préciser mieux encore les garanties offertes aux ouvriers d'Etat qui choisiront d'être placés sous le régime fixé par décret en Conseil d'Etat en ajoutant à la liste des droits prévus par leur statut et qu'ils conserveront le droit du licenciement, la garantie relative aux accidents du travail et la cessation progressive d'activité.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Cet amendement correspond tout à fait à l'esprit dans lequel j'ai travaillé et dans lequel je souhaite voir s'effectuer la transformation du régime juridique du G.I.A.T.

Cela dit, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 6, modifié par l'amendement n° 3.

(L'article 6, ainsi modifié, est adopté.)

Articles 7 et 8

M. le président. « Art. 7. - Les personnels ouvriers mentionnés à l'article 6 ci-dessus, recrutés par la société en conservant les droits et garanties mentionnés à l'article 6 attachés à leur statut, sont électeurs et éligibles au conseil d'administration et aux instances représentatives du personnel prévues au code du travail. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 7.

(L'article 7 est adopté.)

« Art. 8. - La loi du 8 août 1929 concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs est applicable aux établissements de cette nature de la société mentionnée à l'article 1^{er}.

« Les décrets intervenus en cette matière sont, de plein droit, maintenus en vigueur au bénéfice de ladite société. » - *(Adopté.)*

Après l'article 8

M. le président. M. Delahais, rapporteur, a présenté un amendement, n° 4, ainsi rédigé :

« Après l'article 8, insérer l'article suivant :

« Il est institué dans les établissements industriels de la société nationale une commission consultative composée de représentants de la commune, du conseiller général du canton et des parlementaires territorialement intéressés, de représentants du comité d'établissement ou du comité d'entreprise.

« Elle est présidée par le chef d'établissement assisté de collaborateurs choisis par lui.

« Elle se réunit, au moins une fois par an, sur convocation du chef d'établissement. Il est établi un ordre du jour qui est arrêté après consultation des deux autres catégories de membres. Cet ordre du jour porte sur les conséquences de l'implantation de l'établissement sur l'environnement et la vie locale ainsi que sur l'harmonisation des actions culturelles et sociales. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-François Delahais, rapporteur. J'ai proposé à la commission de prévoir l'institution, dans chaque établissement industriel appartenant à la future société, d'une com-

mission consultative dont le rôle sera d'étudier les conséquences de l'implantation de l'établissement sur l'environnement et la vie locale ainsi que sur l'harmonisation des actions culturelles et sociales.

Une telle commission est prévue pour les entreprises publiques par l'article 36 de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Il a paru opportun d'en prévoir la création pour la société qui succédera au G.I.A.T.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. La commission consultative est prévue, à titre facultatif, par la loi du 26 juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public. Faut-il lui donner ici un caractère obligatoire ? Je préfère m'engager à demander à la nouvelle société de mettre en place une telle commission et à faire en sorte qu'elle soit réunie.

Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée mais, si cela peut suffire, je préfère à l'amendement l'engagement que j'ai pris devant vous. *(Sourires.)*

M. François Hollande. Et qui a force de loi !

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, contre l'amendement.

M. Arthur Paecht. Une fois n'est pas coutume, je suis sur la même longueur d'onde que M. le ministre.

Je trouve l'amendement paradoxal et je serais heureux que M. le rapporteur le retire, car il met en cause l'esprit même du texte. En effet, alors que nous voulons responsabiliser les dirigeants pour qu'ils puissent affronter la concurrence avec un maximum d'atouts, je me demande si l'intervention d'hommes politiques, avec leurs différences - je ne dis pas leurs oppositions partisanses - ...

Mme Muguetta Jacquaint. Et les syndicats ? Et les représentants du personnel ?

M. Arthur Paecht. ... n'est pas de nature à compromettre les chances de la nouvelle société.

Qui prévoit-on de faire siéger dans cet organisme ? Le maire ? Mais il est déjà suffisamment préoccupé par tout ce qui va mal !

Mme Muguetta Jacquaint. Et les représentants des salariés, ils sont de trop ?

M. Arthur Paecht. Le conseiller général du canton ? Mais le conseil général n'a aucune compétence en matière d'économie ! Mieux vaudrait, dans ces conditions, un représentant du conseil régional qui, lui, en vertu de la décentralisation, a des compétences économiques.

Quant aux parlementaires, il s'agirait - je reprends les termes de l'amendement - des parlementaires « territorialement intéressés ». Je ne comprends pas très bien. S'il existe aujourd'hui un mode de scrutin par circonscription - cela peut changer et cela a déjà changé - la compétence d'un parlementaire n'est pas « territoriale ». En effet, un parlementaire est élu pour légiférer, il a une compétence nationale.

M. François Hollande. Si c'était vrai !

M. Arthur Paecht. Tout cela me semble donc de mauvais augure.

J'en viens au dernier point soulevé par M. le ministre, que je rejoins entièrement : le texte qui prévoit ces comités consultatifs les a prévu facultatifs. Pour quelle raison le G.I.A.T. serait-il le seul établissement industriel national qui aurait obligation d'avoir un comité consultatif, composé comme il vient d'être dit ? *A priori*, j'estime que cela créerait une inégalité entre le G.I.A.T. et les autres établissements.

Pour toutes ces raisons, je demande au rapporteur de bien vouloir retirer l'amendement n° 4.

M. le président. Monsieur le rapporteur, retirez-vous l'amendement ?

M. Jean-François Delahais, rapporteur. Non, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4. *(L'amendement est adopté.)*

Article 9

M. le président. « Art. 9. - Un décret en Conseil d'Etat détermine, en tant que de besoin, les conditions d'application de la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 9.

(L'article 9 est adopté.)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. M. le ministre ne sera surpris ni du vote de ce texte par le groupe socialiste ni de l'attitude des groupes du R.P.R. et U.D.F. qui fait partie de leurs incohérences habituelles : « oui » par-ci, « non » par-là. Finalement, nous jugerons sur pièces.

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Mon explication de vote sera aussi brève que celle de M. Chauveau.

En matière d'incohérence, monsieur Chauveau, et je l'ai démontré à la tribune, nous n'avons plus rien à vous envier ! *(Sourires.)*

M. Jean Auroux. On peut toujours se perfectionner ! *(Nouveaux sourires.)*

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République, le groupe Union pour la démocratie française et le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	562
Nombre de suffrages exprimés	519
Majorité absolue	260
Pour l'adoption	279
Contre	240

L'Assemblée nationale a adopté.

2

SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS ET DES FAMILLES

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 8 décembre 1989.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le lundi 11 décembre 1989, à douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. Monsieur le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre l'informant que le Gouvernement modifie ainsi l'ordre du jour prioritaire des 13 et 14 décembre 1989 :

Mercredi 13 décembre :

A neuf heures trente :

Éventuellement, suite du projet adopté par le Sénat renforçant les garanties contre certains risques.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin :

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur le groupement industriel des armements terrestres ;

Projet sur le droit au logement.

Jeudi 14 décembre :

A quinze heures :

Suite du projet sur le droit au logement.

A vingt et une heures trente :

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1990.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion du projet de loi n° 968, adopté par le Sénat, relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social (rapport n° 1053 de M. Philippe Bassinet, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du vendredi 8 décembre 1989

SCRUTIN (N° 228)

sur la question préalable opposée par M. André Lajoinie au projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.).

Nombre de votants	307
Nombre de suffrages exprimés	307
Majorité absolue	154

Pour l'adoption	27
Contre	280

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (272) :

Contre : 272.

Groupe R.P.R. (131) :

Non-votants : 131.

Groupe U.D.F. (90) :

Non-votants : 90.

Groupe U.D.C. (41) :

Non-votants : 41, dont M. Loïc Bouvard (président de séance).

Groupe communiste (26) :

Pour : 26.

Non-inscrits (16) :

Pour : 1. - M. Elie Hoarau.

Contre : 8. - MM. Michel Carlelet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 7. - MM. Léon Bertrand, Serge Franchis, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbols et M. André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Gustave Assart
François Assani
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes

André Duroméa
Jean-Claude Gayssot
Pierre Goldberg
Roger Goubler
Georges Hage
Guy Hermier

Elie Hoarau
Mme Muguette
Jacqualat
André Lajolale
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard

Georges Marchals
Gilbert Millet
Robert Montdargent

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alalze
Mme Jacqueline Alquier
Jean Anciant
Robert Ansellin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexler
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baraille
Claude Barande
Bernard Bardia
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian B. taille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beaufills
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Blouiac
Jean-Claude Blla
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bols
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette Bouchardeau
Jean-Michel Boucheron (Charente)
Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard

Ernest Moutoussamy
Louis Pierna
Jacques Rimbault

Ont voté contre

Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Braes
Mme Frédérique Bredin
Maurice Briand
Alain Bruze
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carlelet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collu
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Deshay
Albert Deriers
Bernard Derosier
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessels
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine Dieulaingard

Jean Tardilo
Fabien Thléme
Théo Vial-Massat.

Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvalaix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forn
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frèche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovanelli
Joseph Gourmelon
Hubert Guoze
Gérard Guozes
Léo Grézar
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Hernu
Edmond Hervé
Pierre Hlard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton

Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Jouraet
Jean-Pierre Kuchelidz
André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapalre
Claude Laréal
Dominique Larflin
Jean Laurala
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Leculr
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolne
Guy Lengagne
Alexandre Léontleff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle Lienemann
Claude Lise
Robert Loidl
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandala

Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte Marlin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Metzdeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Péncaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Plstre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Alexis Pota
Maurice Pourchoa
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravler
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard

Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Richet
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Salate-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner (Yvelines)
Roger-Gérard Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Dominique Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphe Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Taple
Yves Taverrier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vallant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Alain Viven
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouer
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Jacques Fairan
Jean-Michel Ferrand
Charles Fève
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Francis
Edouard Frédéric-Dapont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantler
René Garrec
Henri de Gasjines
Claude Gattignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Genjowin
Edmond Gerrer
Michel Girault
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Grilletteray
François Grussenmeyer
Ambroise Gueller
Olivier Gulchard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jaquot
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperreit
Aimé Kergeris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Laffleur

Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Llmouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Loaguet
Alain Madellin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujouan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhalguerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micautx
Mme Lucette Michaux-Chevy
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecot
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Périllard
Francisque Perrut

Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phillbert
Mme Yann Plat
Etienne Platte
Ladislav Poolatowski
Bernard Pons
Kobert Poujede
Jean-Luc Prael
Jean Prioriol
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rocheblolne
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santial
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvalgo
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seiltlinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France Stibrbis
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulle
Robert-André Vivien
Michel Volsin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

Mme Michèle Alliot-Marie
MM.
Edmond Alphandéry
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkony
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barotier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégaud
Pierre de Benouville
Christian Bergella
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blaac
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson

Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Brilane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catola
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroplin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Choilet
Pascal Clément
Michel Colinat
Daniel Collin
Louis Colombant
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve

René Couvelines
Jean-Yves Cozian
Henri Cug
Jean-Marie Daillet
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaloe
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Denlau
Xavier Denlau
Léonce Deprez
Jean Desanils
Alain Devaquet
Patrick Devdjian
Claude Dhinnin
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Jacques Domlanti
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durloux
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco

SCRUTIN (N° 229)

sur l'ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.).

Nombre de votants	562
Nombre de suffrages exprimés	519
Majorité absolue	260
Pour l'adoption	279
Contre	240

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (272) :

Pour : 271.
Non-votant : 1. - M. Jean Le Garrec.

Groupe R.P.R. (131) :*Pour* : 1. - M. Eric Raoult.*Contre* : 116.*Abstentions volontaires* : 6. - MM. Henri Cug, Jacques Godfrain, Jean de Lipkowski, Jacques Masdeu-Arus, Pierre Raynal et Nicolas Sarkozy.*Non-votants* : 8. - MM. Philippe Auberger, André Berthol, Jean-Charles Cavallé, Serge Charles, Jean-Marie Demange, Claude Dhinnin, Charles Paccou et Antoine Rufenacht.**Groupe U.D.F. (90) :***Contre* : 87.*Abstentions volontaires* : 2. - MM. Jean Brocard et Arthur Paecht.*Non-votant* : 1. - M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca.**Groupe U.D.C. (41) :***Contre* : 5. - M. Dominique Baudis, Mme Christine Boutin, MM. Jean-Pierre Foucher, Ambroise Guellec et François Rocheblain.*Abstentions volontaires* : 34.*Non-votants* : 2. - MM. Loïc Bouvard (président de séance) et Hubert Grimault.**Groupe communiste (26) :***Contre* : 26.**Non-inscrits (16) :***Pour* : 7. - MM. Michel Carlet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vernaudeau et Aloyse Warhouver.*Contre* : 6. - MM. Léon Bertrand, Elie Hoarau, Claude Miqueu, Jean Royer, Maurice Sergheraert et André Thien Ah Koon.*Abstention volontaire* : 1. - Mme Marie-France Stirbois.*Non-votants* : 2. - MM. Serge Franchis et Christian Spiller.**Ont voté pour****MM.**

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alalze
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baecomler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Batallie
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beauvils
Guy Béche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaïson

Alain Bonnet
Augustin Boorepoux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Foucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique
Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carlet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaré
Guy Chamfrault
Jean-Paul Chategeut
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier

Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffincau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosler
Freddy
Deschanx-Beaume
Jean-Claude Desseln
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel Dinet
Marc Dotez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmauelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon

Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frèche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Garmon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gonze
Gérard Gozzes
Léo Grézard
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Herau
Edmond Hervé
Pierre Hlard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghnes
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joséphe
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut

Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéus
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte
Marla-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Migaon
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret

Ont voté contre

Mme Michèle
Alliot-Marie
MM.
René André
Gustave Ansart
François Asensi
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Mme Michèle Berzach
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
Marcelin Berthelot
Léon Bertrand
Jean Besson
Jacques Blanc
Roland Blum

Alain Bocquet
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Jacques Brunhes
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charrié
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colnat
Daniel Collin
Louis Colombani

Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Eric Raoult
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Relier
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Saotrot
Michel Saplu
Gérard Saumade
Robert Say
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphé
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Tapie
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudeau
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivira
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Edouard
Frédéric Dupont
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Jean-Claude Gayssoot
Michel Giraud
Jean-Louis Gonsduff
Pierre Goldberg
François-Michel
Gonnaot
Georges Gorse
Roger Goublier
Daniel Goulet
Alain Griotteray
François
Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermier
Elie Hoarau
Pierre-Rémy Houssia
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hussault
Michel Inchauspé
Mme Muguette
Jacquaint
Denis Jacquat
Alain Jonemann
Didier Jalla
Alain Juppé

Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe
Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
André Lajolale
Alain Lamassoure
Jean-Claude Lefort
Philippe Legras
Auguste Legros
Emiel Le Meur
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lesaux
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Paul Lombard
Gérard Loagnet
Alain Madella
Jean-François Mancel
Raymond Marcella
Georges Marchais
Claude-Gérard Marcus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri
Maujolan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Merli
Georges Meslin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaut
Mme Lucette
Michaux-Chevy
Jean-Claude Mignoe
Gilbert Millet
Charles Million
Charles Miossec

Claude Miqueu
Robert Mondargent
Mme Louise Moreau
Ernest Moutoussamy
Alain Moyné-Bressand
Maurice
Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Pepou
Pierre Pasquali
Michel Pelchat
Dominique Perbeo
Régis Perbet
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phyllbert
Mme Yann Plat
Louis Pierua
Etienne Plote
Ladislas Poulatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Preel
Jean Proriot
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymanu
Lucien Richard
Jean Rigaud
Jacques Rimbault
Gilles de Roblen
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinat
Jean Royer
Francis Salat-Eiller
Rudy Salles
André Santlal

Mme Suzanne
Sauvaigo
Bernard Schreiber
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seitlinger
Maunce Sergheraert
Jean Tardito
Paul-Louis Tenaillon

Michel Terrot
Fabien Thlémé
André Thlen Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Leon Vachet

Jean Valleix
Philippe Vasseur
Théo Vial-Massat
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume
Pierre-André Wiltzer.

Se sont abstenus volontairement

MM.

Edmond Alphaudéry
Raymond Barre
Jacques Barrot
François Bayrou
Claude Birraux
Bernard Bosson
Jean Briane
Jean Brocard
Georges Chavaues
René Couanau
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Jean-Marie Daillet
Adrien Durand
Bruno Durioux

Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Jacques Godfrain
Gérard Grignon
Jean-Jacques Hyst
Mme Bemadette
Issac-Sibille
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Christian Kert
Edouard Landrain

Jean de Lipkowski
Jacques Masdeu-Arus
Pierre Méhaignerie
Arthur Paecht
Mme Monique Papou
Pierre Raynal
Nicolas Sarkozy
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbois
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapout
Michel Voisin
Jean-Jacques Weber
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM.

Philippe Auberger
André Berthol
Jean-Charles Cavallé
Serge Charles

Jean-Marie Demange
Claude Dhoinin
Serge Franchis
Hubert Grimaud
Jean Le Garrec

Charles Paccou
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Antoine Rufenacht
Christian Spiller.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean Le Garrec, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

